

2025

Rapport Annuel

La Corporation de développement des
investissements du Canada



Fournir des **conseils financiers et commerciaux spécialisés** afin de maximiser l'impact national en tant que conseiller de confiance et gestionnaire d'actifs pour le gouvernement.

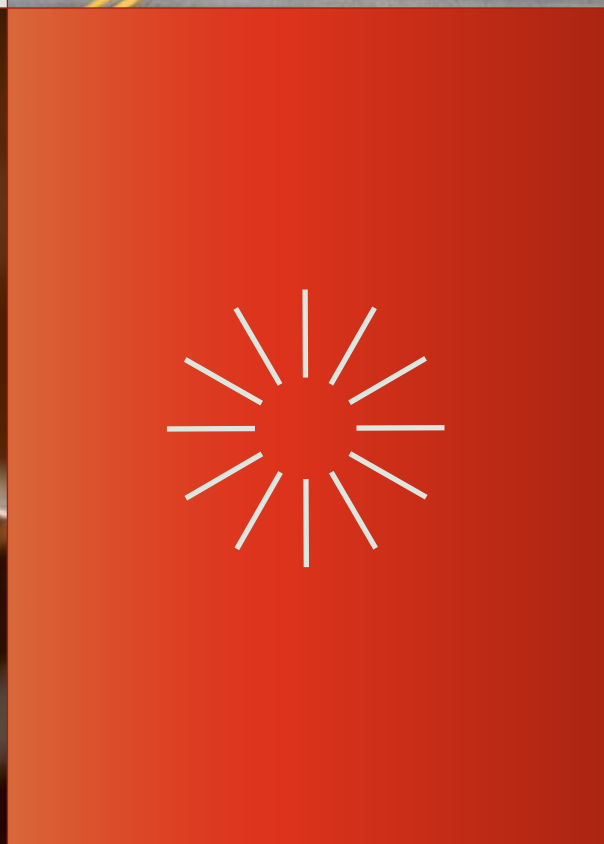
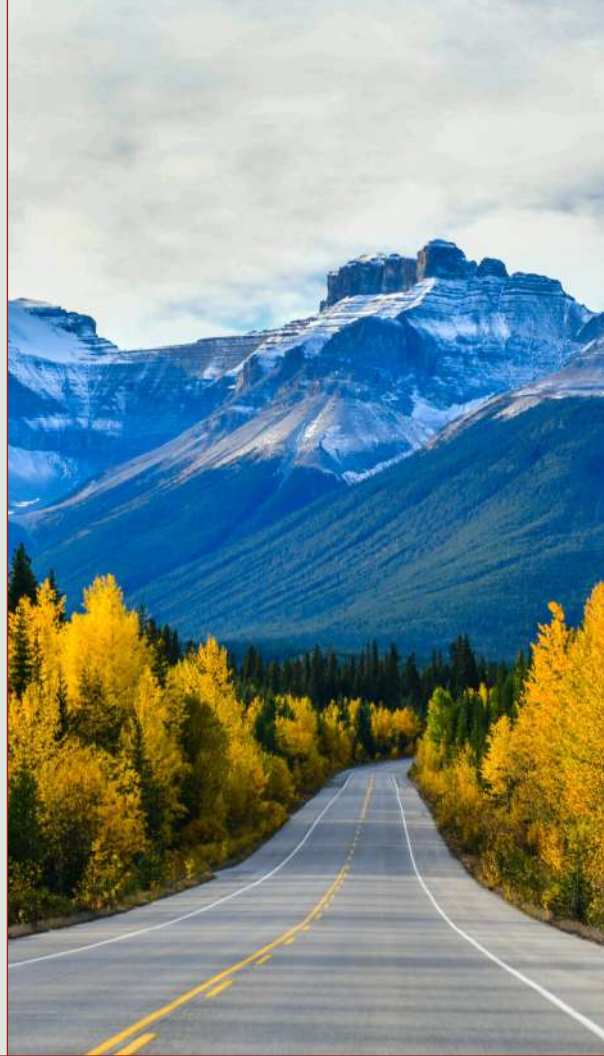
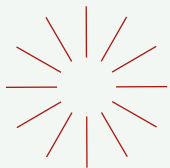


Table des matières

Qui sommes-nous?	4
Nos retombées pour le Canada	5
Équipe de direction	6
Message du président du conseil d'administration	7
Message de la présidente et cheffe de la direction	8
Nos réussites en 2025	10
Pleins feux sur l'équipe et la culture de CDEV	15
Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	18
Portée des rapports sur les critères ESG -Groupe de sociétés de CDEV	23
Rapport de gestion	27
Responsabilité de la direction pour les états financiers & Rapport de L'auditeur	41
États financiers consolidés	42



1.0 Qui sommes-nous?



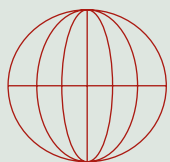
Notre mission

La Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) favorise la prospérité économique du Canada en offrant une expertise financière et commerciale en tant que conseiller de confiance et gestionnaire actif d'actifs pour le gouvernement.



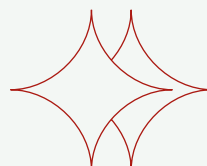
Notre travail en bref

Par l'intermédiaire du groupe de sociétés de CDEV, CDEV est responsable de plus de 75 milliards de dollars d'actifs et d'initiatives gouvernementaux, supervise huit filiales et a reversé 11,2 milliards de dollars au Canada depuis 2010.



Ce que nous faisons

En tant que société d'État fédérale relevant du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances, CDEV évolue à l'intersection des politiques publiques et des marchés privés et est régulièrement sollicitée pour donner des conseils et exécuter des transactions financières cruciales, soutenir les objectifs stratégiques de politique publique et maximiser la valeur des actifs corporatifs dans l'intérêt supérieur du Canada.



Notre expertise

- Conseils financiers et commerciaux
- Gestion d'actifs
- Monétisation et dessaisissement
- Participation économique des Autochtones

2.0 Nos retombées pour le Canada

En tant que conseiller de confiance et gestionnaire actif des actifs du gouvernement du Canada, la CDEV joue un rôle central dans la supervision d'importants actifs publics.

Services de conseil financier et commercial

10

projets de conseil financier à fortes retombées menés à bien dans quatre services en 2025

7,8 M\$

d'économies grâce à l'expertise internalisée en 2025

Groupe de sociétés de CDEV

Fonds de croissance du Canada

4,9 G\$

engagés dans 18 investissements à ce jour

Société de gestion Canada Hibernia

3,8 G\$

de versements cumulés au gouvernement fédéral

Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

575 M\$

en engagements de prêts approuvés

16342451 Canada Inc. (Prêt Télésat Cie)

156

satellites en cours de développement pour le plus grand programme spatial du Canada

Corporation Trans Mountain

1,7 G\$

de plus-values pour le Canada

1 180 km

le seul pipeline canadien permettant d'accéder aux marchés mondiaux

>65 %

du volume des exportations vers l'Asie, en hausse par rapport à 32 % en 2024

Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada

400 M\$

la plus importante garantie de prêt autochtone jamais accordée au Canada

300+

réunions avec les groupes autochtones pour promouvoir leur participation économique

3.0 Équipe de direction



Elizabeth Wademan
Présidente et cheffe de la direction



Tess Lofsky
Vice-présidente exécutive, avocate
générale et secrétaire générale



Carlos Gallardo
Chef des finances



Russ Wenman
Vice-président exécutif et chef des
services, Services de mise en œuvre et de
conseil en financement



Andrew Akers
Chef de l'administration



Louise Youdale
Vice-présidente du personnel et de la
culture



Sébastien Labelle
Vice-président

4.0 Message du président du conseil d'administration

C'est pour moi un privilège de vous adresser ce tout premier message en tant que président du conseil d'administration de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV).

J'assume cette fonction à un moment crucial pour le Canada et pour CDEV, alors que le pays s'efforce de renforcer sa résilience économique, de mener à bien les grands projets qui soutiennent la croissance à long terme et d'élargir son accès aux marchés mondiaux.

CDEV joue un rôle essentiel dans ces efforts en **mettant son expertise commerciale au service des priorités stratégiques nationales tout en protégeant l'intérêt public**. Alors que l'incertitude économique mondiale et l'évolution de la dynamique commerciale continuent d'influer sur les industries canadiennes, la capacité de la société à fonctionner à l'intersection des politiques publiques et des marchés privés revêt une importance de plus en plus grande pour aider le Canada à investir, à croître et à relever la concurrence.

En 2025, CDEV a réalisé d'impressionnants progrès dans l'exécution de son mandat. La Corporation a fait progresser le **Programme de garantie de prêts pour les Autochtones**, notamment en accordant la première garantie de prêt fédérale destinée à soutenir la participation des Autochtones à des projets d'envergure. CDEV a lancé le programme

de **Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD)** afin d'aider les entreprises canadiennes à faire face aux pressions du commerce mondial. Le réseau **Trans Mountain élargi** est également entré en service, permettant à l'énergie canadienne d'atteindre des marchés internationaux plus diversifiés. **Fonds de croissance du Canada** a continué à déployer des capitaux par l'intermédiaire d'un portefeuille croissant d'investissements et de partenariats stratégiques, appuyant ainsi les objectifs économiques du Canada.

En résumé, **l'élargissement du mandat de CDEV témoigne de la confiance que le gouvernement du Canada accorde aux capacités et à l'expertise de la Corporation.**

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier la présidente et cheffe de la direction, Elizabeth Wademan, l'équipe de direction et l'ensemble des employés du Groupe de sociétés de CDEV pour leur ambition et leur dévouement tout au long de l'année dernière. Le Conseil est pleinement convaincu que CDEV est bien positionnée pour continuer à obtenir des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes au cours de l'année à venir.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Ball', with a horizontal line underneath.

Dwight Ball
**PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

5.0 Message de la présidente et cheffe de la direction

L'année 2025 a été marquée par une solide exécution et un impact significatif pour CDEV. À un moment crucial pour le Canada, nous avons su transformer un mandat élargi en résultats économiques concrets pour les Canadiens et les Canadiennes.

Nous avons agi ainsi dans un **contexte difficile et incertain**, marqué par la volatilité mondiale et les tensions commerciales persistantes. Tout au long de cette période, CDEV est restée fidèle à ce qu'elle sait faire de mieux : adopter une **approche rigoureuse, constante et pragmatique** face à des situations financières complexes. À mesure que le gouvernement du Canada joue un rôle plus actif et stratégique dans l'économie, notre travail – souvent en coulisses – revêt une importance croissante pour contribuer à préserver les emplois, à renforcer la résilience et à faire progresser les priorités nationales à long terme.

Un élément central de cette mission réside dans notre rôle de **partenaire de confiance pour apporter notre expertise financière et commerciale** au gouvernement. Dans l'ensemble des ministères et des administrations, on nous demande de contribuer à la gestion de certains des dossiers nationaux **les plus complexes et les plus importants sur le plan stratégique**. Cela exige non seulement une expertise technique, mais aussi un bon jugement et la capacité d'agir au rythme des affaires.

En 2025, le gouvernement a fait appel à CDEV pour mener à bien dix missions de conseil hautement prioritaires impliquant plusieurs ministères. Grâce à notre expertise interne, nous avons économisé plus de 7,8 millions de dollars en frais de conseil externes, ce qui correspond à plus de 17 000 heures de travail réalisées en interne. Tout aussi important, nous avons contribué à faire en sorte que les décisions cruciales reposent sur **une analyse rigoureuse, indépendante et économiquement viable**.

Nous avons également continué à jouer notre rôle au sein du groupe de sociétés de CDEV en tant que gestionnaire d'actifs dynamique, chargé de superviser 75 milliards de dollars d'actifs et de

programmes stratégiques clés. **En 2025, CDEV a versé des dividendes de 417 millions de dollars au gouvernement du Canada.**

Un jalon important en 2025 a été l'exécution du **Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, d'une valeur de 10 milliards de dollars, de la conception à la mise en œuvre**, par l'intermédiaire de Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC). En juillet, nous avons soutenu la plus importante garantie de prêt jamais accordée à des communautés autochtones dans l'histoire du Canada, permettant ainsi à 38 Premières Nations d'acquérir une **participation de 12,5 % dans le réseau pipelinier Westcoast d'Enbridge**. Cela constitue une étape importante vers **une participation économique significative et une prospérité à long terme**.

Par l'intermédiaire de Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC), nous avons réagi rapidement aux nouvelles pressions commerciales en **mettant en place le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane de 10 milliards de dollars en seulement quatre semaines**. Cela comprenait notamment un soutien apporté à Algoma Steel et à Arctic Canadian Diamond Company, afin de contribuer à stabiliser leurs activités, à préserver les emplois et à soutenir des secteurs essentiels de l'économie canadienne.

Dans l'ensemble de notre portefeuille, nous avons continué à gérer des actifs d'importance nationale. L'agrandissement du réseau Trans Mountain renforce désormais l'accès du Canada aux marchés mondiaux, notamment en Asie, et contribue à une base d'exportation plus **diversifiée et résiliente**.

Par l'intermédiaire de Fonds de croissance du Canada (FCC), nous contribuons à **mobiliser des capitaux privés à grande échelle**, avec 4,9 milliards de dollars engagés dans 18 investissements visant à soutenir la croissance économique et la réduction des émissions, le tout dans le respect de principes rigoureux de gouvernance et de responsabilité.

Nous n'aurions pu atteindre ces résultats sans les membres de notre équipe. Je suis particulièrement fière que CDEV ait obtenu la **certification Great Place to Work® pour la deuxième année consécutive**, 95 % du personnel affirmant que CDEV est un excellent lieu de travail. La constitution d'une **équipe performante, inclusive et motivée** reste un élément essentiel de notre réussite.

Je tiens à remercier notre conseil d'administration pour son leadership au cours d'une année particulièrement chargée. Je suis heureuse d'accueillir Dwight Ball à titre de président du conseil et j'exprime ma sincère reconnaissance à Jennifer Reynolds pour son service en tant qu'administratrice principale. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à toute l'équipe de CDEV pour son professionnalisme, son dévouement et son engagement.

Pour la suite des choses, les occasions à saisir – et nos responsabilités – sont claires. Alors que le Canada évolue dans une économie mondiale de plus en plus complexe, le besoin d'un jugement financier solide, d'une exécution rigoureuse et d'investissements stratégiques ne fera que s'accroître.

Forte de plus de quarante ans d'expérience et d'une équipe hautement qualifiée, CDEV reste déterminée à agir à titre de **partenaire de choix pour les transactions financières cruciales**, en apportant une valeur durable à la population canadienne au moment où elle en a le plus besoin.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'EWademan'.

Elizabeth Wademan
PRÉSIDENTE ET CHEFFE DE LA DIRECTION

Nos réussites en 2025

6.0 Nos réussites en 2025

→ Corporation Trans Mountain

Élargir l'accès du Canada aux marchés mondiaux

Trans Mountain joue un rôle essentiel dans le renforcement de la résilience économique du Canada et génère des retombées tangibles pour les Canadiens. À la fin de 2025, le réseau avait versé 1,7 milliard de dollars au Canada, et les rendements devraient augmenter chaque année à mesure que le débit se stabilise et que l'accès aux marchés continue de s'élargir. Cette performance reflète la transition réussie de Trans Mountain, qui est passée d'un important investissement d'édification nationale à un actif public générateur de revenus offrant une valeur durable.

Depuis la mise en service du réseau agrandi, qui a presque triplé la capacité du pipeline, le terminal maritime de Westridge a chargé environ 380 navires, dont environ 60 % des exportations étaient destinées aux marchés asiatiques. Les expéditions ont atteint 26 terminaux en Asie, soulignant le rôle de Trans Mountain dans l'ouverture d'un accès durable à de nouveaux marchés mondiaux, le renforcement de la diversification commerciale du Canada et la réduction de la dépendance envers les destinations d'exportation traditionnelles. Globalement, ces résultats confirment que la capacité accrue de Trans Mountain génère des revenus soutenus et renforce l'accès de l'énergie canadienne aux marchés.



Versements au Canada

1,7 milliard de dollars

Réalisations du projet d'agrandissement

+700 %

Augmentation de la capacité d'exportation maritime

86 %

Taux d'utilisation moyen en 2025

890 000

Barils par jour, en hausse par rapport à 300 000 baril

Accès aux marchés

>65 %

Du volume des exportations vers l'Asie, en hausse par rapport au 32 % enregistré en 2024



Services-conseils financiers et commerciaux

Partenaire de confiance, ensemble de compétences unique

CDEV fournit des conseils commerciaux et financiers sur des dossiers complexes de financement d'entreprise du gouvernement afin de soutenir les priorités stratégiques. S'appuyant sur une expertise approfondie des secteurs public et privé ainsi que sur des capacités peu répandues au sein de l'administration publique, CDEV apporte l'agilité et la rapidité d'intervention nécessaires pour permettre au gouvernement d'agir efficacement et en temps opportun.

Ainsi, CDEV est positionnée comme l'entité de choix du gouvernement fédéral pour les services-conseils financiers et commerciaux dans l'intérêt du Canada, notamment en matière de monétisations et de désinvestissements, de solutions novatrices de capital et de financement, de négociations de financement d'entreprise, d'examens stratégiques d'actifs et de pratiques exemplaires en gouvernance.

En 2025, CDEV a réalisé 10 mandats de services-conseils financiers auprès de quatre ministères fédéraux : Finances Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada, ainsi qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ces travaux comprenaient notamment un appui aux objectifs du gouvernement visant à assurer la viabilité à long terme et la compétitivité des aéroports du Canada, ainsi que l'évaluation du Centre canadien de photonique du Conseil national de recherches du Canada afin de le positionner pour attirer des capitaux privés, accroître ses activités et servir de plateforme pour l'innovation canadienne et de nouvelles applications en photonique.

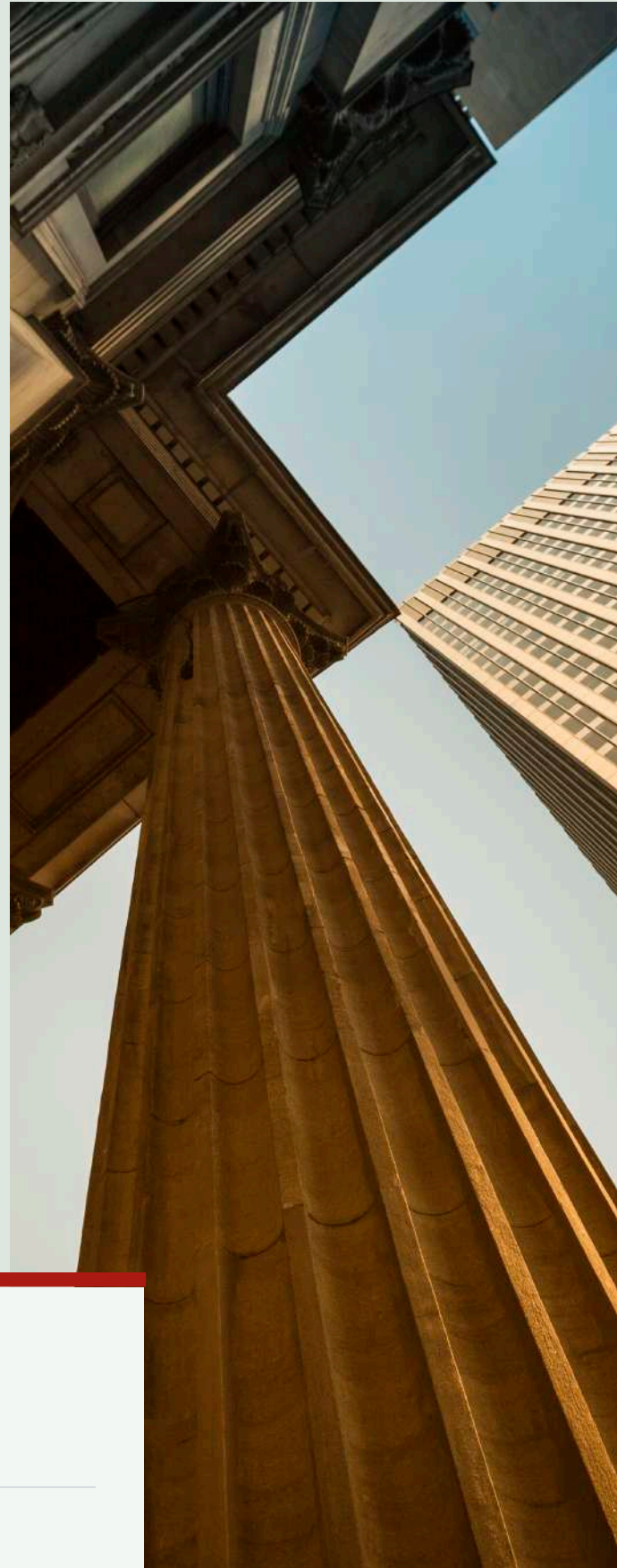
En tirant parti de ses capacités et de son expertise internes, CDEV a permis d'économiser plus de 7,8 millions de dollars en 2025 en évitant plus de 17 000 heures de services-conseils externes. Grâce à des analyses commerciales rigoureuses et disciplinées, CDEV maximise la valeur des actifs du gouvernement tout en renforçant son rôle d'entité de choix du gouvernement fédéral pour les services-conseils financiers et commerciaux.

17 000 heures +

Heures de services-conseils externes évitées

7,8 millions de dollars +

Économies de coûts en 2025





Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada

Plus importante garantie de prêt pour les Autochtones de l'histoire du Canada

En 2025, la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC) a émis sa première garantie de prêt, une réalisation historique dans le cadre du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones et une avancée significative dans la promotion de la participation économique des Autochtones à des projets d'infrastructure majeurs.

Cette transaction a permis à 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique d'acquérir une participation de 12,5 % dans le réseau pipelinier Westcoast d'Enbridge grâce à un investissement de 736 millions de dollars, soutenu par une garantie de prêt fédérale de 400 millions de dollars émise par CGPAC. Les obligations garanties par CGPAC et adossées à la Couronne ont obtenu une cote de crédit AAA, ce qui a permis de réduire considérablement les coûts de financement. L'émission de ces obligations a également transféré les risques liés à la construction et au marché hors des communautés participantes, leur donnant accès à des flux de trésorerie stables à long terme provenant d'un actif énergétique réglementé de grande qualité.

La conclusion réussie de la transaction en juillet 2025, après la mise en place rapide de CGPAC et la satisfaction de toutes les conditions de financement, démontre la capacité du programme à mener à bien des transactions complexes à grande échelle et en un temps record. Cette transaction représente la plus importante garantie de prêt pour les Autochtones de l'histoire du Canada et établit un modèle reproductible pour la participation autochtone au capital dans les grands projets partout au pays.



Garantie de prêt fédérale

400 millions de dollars

12,5 % Participation autochtone au capital

38 Premières Nations partenaires



Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

*Soutenir les industries stratégiques grâce
au CGETDD*

Algoma Steel

Dans le cadre du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane, CFUEC a accordé un financement de 400 millions de dollars à Algoma Steel Inc. Cette transaction a aidé un producteur d'acier canadien entièrement intégré à stabiliser ses activités malgré les pressions liées aux droits de douane, tout en protégeant les intérêts des contribuables.

Ce financement a permis à Algoma de passer à la production d'acier au four électrique à arc, une initiative de modernisation qui devrait renforcer sa compétitivité à long terme et réduire considérablement ses émissions. En aidant l'entreprise à absorber l'impact financier des droits de douane tout en poursuivant sa transformation opérationnelle, cette facilité contribue à maintenir la compétitivité d'Algoma dans un marché mondial en évolution.

Cet investissement s'inscrit dans les efforts plus larges du gouvernement du Canada visant à renforcer la capacité industrielle nationale, à protéger les emplois du secteur sidérurgique canadien et à consolider la base industrielle et la résilience de la chaîne d'approvisionnement du Canada dans un contexte d'incertitude mondiale. L'acier demeure un pilier de l'économie du Canada et de la sécurité nationale, soutenant des secteurs tels que la construction, l'énergie, la fabrication, le transport et la défense.

Prêt de la CFUEC

400 M\$

Environ 18 %

Part de la production
d'acier canadienne



Pleins feux sur l'équipe et la culture de CDEV



7.0 Bâtir une organisation hautement performante



Avec **Louise Youdale**,
vice-présidente du
personnel et de la culture

La capacité de CDEV à remplir son mandat repose sur une forte attention portée au talent et à la culture organisationnelle, qui favorise une organisation hautement performante, inclusive et axée sur les valeurs. Elle joue un rôle stratégique essentiel dans le renforcement des fondements organisationnels, le soutien à l'engagement des employés, le développement des talents et le bien-être au travail.

Qu'est-ce qui définit la culture de CDEV ?

CDEV est une organisation performante et axée sur l'impact, ancrée dans une mission claire et guidée par de fortes valeurs. Ces fondements orientent la manière dont l'organisation remplit son mandat et appuie les priorités gouvernementales dans un environnement économique complexe et en évolution. En 2025, CDEV a officialisé sa mission et ses valeurs afin de fournir une direction claire à l'organisation et de mobiliser l'ensemble de l'équipe.

Ce qui distingue CDEV

La mission de CDEV, qui consiste à favoriser la prospérité économique du Canada, est réalisée grâce à une combinaison unique d'expertise financière et commerciale qui n'existe nulle part ailleurs au sein du gouvernement. Évoluant à l'intersection des politiques publiques et des marchés privés, CDEV apporte au domaine public une expérience approfondie du secteur privé, grâce à une équipe issue des secteurs de la banque d'investissement, de la gestion d'actifs, des services financiers, du conseil, des services juridiques et des fusions et acquisitions.

Ces compétences lui permettent de fournir des conseils et d'exécuter des transactions financières complexes axées sur les politiques, de collaborer efficacement avec les capitaux privés et de gérer activement les actifs publics pour le compte du gouvernement du Canada. En alliant discipline commerciale et mandat d'intérêt public, CDEV génère des résultats concrets qui soutiennent les priorités nationales, protègent les intérêts des contribuables et créent de la valeur à long terme pour les Canadiens.

Quelles sont les valeurs qui guident CDEV ?

Intégrité

Nous bâtissons la confiance en agissant toujours avec justesse.

Excellence

Nous nous efforçons d'atteindre les normes les plus élevées afin d'obtenir des résultats exceptionnels.

Responsabilité

Nous prenons en charge nos responsabilités, nous nous tenons mutuellement responsables et nous sommes en mesure de respecter nos engagements.

Agilité

Nous nous adaptons rapidement, en tirant parti de la diversité de nos compétences et de nos capacités pour agir au rythme des affaires.

Collaboration

Nous travaillons comme une seule équipe, pour accomplir davantage, ensemble.

Esprit de croissance

Nous restons curieux, créatifs et engagés dans une démarche d'amélioration continue.

Comment la culture soutient-elle la performance ?

Une culture organisationnelle forte est essentielle pour permettre à CDEV de remplir son mandat. En 2025, CDEV a obtenu la certification Great Place to Work® pour la deuxième année consécutive, reflétant ainsi le niveau élevé d'engagement, de confiance et de satisfaction de ses employés, et plaçant CDEV dans les 250 Meilleurs lieux de travail au Canada. Avec un taux de satisfaction de 95 %, cette reconnaissance témoigne de l'engagement continu de CDEV à créer un milieu de travail inclusif, favorable et hautement performant, capable d'attirer et de retenir l'expertise nécessaire pour mener à bien des mandats financiers et commerciaux complexes dans l'intérêt public.



Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

8.0 Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance



Critères environnementaux

En tant que société d'État fédérale chargée de gérer des actifs publics stratégiques et de fournir une expertise financière et commerciale spécialisée au nom du gouvernement du Canada, CDEV reconnaît que sa capacité à identifier et gérer les risques et occasions liés au climat est directement liée à son efficacité à soutenir une croissance économique durable.

En 2025, CDEV a poursuivi le renforcement de sa gouvernance climatique et de ses pratiques d'information liée au climat, et a publié son plus récent rapport d'information climatique fondé sur les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), illustrant les progrès constants dans l'intégration des enjeux climatiques à la stratégie, à la gestion des risques et à la gouvernance. Le rapport se fonde sur une analyse qualitative de scénarios climatiques pour identifier, évaluer et hiérarchiser les risques et occasions liés au climat. CDEV actualisera également son évaluation de l'importance relative des changements climatiques en 2026 afin d'améliorer de façon soutenue l'intégration des changements climatiques dans son modèle économique.

CDEV participe aussi au groupe de travail des sociétés d'État sur la durabilité et à la communauté de pratique sur l'écologisation des sociétés d'État, soutenant ainsi l'alignement sur la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada. En renforçant ses capacités internes, la collaboration et la sensibilisation aux questions climatiques, CDEV soutient la transition vers une économie à faibles émissions de carbone au Canada tout en assurant une gestion rigoureuse des actifs publics.

Critères sociaux

Accessibilité

CDEV s'engage à créer une organisation sans obstacle, accessible et inclusive pour toutes les parties prenantes, en particulier les personnes handicapées. Les considérations relatives à l'accessibilité sont intégrées dans la manière dont CDEV élabore ses politiques, soutient ses employés, fournit ses services et communique avec le public. CDEV continue de rendre compte chaque année dans son plan sur l'accessibilité pluriannuel, qui surhigne les actions prises et les progrès réalisés.



Diversité, équité et inclusion

CDEV adopte des pratiques d'emploi proactives et accorde une grande importance à la diversité, à l'équité et à l'inclusion dans l'ensemble de l'organisation, renforçant ainsi sa capacité à remplir son mandat et à attirer et retenir les meilleurs talents. En 2025, les femmes représentaient les deux tiers du conseil d'administration de CDEV et plus du tiers de l'équipe de direction, y compris la présidente et cheffe de la direction, témoignant des progrès continus en matière de représentation des femmes aux échelons supérieurs. CDEV s'est jointe à VersaFi en janvier 2025, soutenant une communauté nationale qui fait progresser les femmes et les personnes de diverses identités de genre dans le secteur financier.

La promotion de la réconciliation avec les peuples autochtones demeure une priorité. En 2025, CDEV a souligné plusieurs dates importantes, dont la Journée nationale des peuples autochtones, la Journée internationale des peuples autochtones et la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, et des employés ont participé à la campagne Moose Hide, un mouvement autochtone de lutte contre la violence fondée sur le genre.

Le groupe de sociétés de CDEV a également poursuivi ses efforts d'alignement avec la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, dans les secteurs de ses activités concernés. En parallèle, Société de gestion Canada Hibernia a poursuivi ses travaux de conformité et de reddition de comptes.

Critères de gouvernance

CDEV est supervisée par un conseil d'administration indépendant responsable de la gestion de la société, notamment en assurant de solides pratiques de gouvernance, en définissant et en surveillant l'orientation stratégique, en suivant la performance et les objectifs de la société, en assurant la surveillance financière et la gestion des risques, en supervisant les ressources humaines et la rémunération, et en veillant à ce que les actifs, passifs et filiales soient gérés de manière à maximiser la valeur pour le Canada.

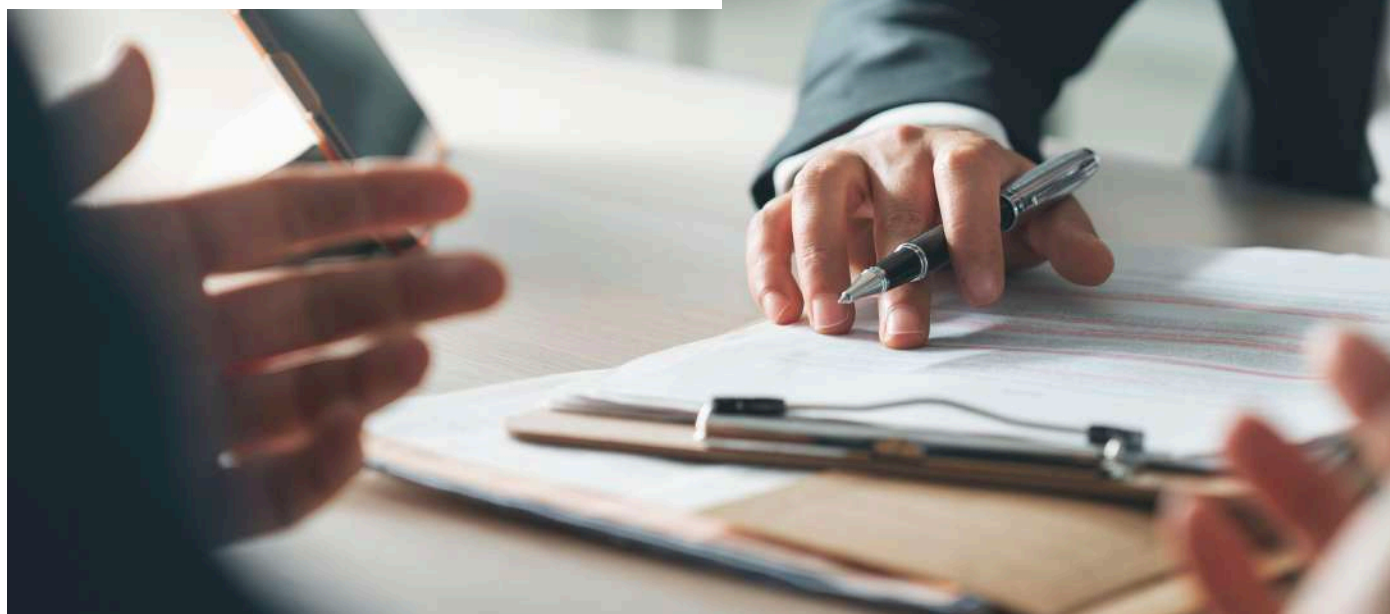
Le conseil d'administration est soutenu par trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité des nominations et de la gouvernance et le Comité des ressources humaines et de la rémunération. Ces comités aident le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'information financière, des pratiques de gouvernance, de la rémunération des dirigeants, de la planification de la relève et des politiques en matière de ressources humaines.

En 2025, CDEV a continué de renforcer ses capacités de gouvernance grâce au renouvellement de son conseil d'administration et à des changements au sein de son équipe de direction, s'assurant ainsi que la société est bien placée pour superviser un portefeuille de plus en plus complexe et diversifié. Parmi les nouvelles nominations, citons les nouveaux présidents des conseils d'administration de CDEV, de CGPAC et du FCC, ainsi que plusieurs nouveaux

administrateurs au sein du groupe de sociétés de CDEV. Cette expertise accrue appuie une prise de décision éclairée et renforce le rôle de CDEV comme gestionnaire discipliné d'actifs publics importants.

L'équipe de direction de CDEV, dirigée par une présidente et cheffe de la direction nommée par le gouverneur en conseil, travaille en étroite collaboration avec les équipes de direction du groupe sociétés de CDEV afin d'assurer une supervision efficace, une reddition de comptes claire et la création de valeur. CDEV assure une supervision active et à valeur ajoutée tout en maintenant des relations appropriées sans lien de dépendance, les conseils d'administration des sociétés du portefeuille rendant régulièrement compte au conseil d'administration de CDEV.

La gestion des risques d'entreprise est une responsabilité partagée entre le conseil d'administration et la direction. La direction rend régulièrement compte des principaux risques et des mesures d'atténuation, et le conseil d'administration reçoit des résumés consolidés des risques pour l'ensemble du groupe de sociétés de CDEV dans le cadre de ses responsabilités de surveillance. Ce cadre de gouvernance favorise une gestion rigoureuse des risques, une forte responsabilisation et la protection à long terme de la valeur pour les Canadiens.



Conseil d'administration



Dwight Ball

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Deer Lake, Terre-Neuve-et-Labrador



Jennifer Reynolds

**PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES
RESSOURCES HUMAINES ET DE LA
RÉMUNÉRATION**
Toronto, Ontario



Alicia Damley

PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT
Mississauga, Ontario



Sandra Rosch

**PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES
NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE**
Toronto, Ontario



Sean Strickland

DIRECTEUR
Waterloo, Ontario



Elizabeth Wademan

**PRÉSIDENTE ET CHEFFE DE LA
DIRECTION**
Toronto, Ontario

9.0 Portée des rapports sur les critères ESG

Les rapports sur les critères ESG de CDEV reflètent une approche à l'échelle du groupe. Les indicateurs opérationnels détaillés et les données de performance sont présentés au niveau des filiales, là où les impacts se produisent, tandis que CDEV assure la supervision de la gouvernance, l'alignement et la divulgation consolidée des informations climatiques, lorsque cela est approprié.

10 Approche de Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada en matière de critères ESG

Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC) intègre les critères ESG dans la conception et la mise en œuvre de ses programmes de financement, qui sont fondés sur des objectifs de politique publique et axés sur le soutien aux entreprises et à l'emploi au Canada.

CFUEC est supervisée par un conseil d'administration indépendant et s'appuie sur de solides pratiques de gouvernance et de gestion des risques. Les risques liés au climat associés à CFUEC sont divulgués dans la Présentation de l'information liée au climat de 2024 de CDEV. Les emprunteurs d'une facilité de CFUEC sont tenus de publier chaque année des informations relatives au climat conformes au cadre du GIFCC, afin de favoriser la transparence et la cohérence avec les attentes du gouvernement.

Approche de la Société de gestion Canada Hibernia en matière de critères ESG

Critères environnementaux

En 2025, la gestion environnementale est demeurée un axe central du projet Hibernia. Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée a (SEDH) continué d'intégrer des mesures rigoureuses de protection de l'environnement dans la conception et l'exploitation des installations extracôtières, les systèmes de production, de stockage, de déchargement et de transport étant conçus pour réduire au minimum la probabilité et l'impact de déversements pétroliers. Hibernia dispose d'un plan complet d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures et applique des normes industrielles rigoureuses en matière de prévention des déversements et de préparation aux situations d'urgence.

La plateforme Hibernia évolue dans un environnement extracôtier exigeant, exposé à des conditions météorologiques sévères et à l'activité des icebergs. Les risques liés aux tempêtes, aux ouragans et aux icebergs ont continué d'être gérés grâce à une combinaison de systèmes de suivi météorologique, de surveillance et de gestion des icebergs, et à la conception robuste de la plateforme. La performance environnementale et les indicateurs climatiques ont continué d'être suivis et rendus publics dans le cadre des pratiques de divulgation de SEDH, soutenant la transparence et l'amélioration continue.

Critères sociaux

La sécurité, la santé et le bien-être ont continué d'être au cœur des activités d'Hibernia en 2025. Les enseignements tirés d'autres projets extracôtiers ont été intégrés dans les pratiques opérationnelles, et la sécurité est restée une priorité dans toutes les décisions prises par le personnel travaillant à Hibernia. Cet engagement soutient la protection des travailleurs, de l'environnement et des communautés environnantes.

Hibernia a continué de soutenir l'emploi, l'approvisionnement local et l'engagement communautaire à Terre-Neuve-et-Labrador, conformément aux exigences du plan de retombées économiques Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Tout au long de 2025, le projet a soutenu l'emploi local et les occasions de sous-traitance, et a continué d'investir dans la recherche et le développement ainsi que dans des initiatives communautaires, contribuant à l'activité économique et au développement des compétences dans la province.

Critères de gouvernance

De solides structures de gouvernance ont continué à soutenir les activités du projet Hibernia en 2025. Société d'exploitation et de développement d'Hibernia a maintenu une surveillance rigoureuse de la performance environnementale, de la sécurité et des risques opérationnels grâce à des comités de gouvernance établis qui comprennent des représentants de toutes les sociétés propriétaires d'Hibernia et traitent des questions techniques, sanitaires, sécuritaires, environnementales, juridiques et financières.

Société de gestion Canada Hibernia, en tant que participante propriétaire, a continué de prendre part à des forums de direction et de gouvernance qui appuient la surveillance, le contrôle et les approbations nécessaires à la planification et l'exploitation du projet Hibernia. La sécurité, la sûreté, la santé, la performance environnementale et la conformité sont demeurées des sujets réguliers d'examen par la direction et les comités, soutenant la reddition de comptes, la transparence et la gestion responsable à long terme de cet important actif extracôtier.

Approche de Corporation Trans Mountain en matière de critères ESG

La gestion responsable des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) fait partie intégrante des activités de Corporation Trans Mountain. Les critères ESG sont intégrés dans l'exploitation du réseau pipelinier, dans les relations avec les collectivités et les peuples autochtones, ainsi que dans la gouvernance de l'entreprise. À mesure que l'environnement opérationnel et les activités de Trans Mountain évoluent, la société continue d'évaluer et d'affiner ses priorités en matière de critères ESG. De plus amples renseignements figurent dans le Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2024 de la Corporation Trans Mountain.

Critères environnementaux

Le réseau pipelinier Trans Mountain offre des services de transport présentant une empreinte relativement faible en émissions de gaz à effet de serre et soutient des clients actifs dans des marchés de plus en plus axés sur la décarbonation. Le pipeline traverse des terrains variés et souvent difficiles, notamment des régions montagneuses, des cours d'eau, des parcs et des zones urbaines, ce qui nécessite une attention particulière à la protection de l'environnement et à l'intégrité opérationnelle.

À la suite de l'achèvement du projet d'agrandissement de Trans Mountain et de la mise en service du réseau agrandi en 2024, Trans Mountain mettra l'accent sur la sécurité et la fiabilité des opérations, l'intégrité des actifs, la prévention des déversements, la protection de la biodiversité, ainsi que la remise en état et le suivi post-construction. Les pratiques de gestion environnementale tiennent compte des impacts sur les terres, l'eau, les milieux humides et la biodiversité, y compris la protection du patrimoine autochtone.

Trans Mountain dispose de moyens robustes de préparation et d'intervention d'urgence et poursuit l'évaluation et la réduction des risques climatiques dans le cadre de sa gestion environnementale.

Critères sociaux

Trans Mountain respecte les communautés où elle exerce ses activités et s'efforce d'établir et de maintenir des relations constructives avec les communautés autochtones, les propriétaires

fonciers et les intervenants locaux.

La société exerce ses activités conformément à l'engagement du Canada à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et collabore avec les communautés autochtones tout au long du cycle de vie de ses actifs.

La sécurité demeure une priorité absolue. Trans Mountain s'engage à travailler de manière sûre et responsable afin de protéger ses employés, ses sous-traitants et le public. L'entreprise favorise un milieu de travail positif, inclusif et diversifié, et met l'accent sur la sécurité des employés et des sous-traitants dans toutes ses activités.

Critères de gouvernance

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de Trans Mountain supervisent les questions ESG et définissent les attentes en matière de conduite éthique, de responsabilité et de performance dans l'ensemble de l'organisation. Les valeurs de la société, notamment la sécurité, l'intégrité, le respect et l'excellence, guident la prise de décision et le comportement à tous les niveaux.

Les pratiques de gouvernance favorisent la surveillance des questions environnementales et sociales, de l'éthique, de la cybersécurité et de l'approvisionnement responsable. Les critères ESG sont intégrés dans la planification commerciale et la gestion des risques, et la société demeure attentive à l'évolution des risques, des exigences réglementaires et des attentes sociétales.

Grâce à des structures de gouvernance solides et à une reddition de comptes claire, Trans Mountain cherche à mener ses activités de manière responsable aujourd'hui tout en assurant la pérennité de l'organisation.

13 Approche du Fonds de croissance du Canada en matière de critères ESG

En 2025, Fonds de croissance du Canada (FCC) a continué à remplir son mandat consistant à mobiliser des capitaux privés à l'appui des objectifs économiques et climatiques du Canada, en intégrant des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans toutes ses activités d'investissement. FCC a exercé ses activités au sein du groupe de sociétés de CDEV, en appliquant une approche disciplinée et axée sur la performance commerciale à l'investissement d'impact, tout en favorisant une reddition de comptes rigoureuse et une grande transparence.

Critères environnementaux

En 2025, les considérations environnementales et climatiques sont restées au cœur des activités d'investissement du FCC. L'impact climatique et le potentiel de réduction des émissions ont été intégrés à toutes les étapes du cycle d'investissement : identification, diligence raisonnable, exécution et suivi continu. FCC a utilisé des instruments financiers innovants, notamment les contrats sur différence pour le carbone et les ententes d'écoulement, afin de réduire les risques liés aux politiques et aux marchés, d'améliorer la bancabilité des projets et de soutenir les investissements dans des initiatives de réduction des émissions qui, autrement, ne pourraient pas progresser à grande échelle.

Ces outils ont contribué à valider et à faire avancer des projets dans des domaines tels que les technologies propres, la capture du carbone, l'hydrogène, les biocarburants, l'électrification et les chaînes d'approvisionnement à faible émission de carbone, contribuant ainsi à des progrès mesurables vers les objectifs climatiques du Canada.

Critères sociaux

En 2025, FCC a intégré des considérations sociales dans son approche d'investissement en mettant l'accent sur la résilience économique à long terme, la croissance inclusive et la création

d'emplois. La diligence raisonnable des investissements comprenait l'évaluation des impacts sociaux, des conditions de travail, de l'engagement autochtone et des droits des Autochtones, ainsi que de l'alignement sur les objectifs plus larges de politique publique. Les activités du FCC ont soutenu le développement de secteurs et de chaînes d'approvisionnement durables qui favorisent les possibilités économiques dans les régions et les collectivités du Canada.

En mobilisant des capitaux privés en complément des objectifs publics, FCC a contribué à faire progresser des projets qui soutiennent à la fois la croissance économique et des retombées sociales positives.

Critères de gouvernance

Une gouvernance solide a continué à soutenir les activités du FCC en 2025. FCC a exercé ses activités au sein d'un cadre de gouvernance robuste comprenant une supervision indépendante, une gestion disciplinée des risques et des processus rigoureux de diligence raisonnable. Son gestionnaire de placements indépendant a évalué les pratiques de gouvernance de l'ensemble des investissements afin d'assurer leur alignement avec le mandat du FCC, ses normes de reddition de comptes et la création de valeur à long terme pour les Canadiens.

FCC a rendu compte publiquement de son approche et de ses résultats en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans le cadre de son rapport annuel et de son cadre de mesure et de gestion de l'impact. Cette information a soutenu la transparence et la reddition de comptes et a permis au FCC de suivre les progrès réalisés par rapport à ses objectifs au cours de l'année.

Rapport de gestion

14 Rapport de gestion



Les communications publiques de La Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »), y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de CDEV. Le présent rapport de gestion est en vigueur à compter du 31 décembre 2025.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses, et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que particulière. Ainsi, les prédictions, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Vue d'ensemble de CDEV

CDEV favorise la prospérité économique du Canada en offrant l'expertise financière et commerciale sur laquelle le gouvernement s'appuie. Société d'État autofinancée en activité depuis 1982, CDEV est devenue le conseiller de confiance du gouvernement fédéral et un gestionnaire actif d'actifs stratégiques totalisant plus de 75 milliards de dollars.

CDEV est régulièrement mandatée pour fournir des conseils sur des opérations financières critiques et en assurer l'exécution, soutenir des objectifs de politiques prioritaires et maximiser la valeur des actifs de l'État dans l'intérêt du Canada. En période de pressions économiques, CDEV apporte l'agilité et la capacité de réaction rapide nécessaires pour permettre au gouvernement d'agir efficacement et en temps opportun.

Opérant à la cadence du secteur privé et en toute indépendance, CDEV joue un rôle unique en fournissant une expertise et des compétences internes à fort impact que l'on ne retrouve pas ailleurs au gouvernement. S'appuyant sur une vaste expérience des secteurs privé et public, CDEV affiche un historique solide de réalisation d'objectifs de politiques publiques, grâce à la capacité à mettre en place et à rendre opérationnelles de nouvelles entités de manière rapide et concluante. CDEV assure la gestion active du Groupe de sociétés CDEV, composé de huit filiales aux activités diversifiées :

CANADA ELDOR INC. (« CEI ») gère les obligations restantes de la société, relativement à l'élimination des déchets nucléaires de faible activité et la mise hors service d'une ancienne mine. Elle n'a pas d'activités commerciales. CDEV a mis en place une gouvernance appropriée pour s'assurer que CEI respecte ses obligations et responsabilités dans le cadre de l'accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988.

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA (« CFUEC ») gère actuellement le programme Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »). Le programme de CUGE a cessé d'accepter de nouvelles demandes en 2022. CFUEC administre également le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (« CGETDD ») afin de soutenir les grandes entreprises canadiennes qui sont touchées par l'imposition réelle ou potentielle de nouveaux tarifs douaniers et contre-mesures et qui ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché. Établie en mai 2020, CFUEC est dirigée par une présidente et chef de la direction. Les employés de CDEV offrent des services de gestion à CFUEC dans le cadre d'un accord de services. Comme il est indiqué ci-dessous, les résultats de CFUEC n'ont pas été consolidés au sein de CDEV au 31 décembre 2025.

LE FONDS DE CROISSANCE DU CANADA INC. (« FCC ») a pour mandat de bâtir un portefeuille d'investissements pour aider à faire croître l'investissement du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens, pour aider à faire croître l'économie canadienne et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions, dans l'intérêt de demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale à long terme. Le 11 mars 2024, CDEV et FCC ont conclu une convention de gestion de placements avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et sa filiale en propriété exclusive, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada Inc. (« GAFCC »), afin d'officialiser une structure dans laquelle GAFCC fournit des services de gestion de placements au FCC et à son conseil d'administration. FCC a été constitué en décembre 2022 et GAFCC a amorcé ses activités d'investissement en juin 2023. Comme il est indiqué ci-dessous, les résultats du FCC n'ont pas été consolidés au sein de CDEV au 31 décembre 2025.

LA SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA (« SGCH ») détient et gère les participations minoritaires de 8,5 % et de 5,67 %, respectivement, du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia et le prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH ») (collectivement, « Hibernia »), qui est un champ pétrolifère situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Constituée en société en 1993, Hibernia est gérée par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. Les membres de l'équipe de direction de SGCH, dirigée par une présidente basée à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière et fournissent une expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.

LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA (« CGPAC ») facilite la prise de participation des groupes autochtones dans des projets importants. Plus précisément, CGPAC est chargée de mettre en œuvre le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (« PGPA ») annoncé dans le budget de 2024. Constituée en décembre 2024, CGPAC effectue un contrôle financier et commercial préalable des demandes admissibles au PGPA et administrera le portefeuille de garanties de prêts à long terme. L'organisation est actuellement opérationnelle et avec l'appui de CDEV pendant que se poursuit le recrutement de l'équipe de direction de la CGPAC, et elle a accordé sa première garantie de prêt de 400 millions de dollars, laquelle a permis à 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique de réaliser un investissement de 736 millions de dollars pour acquérir une participation de 12,5 % dans le réseau de pipelines Westcoast d'Enbridge. Comme il est indiqué ci-dessous, les résultats de CGPAC n'ont pas été consolidés au sein de CDEV au 31 décembre 2025.

LA CORPORATION D'INNOVATION DU CANADA (« CIC ») a pour mandat d'aider les entreprises à maximiser leurs investissements en recherche et développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Constituée en société en février 2023, elle devrait être pleinement mise en œuvre au plus tard en 2026-2027, selon une annonce du gouvernement du Canada faite en décembre 2023.

FINANCIÈRE CANADA TMP LTÉE (« FINANCIÈRE TMP ») a pour principale responsabilité de fournir du financement à sa filiale, Corporation Trans Mountain (« CTM »). CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain. CTM compte plus de 700 employés, dirigés par une équipe de direction expérimentée. CDEV exerce ses fonctions de supervision à titre de propriétaire de CTM aux termes d'un protocole d'entente qui précise les domaines de responsabilité et de reddition de comptes, y compris la responsabilité de nommer les membres du conseil d'administration de CTM. La direction de CDEV est étroitement impliquée afin d'assurer la solidité financière de CTM en vue de l'objectif à long terme d'une monétisation réussie en temps opportun. Financière TMP a été constituée en société en 2018.

16342451 CANADA INC. (PRÊT TÉLÉSAT CIE.) a été constituée en septembre 2024. À l'heure actuelle, la filiale supervise et gère le prêt de 2,14 milliards de dollars consenti par le gouvernement du Canada au projet TéléSAT Lightspeed. La filiale pourrait être utilisée à l'avenir pour gérer d'autres prêts ou détenir des actifs pour le compte du gouvernement.

CDEV a également pour responsabilité directe de recevoir les paiements liés à la participation au bénéfice net et aux ententes sur la participation accessoire aux bénéfices nets (collectivement, « PBN ») des propriétaires du champ pétrolifère extracôtier Hibernia, ainsi que de toutes les obligations connexes aux termes d'un protocole d'entente conclu avec Ressources naturelles Canada.

Depuis la création de CDEV en 1982, nous avons assuré efficacement la gestion et le dessaisissement des participations de la Couronne. Les actifs vendus au nom de l'État par CDEV jusqu'en 2019 comprennent Canadair Limitée, De Havilland Aircraft of Canada Limited, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada, des actions de Cameco Corporation, des participations dans Chrysler et des actions ordinaires et privilégiées de General Motors et de Ridley Terminals Inc. En 2024, CFUEC a cédé son investissement dans les actions d'Air Canada pour un produit de 544 millions de dollars. Le produit cumulé en espèces pour l'État provenant de ces activités de dessaisissement s'élève à environ 9 milliards de dollars jusqu'en 2025. De plus, SGCH a versé un total de 2,70 milliards de dollars en dividendes cumulés provenant de ses activités. CDEV a reçu plus de 1,07 milliard de dollars au titre des PBN depuis septembre 2019, compte non tenu des sommes reçues de SGCH.

Rendement de la Corporation

Principaux objectifs du plan d'entreprise de 2025 :

Gestion active des actifs

Corporation Trans Mountain

- Surveiller, superviser et soutenir sur le plan stratégique de CTM, y compris préparer le dessaisissement de CTM au moment opportun et aider CTM à accéder aux ressources financières nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des opérations

La Société de gestion Canada Hibernia

- Gérer la participation directe dans Hibernia par l'intermédiaire de SGCH, en maintenant cet actif prêt à un éventuel dessaisissement et en cherchant à en optimiser la valeur lorsque cela est possible
- Continuer de gérer les responsabilités liées au PBN/PABN, y compris les fonctions d'audit et l'encaissement de tout produit tiré de PBN/PABN des propriétaires d'Hibernia

Canada Eldor Inc.

- Continuer de surveiller la gestion des obligations de CEI

La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

- Lancer le dispositif CGETDD par l'intermédiaire de CFUEC
- Aider CFUEC à gérer son portefeuille de prêts CUGE

Le Fonds de croissance du Canada Inc.

- Poursuivre la supervision du FCC

16342451 Canada Inc. (Prêt Télésat Cie)

- Assister dans la gestion de son portefeuille de prêts

La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada

- Lancer Programme de garantie de prêts pour les Autochtones fédéral par l'intermédiaire de CGPAC

La Corporation d'innovation du Canada

- Soutenir la mise en œuvre intégrale de CIC d'ici 2026-2027

Conseils financiers

- Soutenir le gouvernement dans l'établissement de nouvelles sociétés et la réalisation d'autres mandats, notamment les examens d'actifs, tout en assurant une gestion efficiente des opérations de CDEV.

Rendement

Conjointement avec nos filiales, nous continuons de gérer nos placements et nos obligations de la façon décrite ci-après :

➤ La Corporation de développement des investissements du Canada

En 2025, CDEV a continué de gérer le programme de CUGE et le nouveau programme de CGETDD, par l'intermédiaire de CFUEC, sa filiale.

En 2025, la direction de CDEV a continué de s'acquitter de son mandat envers CTM, y compris poursuivre sa collaboration avec CTM et des cabinets de services-conseils financiers pour optimiser la structure de financement, de façon à maximiser le rendement du capital investi pour le Canada du pipeline désormais opérationnel, notamment : i) en veillant à ce que CTM soit un investissement valable pour le Canada; ii) en veillant au respect des lois et règles applicables; et iii) en agissant conformément à l'engagement pris par l'État de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones.

CDEV, en tant qu'entité responsable de l'administration de la PBN et de la PABN, a calculé les produits nets tirés de la PBN et de la PABN perçues pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le calcul de ces montants est présenté dans le tableau suivant, notamment les montants reçus de SGCH :

	2025	2024
Total de la PBN/PABN perçues par CDEV	132 953 522 \$	177 442 957 \$
Déduire : remboursements/provisions au titre des trop-perçus de la part des propriétaires du projet Hibernia	116 542	(7 834 352)
PBN/PABN, montant brut	133 070 064	169 608 605
Déduire : charges administratives engagées	(3 704 726)	(3 020 422)
PBN/PABN, montant net	129 365 338 \$	166 588 183 \$

En 2025, CDEV a versé 417 millions de dollars de dividendes au gouvernement du Canada, dont 297 millions de dollars étaient financés par les sommes reçues au titre des PBN, y compris 25 millions de dollars versés par SGCH au titre de PBN (néant en 2024). CDEV conserve des liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels et à des éventualités, les fonds excédentaires étant retournés à l'actionnaire.

➤ Corporation Trans Mountain

À la suite de la mise en service commerciale du réseau pipelinier agrandi le 1^{er} mai 2024, CTM a poursuivi l'exploitation tant du réseau existant que du réseau agrandi selon des structures de droits réglementées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, CTM a généré un produit de 3 010 millions de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciation du goodwill (« BAIIA ajusté ») de 2 317 millions de dollars. À l'exercice précédent, CTM avait généré un produit de 1 971 millions de dollars et un BAIIA ajusté de 1 436 millions de dollars. Les produits ont augmenté essentiellement en raison d'une hausse de 1 012 millions de dollars des produits tirés du transport, qui découle de la mise en exploitation du PARTM, ce qui a permis d'accroître le débit et d'augmenter les droits. Fait à noter, selon les PCGR des États-Unis, que CTM continue de suivre, les produits et le BAIIA ajusté se sont respectivement établis à 3 004 millions de dollars et à 2 310 millions de dollars, contre 1 882 millions de dollars et 1 346 millions de dollars en 2024. Pour plus de précisions à ce sujet, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2025, les activités de construction du PARTM étaient achevées; les travaux de remise en état, de construction de routes et de génie civil devraient se poursuivre en 2026. En 2025, CTM a engagé des dépenses de construction totales de 366 millions de dollars relativement au PARTM, principalement pour des travaux de nettoyage, de remise en état, de construction de routes et de génie civil. Ce montant s'ajoute aux 27,95 milliards de dollars dépensés jusqu'en décembre 2024 sous la responsabilité de CDEV. Au cours de la période considérée, des entrées nettes de 204 millions de dollars, hors coûts de financement, ont été portées au capital engagé pour le PARTM. Ce montant était principalement lié à des crédits et règlements reçus de divers entrepreneurs généraux en construction sur le PARTM pour 122 millions de dollars, ainsi qu'à des changements dans les estimations des charges à payer, qui ont entraîné des crédits de 40 millions de dollars sur les coûts en capital engagés.

En 2024, CTM a dépensé environ 1,54 milliard de dollars pour le PARTM, hors coûts de financement.

➤ Refinancement de CTM

En décembre 2024, CTM a refinancé environ 19 milliards de dollars de dette auprès de tiers. La restructuration de la dette devrait réduire les coûts de financement de quelque 3,5 milliards de dollars au cours des six prochaines années. Comme la dette était émise par le gouvernement du Canada à des taux du marché avantageux, la Corporation doit la comptabiliser comme un avantage « non pécuniaire » dans son état de la situation financière sous « Produits différés – subvention gouvernementale ». Cela reflète l'avantage tiré de la détention d'une dette considérée comme inférieure aux taux du marché.

Le refinancement de CTM comprenait une restructuration des prêts intergroupes de Financière TMP à CTM, en plus de l'acquisition par Financière TMP de capitaux propres supplémentaires de CTM. Ces fonds ont servi à rembourser le solde de la dette consortiale de CTM le 20 décembre 2024. Au cours du premier trimestre de 2025, CTM a également remboursé les commissions de garantie connexes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport financier et le rapport de gestion de CTM pour 2025 à l'adresse www.transmountain.com.

➤ Financière Canada TMP Ltée

Financière TMP est la société mère de CTM et de ses entités. Jusqu'au premier trimestre de 2022, Financière TMP a fourni du financement à CTM pour financer ses dépenses d'investissement liées au projet d'agrandissement selon un ratio de 45 % de capitaux propres et de 55 % d'emprunts. Pour financer ces avances, Financière TMP a emprunté au Compte du Canada géré par Exportation et développement Canada (« EDC »), une société d'État fédérale. Financière TMP assume aussi certaines obligations financières réglementaires pour le compte de CTM au moyen d'une facilité de crédit inutilisée auprès du Compte du Canada.

En avril 2022, CTM a conclu une facilité renouvelable non garantie de premier rang d'une durée d'un an pour un montant de 10,0 milliards de dollars avec un consortium de prêteurs (la « facilité consortiale »), qui a été ultérieurement modifiée et reformulée. La facilité consortiale est assortie d'une garantie fournie par le gouvernement du Canada.

Le 13 décembre 2024, Financière TMP a augmenté le montant de ses emprunts auprès d'EDC, afin d'accroître sa participation dans CTM et de lui prêter des fonds supplémentaires pour refinancer et rembourser sa facilité consortiale. L'opération comprenait aussi une prorogation de la durée et des modifications des modalités du prêt d'EDC à Financière TMP, ainsi qu'une réduction du taux d'intérêt. Le pouvoir d'emprunt de Financière TMP a été accru pour lui permettre d'emprunter jusqu'à 20 milliards de dollars supplémentaires dans le Compte du Canada, dont une somme pouvant atteindre 19 milliards de dollars pour permettre à CTM de rembourser entièrement sa dette consortiale externe et tous les intérêts courus impayés, et une nouvelle facilité de fonds de roulement de 1 milliard de dollars.

La limite d'emprunt disponible sur cette facilité de fonds de roulement est limitée à 500 millions de dollars par le pouvoir d'emprunt au 31 décembre 2025. La totalité de la dette liée à CTM est désormais financée par le Compte du Canada d'EDC. La totalité du

solde du prêt conclu entre EDC et Financière TMP porte intérêt au coût exact ou approximatif du capital du gouvernement du Canada au moment de l'opération.

Au 31 décembre 2025, les fonds tirés sur les facilités d'acquisition et de construction s'élevaient à 17 060 262 dollars. Avant la modification, plus aucun décaissement de trésorerie n'était permis, aucun autre paiement sur les emprunts dans le Compte du Canada n'était exigible avant l'échéance, et tous les frais d'intérêt étaient payés en nature et ajoutés au capital de l'emprunt. Compte tenu de ces modifications, les intérêts seront payés en espèces deux fois par année après le 30 juin 2025. Le montant décaissé sur la facilité de refinancement s'élevait à 18 343 653 dollars au 31 décembre 2025.

Le refinancement de la dette dans le cadre de la convention de prêt modifiée avec EDC a été comptabilisé selon les normes IFRS de comptabilité comme une extinction des prêts initiaux, la différence entre la juste valeur des prêts et leur valeur comptable étant traitée comme une subvention gouvernementale et comptabilisée en tant que produits différés. Le produit différé représente l'avantage découlant de l'écart entre le taux du marché et le taux inférieur obtenu pour les prêts d'EDC et sera amorti sur la durée des prêts.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé un amortissement des produits différés – subvention gouvernementale de 445 millions de dollars lié au résultat de la subvention gouvernementale de Financière TMP.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la charge brute d'intérêts d'emprunt pour les prêts de Financière TMP s'est élevée à 1 524 millions de dollars, et aucun montant n'a été incorporé au coût en capital du projet (1 735 millions de dollars en 2024, dont 562 millions de dollars ont été incorporés ajoutés au coût en capital du projet).

Le 1^{er} mai 2024, à la mise en service commerciale du réseau agrandi, les actifs du PARTM ont été transférés des travaux de construction en cours vers leur catégorie respective d'immobilisations corporelles, ce qui a marqué le début de l'épuisement et de l'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif.

L'augmentation de la charge d'intérêts s'explique par des soldes de prêts plus élevés et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif. La charge d'intérêts a été contrebalancée en partie par des taux d'intérêt plus faibles aux termes de la convention modifiée.

➤ Société de Gestion Canada Hibernia

Les produits de 60 millions de dollars après impôt de SGCH étaient en baisse par rapport aux 77 millions de dollars enregistrés en 2024, ce qui tient essentiellement à une diminution des produits nets tirés du pétrole brut, des produits d'intérêts et du profit de change, ce qui a été partiellement neutralisé par une baisse des charges d'exploitation, des frais de transport, des coûts de commercialisation et de l'impôt sur le résultat.

Les produits nets tirés du pétrole brut (qui correspondent aux ventes de pétrole brut déduction faite des redevances et de la participation au bénéfice net [la « PBN »]) ont diminué, passant de 156 millions de dollars en 2024 à 138 millions de dollars en 2025, soit une baisse de 11 % ou de 17 millions de dollars. Après consolidation, les produits nets tirés du pétrole brut se sont chiffrés à 149 millions de dollars en 2025, comparativement à 169 millions de dollars en 2024, en raison de l'élimination des paiements versés à CDEV au titre de PBN. Les produits tirés du pétrole brut ont enregistré une baisse de 24 millions de dollars, soit 11 %, par suite d'une diminution de 12 % du prix du pétrole réalisé moyen, qui a toutefois été en partie neutralisée par une hausse de 1 % des volumes de vente.

Les volumes de vente ont augmenté de 1 % pour atteindre 1,98 million de barils de pétrole (« Mbp ») en 2025, comparativement à 1,96 Mbp en 2024, en raison de prélèvements sur les stocks de pétrole, qui ont contrebalancé une diminution de 3 % du volume de production de SGCH. La production brute d'Hibernia s'est établie en moyenne à 70 712 barils par jour en 2025, un niveau relativement inchangé par rapport aux 70 439 barils par jour enregistrés en 2024, la nouvelle production issue du programme de forage ayant été compensée par l'épuisement naturel des puits existants.

SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté (le « Brent »), en dollars américains (« \$ US »). Le cours moyen du pétrole brut Brent a baissé, passant de 80,75 \$ US le baril en 2024 à 69,02 \$ US le baril en 2025 en moyenne, soit une baisse de 15 %. Il n'y a pas eu de variation significative de l'écart moyen réalisé par SGCH par rapport au Brent; par conséquent, le prix moyen réalisé du pétrole de SGCH, exprimé en dollars américains, a également diminué de 14 % pour s'établir à 69,35 \$ US le baril. En dollars canadiens, le prix du pétrole réalisé moyen de SGCH a baissé de 12 %, à 97,25 \$ le baril en 2025, contre 110,49 \$ le baril en 2024, ce qui est cohérent avec la diminution de 14 % du prix du pétrole réalisé moyen en dollars américains, en partie compensée par l'incidence favorable d'une baisse du dollar canadien par rapport au dollar américain.

En 2025, les dépenses d'investissement de 33,9 millions de dollars ont été consacrées à des activités de forage dans le champ principal d'Hibernia et dans le secteur unitaire du PSH.

➤ Canada Eldor Inc.

Les passifs de CEI comprenaient les obligations liées à la mise hors service des anciens sites miniers de Beaverlodge en Saskatchewan. En décembre 2025, les sites miniers restants ont été transférés au Programme de contrôle institutionnel de la province de la Saskatchewan. CEI continue de payer pour les coûts liés au régime de retraite de certains anciens salariés. Le passif au titre de la remise en état des lieux a diminué de 2,0 millions de dollars en 2025, principalement à la suite du règlement d'obligations et d'une diminution de l'estimation des provisions, ce qui a été légèrement contrebalancé par une baisse du taux d'escompte. CEI détient un montant de 7,6 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi qu'en fonds, dans le compte du Trésor, qui doit lui permettre d'acquitter des passifs estimés totalisant 0,5 million de dollars.

➤ Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

Depuis mars 2020, la direction de CDEV administre la mise en œuvre du programme de CUGE pour le compte du gouvernement du Canada par l'intermédiaire de CFUEC, y compris en retenant les services de conseillers financiers et juridiques. Le 20 mai 2020, CFUEC a reçu une lettre de mandat et une liste de conditions du ministre des Finances détaillant l'objectif du CUGE, soit aider à protéger les emplois canadiens, aider les entreprises canadiennes à surmonter le ralentissement économique associé et éviter les faillites d'entreprises autrement viables, dans la mesure du possible. Depuis juillet 2022, CFUEC n'accepte plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE.

En mars 2025, en réponse à l'intensification des tensions commerciales et à l'imposition de nouveaux droits de douane et de contre-mesures touchant les industries canadiennes, CFUEC a été mandatée par le gouvernement du Canada pour établir et administrer CGETDD afin de soutenir les grandes entreprises canadiennes qui sont touchées par l'imposition réelle et potentielle de tarifs douaniers et de contre-mesures et qui ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché. Les prêts accordés dans le cadre de ces programmes sont destinés aux grandes entreprises, par ailleurs viables, qui ne sont pas en mesure d'accéder rapidement aux sources traditionnelles de capitaux pour gérer et combler leurs besoins de liquidités à court terme pendant une période d'incertitude économique importante. En juillet 2025, puis encore en septembre 2025, le gouvernement du Canada a annoncé que CGETDD sera modifié afin d'élargir l'admissibilité et d'offrir un financement à moindre coût aux entreprises du secteur sidérurgique. Cette mise à jour fait partie d'une série de mesures ciblées annoncées par le gouvernement du Canada pour soutenir l'industrie sidérurgique canadienne dans le contexte actuel des pressions commerciales mondiales persistantes. Comme annoncé par le gouvernement du Canada le 5 septembre 2025, CGETDD a été modifié afin d'élargir l'admissibilité et d'offrir un financement à moindre coût aux entreprises de tous les secteurs.

Le 5 juin 2025, il a été annoncé que Transat A.T. inc. avait conclu une entente de principe avec CFUEC pour la restructuration de la dette contractée par Transat dans le cadre du programme de CUGE. Cette transaction a été réalisée le 10 juillet 2025.

Le 29 septembre 2025, CFUEC a annoncé le premier prêt au titre du CGETDD, qui offrira à Algoma Steel Inc. l'accès à des liquidités d'une valeur de 400 millions de dollars.

Le 18 décembre 2025, CFUEC a annoncé l'octroi de son deuxième prêt au titre du CGETDD, lequel permettra à Arctic Canadian Diamond Company d'avoir accès à des liquidités de 115 millions de dollars.

CFUEC est financée par l'émission d'actions privilégiées directement à l'intention du gouvernement, en plus de tout produit d'intérêts reçu. Le 18 juin 2020, CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Finances, afin d'obtenir du financement par souscription d'actions privilégiées de CFUEC à des fins d'administration et de mise en œuvre du programme. Dans le cadre du nouveau programme de CGETDD lancé en 2025, CFUEC a reçu 0,3 milliard de dollars par l'émission de 0,3 million d'actions privilégiées de catégorie B, conformément à cette convention. À ce jour, CFUEC a reçu 3,4 milliards de dollars grâce à l'émission de 3,4 millions d'actions privilégiées de catégorie A dans le cadre de cette même convention. En 2024, CFUEC a racheté au gouvernement du Canada pour 873 millions de dollars d'actions privilégiées.

Les principaux résultats financiers de CFUEC sont présentés ci-dessous :

(En millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total jusqu'au 31 décembre 2025
Programme de CUGE							
Engagements de prêt conclus ⁽²⁾	320	7 108	193	-	-	155	7 776
Prêts financés	110	2 588	405	-	-	155	3 258
Placements en titres de capitaux propres ^{(1) (2)}	-	500	-	-	(500)	9	9
Remboursement du capital du prêt ⁽²⁾	-	380	35	338	18	85	856
Actions privilégiées émises (rachetées)	200	2 890	-	-	(873)	-	2 217
Programme de CGETDD							
Engagements de prêt conclus	-	-	-	-	-	515	515
Prêts financés	-	-	-	-	-	109	109
Actions privilégiées émises (rachetées)	-	-	-	-	-	300	300

(1) Aux termes d'une convention de financement avec Air Canada, CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada. Elle s'est dessaisie de ce placement au quatrième trimestre de 2024 pour réaliser un gain de 44 millions de dollars.

(2) En 2025, dans le cadre d'une entente de restructuration de prêt conclue avec Air Transat, les prêts pour remboursement de bons de voyage existants ont été partiellement convertis en actions privilégiées, évaluées à 9,3 millions de dollars au 31 décembre 2025.

Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés, CFUEC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par la norme IFRS 10.

CFUEC prépare ses états financiers conformément aux normes comptables du secteur public. Les coûts engagés par CDEV pour la mise en œuvre du programme de CUGE ont été recouverts auprès de CFUEC. Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de CFUEC, se reporter au rapport annuel 2025 de CFUEC, accessible à l'adresse www.ceefc-cfuec.ca/fr.

➤ Fonds de croissance du Canada

CDEV, en vertu de son statut de propriétaire, assure la supervision et veille à la conformité du FCC par l'intermédiaire du conseil d'administration de celui-ci, sans toutefois s'impliquer directement dans ses activités de placement. Au 31 décembre 2025, FCC avait émis pour un total cumulatif de 7 390 millions de dollars d'actions privilégiées en faveur du gouvernement du Canada pour financer ses placements. Depuis l'établissement du FCC et la sélection d'Investissements PSP comme gestionnaire (par l'entremise de GAFCC), des progrès importants ont été réalisés. Le gestionnaire, GAFCC, a démontré un fort dynamisme en annonçant 20 investissements depuis sa création jusqu'en mars 2026.

Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés, FCC

n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec CDEV au 31 décembre 2025, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par la norme IFRS 10. FCC établit ses états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité »). Les coûts engagés par CDEV à l'égard du FCC ont été recouverts auprès de celui-ci. Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation du FCC, se reporter au rapport annuel 2025 du FCC, accessible à l'adresse www.cgf-fcc.ca/fr.

➤ Prêt entre 16342451 Canada Inc. et Télésat LEO

Le 13 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé un accord de prêt avec Télésat LEO Inc. (maintenant Télésat LEO ULC) afin de financer son projet de construction d'un réseau de satellites en orbite terrestre basse (Low Earth Orbit ou « LEO ») à large bande très avancé. La phase de construction du projet devrait durer cinq ans.

Plusieurs tranches de financement seront décaissées pendant la phase de construction, en fonction d'étapes prédéfinies d'avancement du projet. Aucun paiement de capital ou d'intérêt n'est exigé pendant la phase de construction; tous les intérêts seront incorporés au solde impayé du prêt à titre de paiements en nature. Le montant du capital prêté disponible aux termes de cet accord est de 2,14 milliards de dollars. Le prêt consenti à Télésat LEO sera financé par le Compte du Canada. EDC et 16342451 Canada Inc. ont signé un accord de prêt destiné à financer l'engagement de 2,14 milliards de dollars le 15 novembre 2024. Aucun décaissement n'avait été effectué sur les prêts au 31 décembre 2024.

Télésat LEO Inc. (maintenant Télésat LEO ULC) a émis des bons de souscription en faveur de 16342451 Canada Inc. le 15 novembre 2024, en lien avec l'octroi du prêt. À la suite d'une réorganisation corporative au sein du groupe Télésat achevée en septembre 2025, les bons de souscription ont été modifiés afin d'être exerçables en parts de société en commandite de Lightspeed LEO Limited Partnership (« Télésat LEO LP »), une entité de détention à vocation unique qui détient 100 % de Télésat LEO. Les bons de souscription modifiés donnent à 16342451 Canada Inc. le droit d'acquérir une part de société en commandite de Télésat LEO LP par bon de souscription à un prix d'exercice de 982,2713 \$ US; 346 551 bons de souscription ont été émis.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des bons de souscription a été établie à 467 millions de dollars (387 millions de dollars au 31 décembre 2024), ce qui a donné lieu à un gain de 80,0 millions de dollars comptabilisé dans le poste Autres produits à l'état du résultat global.

En 2025, des avances d'un montant total de 581 millions de dollars ont été consenties à Télésat LEO ULC, ainsi qu'un prélèvement correspondant dans le Compte du Canada. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 103 millions de dollars de la commission d'engagement de prêt différée (initialement comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024) ont été affectés aux prélèvements sur le prêt de Télésat LEO ULC et une perte de crédit attendue de 14 millions de dollars a été comptabilisée en lien avec les montants prélevés. Des produits d'intérêts de 31 millions de dollars ont été comptabilisés au cours de la période.

Il a été établi que le prêt d'EDC était assorti d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché. Ainsi, le prêt exigible d'EDC a été comptabilisé en fonction d'un taux d'intérêt du marché et une aide gouvernementale de 217 millions de dollars a été initialement comptabilisée relativement aux montants prélevés, 9 millions de dollars ayant été comptabilisés par le biais du résultat net en tant que

réduction des charges d'intérêts en cumul annuel.

➤ Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada

Le rôle de CGPAC comprend l'engagement auprès des demandeurs admissibles, la réalisation de la diligence raisonnable, la négociation d'ententes et l'octroi de garanties de prêt permettant aux groupes autochtones de prendre part à des opportunités économiques. CGPAC bénéficie, dans l'exercice de ces fonctions, de l'appui actif du personnel et de l'équipe de direction de CDEV. Le premier président du conseil d'administration de CGPAC, Michael Bonshor, a été nommé en mars 2025, et le premier président et chef de la direction, Kristan Straub, a été nommé en janvier 2026.

Le 2 juillet 2025, CGPAC avait rempli les exigences de financement et les conditions de clôture requises pour l'émission de sa première garantie de prêt pour les Autochtones de 400 millions de dollars, dans le cadre d'un investissement de 736 millions de dollars réalisé par 38 Premières Nations en Colombie Britannique pour une participation de 12,5 % dans le réseau de gaz naturel Westcoast d'Enbridge. Après la clôture de l'exercice, le 2 février 2026, CGPAC a accordé une garantie de prêt de 16,8 millions de dollars à la Première Nation d'Aamjiwnaang et à la Première Nation de Kettle and Stony Point.

Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, CGPAC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par la norme IFRS 10.

CGPAC prépare ses états financiers conformément aux normes comptables du secteur public. Les coûts engagés par CDEV pour la mise en œuvre du PGPA seront recouvrés auprès de CGPAC. Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de CGPAC, se reporter au rapport annuel de 2025 de CGPAC, accessible à l'adresse www.cilgc-cgpac.ca.

Sommaire des Mesures de L'exploitation de 2025

En millions \$ (sauf indication contraire)	2025 Prévu	2025 Réal	2024 Réal	Variation annuelle réelle**	Explication des variations annuelles ou par rapport aux prévisions
Débit de CTM (en milliers de b/j)	750	761	555	37 %	Hausse par rapport à l'exercice précédent attribuable au début de l'exploitation commerciale du réseau agrandi le 1 ^{er} mai 2024 et à une montée en puissance tout au long de 2025.
BAlIA de CTM (IFRS)	2 214	2 317	1 436	61 %	Hausse du BAlIA (IFRS) attribuable au début de l'exploitation commerciale du réseau agrandi le 1 ^{er} mai 2024, qui a entraîné une augmentation des droits et du débit.
Dépenses d'investissement du PARTM, compte non tenu des intérêts incorporés au coût de l'actif (IFRS)	525	326	1 536	(79) %	Début d'achèvement des travaux de construction du PARTM, avec la mise en service le 1 ^{er} mai 2024. Des coûts de construction demeurent, par rapport aux travaux de nettoyage, de remise en état, de construction de routes et de génie civil.
Produits nets tirés du pétrole brut (déduction faite de tous les paiements par SGCH au titre de PBN)	156	138	156	(12) %	Diminution principalement attribuable à une baisse de 11 % des produits tirés des ventes de pétrole brut (en raison d'un prix moyen réalisé du pétrole plus faible).
Volume des ventes de pétrole (en millions de barils)	2,14	1,98	1,96	1 %	Légère augmentation des volumes de vente en raison de prélèvements sur les stocks, qui ont plus que compensé une diminution de 3 % du volume de production de SGCH.
Prix réalisé de vente du pétrole (\$ US/baril)	70,00	69,35	81,07	(14) %	Baisse des cours mondiaux du pétrole en 2025, sous l'influence des forces du marché.
Dépenses d'investissement liées au pétrole	30,0	33,9	33,6	1 %	Aucun changement important.
Honoraires et charges administratives (p. ex., CTM, SGCH)*	19	25	20	25 %	Coûts réels engagés en 2025 en hausse du fait principalement de l'augmentation des charges salariales attribuable aux embauches.

* Y compris les honoraires, salaires et charges sociales, ainsi que d'autres charges.

** Les pourcentages pourraient être différents du fait de l'arrondissement des chiffres.

Analyse de L'environnement Commercial Externe

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique en général, ainsi que sur des facteurs propres à l'entreprise ou aux placements sous-jacents. Le marché et les conditions économiques du secteur pétrolier et des produits pétroliers peuvent avoir une incidence sur les activités de CTM. Cette incidence est toutefois réduite, en raison de la mise en service commerciale du réseau agrandi à compter du 1^{er} mai 2024, qui offre un accès accru aux marchés mondiaux et permet d'obtenir des expéditeurs des engagements fermes sur 15 et 20 ans représentant approximativement 80 % de la capacité du réseau agrandi. Ces expéditeurs représentent quelques-unes des plus importantes sociétés de production, de commercialisation et de raffinage du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien ou y sont affiliés et ont un accès direct aux importants volumes de pétrole brut et de produits raffinés provenant de leurs activités commerciales. Les droits associés au réseau agrandi sont fixés de façon à assurer un taux de rendement du capital approuvé et à couvrir certaines dépenses d'exploitation estimées. Le refinancement de CTM et le remboursement de la dette consortiale réduisent le coût de la dette et éliminent le caractère variable des taux d'intérêt.

SGCH tire ses flux de trésorerie exclusivement des activités et des actifs de production du projet Hibernia, notamment de la vente de sa part proportionnelle de la production de pétrole brut d'Hibernia. Les flux de trésorerie fluctuent selon les volumes de production de pétrole, le cours du brut (y compris les primes ou escomptes sur le pétrole brut d'Hibernia), le taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien, les redevances et les charges grevées liées à la participation au bénéfice net, les charges d'exploitation et les frais de transport, les taux d'impôt et les niveaux de dépenses d'investissement. SGCH est également partie à des contrats d'exploitation, à des accords de redevances et à d'autres ententes, et tout changement apporté à la réglementation de la Régie Canada-Terre-Neuve et Labrador de l'énergie extracôtière et d'autres organismes de réglementation a une incidence sur elle.

CDEV reçoit des sommes au titre de la participation au bénéfice net dans Hibernia. Celles-ci varient de façon importante en fonction des prix du pétrole, des niveaux de production et des dépenses d'investissement liées au projet. CEI est touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et du gouvernement de la Saskatchewan et aux droits devant leur être acquittés.

Les fluctuations des conditions climatiques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers futurs de SGCH et de CTM. Par l'intermédiaire de son rapport sur l'information financière relative aux changements climatiques, CDEV renforce l'intégration des questions climatiques dans ses activités, notamment dans son groupe de sociétés, grâce à différents instruments, comme les responsabilités liées au climat intégrées à ses structures de gouvernance, les évaluations annuelles de l'importance relative des changements climatiques et son cadre de gestion des risques d'entreprise. La Corporation continue en outre de surveiller les événements mondiaux importants et leur incidence sur ses activités.

Risques et Éventualités

Les risques inhérents à l'exploitation d'un oléoduc comprennent notamment les risques opérationnels propres au secteur, comme les risques liés à la protection et à la sécurité des travailleurs et les autres risques liés à la sécurité, l'intégrité physique du pipeline et des installations et la gestion environnementale. CTM a mis en place un processus de gestion des risques opérationnels conforme aux normes et aux exigences rigoureuses de la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »). En février 2025, le président des États-Unis a signé des décrets imposant de nouveaux droits de douane applicables aux biens importés aux États-Unis en provenance du Canada. S'il est mis en œuvre, ce nouveau tarif pourrait nuire à l'économie canadienne, avoir un effet néfaste sur les dépenses de consommation, l'inflation et la valeur du dollar canadien et peser sur les résultats financiers de la société. La société continuera à surveiller l'évolution de la conjoncture commerciale, y compris quant aux nouveaux droits de douane imposés et à toute riposte tarifaire, et ses répercussions sur le plan de l'exploitation et du rendement financier.

Financière TMP a emprunté plus de 35 milliards de dollars, ce qui crée un risque financier pour CDEV. Comme les prêts sont consentis par le gouvernement du Canada, ce risque est jugé faible. Le résultat de l'examen par la Régie de la Demande visant les droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service pourrait avoir une incidence ultérieure sur les flux de trésorerie de CTM. La capacité de CTM d'assurer le service de la dette actuelle et future pourrait être tributaire de plusieurs facteurs, parmi lesquels ses résultats financiers et d'exploitation futurs, la conjoncture économique en général et des facteurs financiers, réglementaires et autres dont bon nombre ne sont pas directement du ressort de CTM. Le 30 novembre 2023, la Régie a approuvé les droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service de Trans Mountain. CTM a commencé à enregistrer des produits sur la base de ces droits provisoires à partir de la mise en service du réseau agrandi de pipelines, le 1^{er} mai 2024. Les droits provisoires font actuellement l'objet d'un examen par la Régie en raison des questions soulevées par les expéditeurs, et le processus se poursuivra jusqu'au premier trimestre de 2026. Parallèlement au processus de la Régie, CTM a entrepris des négociations avec les expéditeurs. CTM estime qu'une pause dans le processus de la Régie serait avantageuse, dans la mesure où elle lui laisserait plus de temps pour ces négociations commerciales, qui pourraient aboutir à un nouveau règlement des droits négocié pour le réseau agrandi. De l'avis de CTM, un tel règlement serait une solution gagnant-gagnant.

Par conséquent, Trans Mountain a demandé en octobre 2025 une

suspension du processus réglementaire actuel, ce que la Régie a approuvé. Après la fin de l'exercice, Trans Mountain a demandé à la Régie, qui a approuvé la demande, de poursuivre la suspension afin de disposer de plus de temps pour poursuivre les négociations commerciales.

Le résultat de l'examen par la Régie de la Demande visant les droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service pourrait avoir une incidence ultérieure sur les flux de trésorerie de CTM.

Comme tout projet pétrolier de mise en valeur, la participation de SGCH dans le projet Hibernia est exposée à des risques liés à la géologie, au forage et à la production. L'exploitant du projet respecte des normes élevées pour tout ce qui touche la sécurité et l'efficacité des activités et la protection de l'environnement. SGCH suit des pratiques axées sur la gestion prudente des risques en concertation avec l'exploitant et a souscrit une assurance suffisante qu'elle considère comme économiquement viable. La fluctuation du cours du pétrole brut, attribuable aux événements économiques et à la conjoncture mondiale, est un autre facteur de risque important pour le bénéfice et les flux de trésorerie de SGCH. On estime qu'une variation de 1,00 \$ du prix du baril de pétrole aurait une incidence d'environ 1,4 million de dollars (1,4 million de dollars en 2024) sur son bénéfice avant impôt. SGCH n'a pas recours à des stratégies de couverture sur le pétrole brut. En raison des coûts de production relativement peu élevés, SGCH peut aisément honorer ses obligations.

La valeur actualisée de la part de SGCH dans les coûts de démantèlement et d'abandon des puits et installations d'Hibernia de 100 millions de dollars, dont la majeure partie devrait être engagée en 2048, est estimée en fonction de la réglementation et des procédures connues, ainsi que des coûts actuels d'un démantèlement. Ces coûts pourraient varier sensiblement d'ici là, en raison de l'évolution de la réglementation, des percées technologiques et de l'inflation, notamment. SGCH a mis de côté 188 millions de dollars (116 millions de dollars déposés dans le Compte du Trésor, 57 millions de dollars en placements à faible risque et 15 millions de dollars en trésorerie) pour être en mesure de régler les coûts futurs de démantèlement et d'abandon, estimés à 239 millions de dollars. La valeur actualisée des coûts de démantèlement et d'abandon du pipeline de CTM de 320 millions de dollars a été estimée d'après le coût actuel prévu pour abandonner ce pipeline à la fin de sa durée de vie économique, dans 49 ans. Cette estimation peut fluctuer grandement, tout comme l'établissement de la durée de vie économique de l'actif. CTM détient des placements soumis à restrictions dans une fiducie créée expressément pour financer les activités d'abandon futures.

Les ventes de pétrole brut de SGCH étant libellées en dollars américains, les produits de SGCH sont sensibles aux fluctuations du taux de change. Le taux de change moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien a été de 1,40 en 2025, comparativement à 1,37 en 2024, ce qui a eu une incidence positive sur les ventes de pétrole réalisées en dollars canadiens de SGCH par rapport à l'exercice précédent.

SGCH est exposée à des risques de crédit liés aux ventes de fret relativement importants, qu'elle atténue en vendant son pétrole brut à une contrepartie solvable (de première qualité). CTM est exposée à un risque de crédit lié à ses clients. Conformément aux règles et

règlements régissant le transport sur le TMPL, les clients actuels et les nouveaux clients sont tenus de fournir une garantie financière raisonnable, ce qui réduit de beaucoup le risque de crédit de CTM. Il existe un certain risque de concentration dans la mesure où deux clients représentent environ 40 % des produits consolidés, mais ces clients présentent une note de crédit de première qualité.

Alors que CFUEC est exposée à un risque de crédit important par rapport aux prêts qu'elle accorde aux emprunteurs, le risque maximal de CDEV est son placement de mille dollars en actions ordinaires de CFUEC, comme indiqué à la note 3w) des états financiers consolidés.

CEI est exposée à des obligations du fait de ses engagements envers Cameco aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu avec elle en 1988. Comme le passif lié à la remise en état du site minier a été réglé au cours de l'exercice, seuls les factures non payées et le passif au titre des prestations de retraite demeurent.

Les activités de CDEV sont exposées à d'autres risques, notamment les risques liés à une petite équipe de direction, les risques de réputation et les risques liés aux technologies de l'information. La direction évalue périodiquement ces risques dans le cadre des activités qu'elle entreprend pour remplir les mandats qui lui sont confiés.

16342451 Canada Inc. a pour rôle de gérer l'accord de prêt, notamment l'évaluation des étapes d'avancement, l'administration des financements, l'examen du risque de crédit et l'information d'EDC à ce sujet, ainsi que l'exécution générale des activités de transfert de fonds et de gestion conformément aux modalités des accords avec Télésat LEO et EDC. Le risque que court 16342451 Canada Inc. sur le plan des flux de trésorerie se limite aux frais non perçus de 475 points de base sur le prêt Télésat LEO, pour son rôle dans la gestion active des modalités complexes des prêts. En outre, 16342451 Canada Inc. est également exposée au risque lié aux fluctuations de la valeur de tout bon de souscription détenu. EDC, à titre de prêteur ultime, assume tous les autres risques de crédit, y compris les paiements anticipés et les défaillances.

La direction et notre conseiller juridique ont analysé les éventualités présentées dans nos états financiers consolidés. La direction est d'avis que l'issue probable de ces éventualités sera favorable pour CDEV et ses filiales.

États Financiers pour L'exercice Clos le 31 Décembre 2025

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, avec chiffres comparatifs de 2024, ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité et sur la base de la continuité d'exploitation.

CTM prépare ses états financiers consolidés conformément aux PCGR des États-Unis. Pour consulter les états financiers consolidés de 2025 de CTM préparés selon les PCGR des États-Unis, rendez-vous à l'adresse www.transmountain.com/fr. Les PCGR des États-Unis constituent la méthode comptable généralement utilisée par

les sociétés canadiennes à tarifs réglementés comparables à CTM. La note 31 présente les résultats financiers de CTM selon les PCGR des États-Unis, les ajustements apportés aux états financiers pour convertir ces résultats selon les IFRS, ainsi que les résultats financiers de CTM selon les normes IFRS de comptabilité, après consolidation avec ceux de CDEV. Les principales différences de traitement comptable concernent les éléments suivants :

- Conformément aux PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, *Regulated Operations*, aux termes de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui qui est prévu par les IFRS. Conformément aux PCGR des États-Unis, des ajustements réglementaires sont effectués pour tenir compte des différences entre les produits tirés du transport comptabilisés en vertu des accords sur les droits ou des accords sur les services de transport approuvés par la Régie de l'énergie du Canada et les droits réellement perçus sur le TMPL. L'ajustement conforme aux IFRS au titre des différences de calendrier ou de présentation de la comptabilisation des produits pour 2025 a entraîné une hausse des produits de 5 millions de dollars.
- Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM constitue une provision pour fonds utilisés pendant la construction, par laquelle des montants réglementés au titre du rendement du capital investi et de la charge d'intérêts sur la dette sont ajoutés au coût total d'un actif en construction. Le rendement en capital est ajouté au résultat et les intérêts sur la dette inscrits à l'actif sont portés en diminution de la charge d'intérêts. Aux termes des IFRS, aucune provision pour fonds utilisés pendant la construction n'est ajoutée à la valeur de l'actif ou au résultat, et seuls les intérêts sur la dette réellement engagés peuvent être inscrits à l'actif. Les ajustements selon les IFRS au titre de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction et les intérêts pour 2025 ont entraîné une augmentation des charges financières nettes de 5 millions de dollars avant incorporation des intérêts au coût de l'actif par Financière TMP.
- Les IFRS exigent la comptabilisation d'une provision pour obligations de démantèlement. Aux termes des PCGR des États-Unis, certaines obligations ne sont pas comptabilisées, en raison de la grande incertitude entourant le moment et l'ampleur des sorties de trésorerie.

Les produits consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont établis à 3 135 millions de dollars, comparativement à 2 141 millions de dollars pour l'exercice précédent. La hausse est en grande partie attribuable à une augmentation de 1 008 millions de dollars des produits tirés du transport, en partie neutralisée par une baisse de 20 millions de dollars des produits nets tirés du pétrole brut. La hausse des produits tirés du transport est essentiellement attribuable à la mise en service commerciale du PARTM, le 1^{er} mai 2024, ce qui a fait en sorte que le réseau agrandi n'a été exploité que pendant une partie de l'exercice comparatif. Les produits nets tirés du pétrole brut ont diminué de 20 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, en raison principalement d'une baisse de 12 % des prix réalisés moyens du pétrole, légèrement contrebalancée par une hausse de 1 % du volume des ventes. Les produits locatifs ont augmenté de 2 millions de dollars, en raison de hausses des coûts variables additionnels facturés conformément aux contrats de location. Les autres produits, qui se sont élevés à 113 millions de dollars, ont augmenté de 102

millions de dollars, principalement en raison d'un gain de 80 millions de dollars découlant de la réévaluation des bons de souscription liés à Télésat LEO LP (7 millions de dollars en 2024) et d'un règlement d'assurance de 30 millions de dollars reçu pour CTM relativement à l'inondation survenue en 2021 (néant en 2024).

Pour l'exercice, le total des charges, hors charges financières, s'élève à 1 758 millions de dollars, comparativement à 1 225 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable à une augmentation de 371 millions de dollars des amortissements, du fait principalement de la mise en service des actifs du PARTM, dont l'amortissement a commencé en mai 2024. Les coûts d'exploitation des pipelines ont augmenté de 89 millions de dollars, essentiellement en raison du début de l'exploitation commerciale du réseau agrandi le 1^{er} mai 2024. Les salaires et avantages sociaux ont également augmenté de 36 millions de dollars, ce qui résulte en grande partie d'une hausse des effectifs liée à la mise en service du PARTM et d'une hausse des coûts des programmes incitatifs et des régimes d'avantages sociaux. Les autres charges administratives ont augmenté de 34 millions de dollars, en raison surtout d'une main-d'œuvre plus nombreuse nécessaire pour soutenir l'expansion du réseau pipelinier de CTM et les obligations commerciales connexes. La perte de valeur sur le prêt à recevoir a augmenté de 14 millions de dollars, en raison de la perte de crédit attendue sur le solde impayé du prêt consenti à Télésat LEO en 2025, alors qu'aucune perte de ce type n'avait été constatée en 2024. Les honoraires ont augmenté de 11 million de dollars en 2025, principalement en raison d'une hausse des frais juridiques.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les charges d'intérêts se sont établies à 1 089 millions de dollars, en baisse comparativement à 1 233 millions de dollars pour l'exercice précédent. À la suite du refinancement de la dette consortiale auprès d'un tiers de CTM en décembre 2024, les charges d'intérêts ont nettement diminué, en raison d'un taux d'intérêt plus faible, ainsi que de l'élimination des commissions de garantie. Bien que les charges d'intérêts brutes aient diminué au cours de la période en raison de faibles taux d'intérêt, cela a été contrebalancé en partie par la cessation des coûts de financement de la dette inscrits à l'actif à la suite de la mise en service commerciale du réseau agrandi le 1^{er} mai 2024. Des charges d'intérêts de 13 millions de dollars liées aux prélèvements sur le prêt consenti à Télésat ont également été comptabilisées au cours de l'exercice (néant en 2024). Nous avons comptabilisé un gain de 454 millions de dollars sur les produits différés – subvention gouvernementale pour l'exercice, à la suite des modifications apportées aux accords de prêt en décembre 2024 et des prélèvements sur le prêt Télésat, et avons déduit cette somme de la charge d'intérêts.

Nous avons constaté un bénéfice avant impôt sur le résultat de 480 millions de dollars pour 2025, comparativement à une perte avant impôt sur le résultat de 291 millions de dollars en 2024. La hausse du bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, comparativement à l'exercice précédent, s'explique principalement par une augmentation notable des produits tirés du transport pendant la période considérée et par une baisse des charges d'intérêts, ce qui a été contrebalancé en partie par une hausse de la charge d'épuisement et d'amortissement et par l'augmentation des coûts d'exploitation par suite de la mise en service commerciale du réseau agrandi, le 1^{er} mai 2024.

La charge d'impôt exigible pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 a diminué de 4 millions de dollars, du fait surtout de la baisse du résultat de SGCH pour 2025 par rapport à 2024. Le produit d'impôt différé a augmenté de 243 millions de dollars, en raison de l'incidence du taux d'imposition permanent au titre de la répartition provinciale du résultat au cours du premier trimestre. Le taux d'imposition effectif combiné de la Corporation est cohérent et en phase avec le taux légal canadien.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme au 31 décembre 2025 ont augmenté pour s'établir à 1 012 millions de dollars, comparativement à 963 millions de dollars au 31 décembre 2024. L'augmentation est attribuable aux flux de trésorerie d'exploitation de 1 773 millions de dollars pour la période qui proviennent principalement de CTM. En outre, PBN nette reçue s'est élevée à 116 millions de dollars. Cette situation a été partiellement contrebalancée par des dépenses d'investissement en trésorerie de 651 millions de dollars, principalement liées au PARTM, majorées d'un remboursement du capital du prêt de 752 millions de dollars, des apports nets aux placements assortis de restrictions de 22 millions de dollars, ainsi que des dividendes versés de 417 millions de dollars. Se reporter au tableau consolidé des flux de trésorerie pour plus de précisions.

Les clients et autres débiteurs, qui s'élevaient à 201 millions de dollars au 31 décembre 2025, ont augmenté de 9 millions de dollars, principalement en raison de la hausse des montants à recevoir au titre du recouvrement de charges et des frais de gestion à recevoir de parties liées.

Les autres actifs courants ont augmenté de 21 millions de dollars par suite des hausses des charges payées d'avance par CTM et des droits sur les chargements de produits pétroliers en vrac (« DCPV ») et des stocks, à la mise en service du PARTM.

Les immobilisations corporelles ont diminué de 755 millions de dollars, principalement en raison de la déduction de la charge d'épuisement et d'amortissement de 997 millions de dollars et d'ajustements de démantèlement de 70 millions de dollars, partiellement compensés par les dépenses d'investissement liées au PARTM de 303 millions de dollars.

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont diminué de 3 millions de dollars, en raison principalement de l'amortissement des contrats de location de SGCH en partie contrebalancé par l'ajout de nouveaux bureaux pour CDEV.

Les autres actifs non courants ont diminué de 30 millions de dollars, principalement en raison de la baisse de la redevance de recouvrement des coûts du régime d'intervention amélioré (Enhanced Response Regime Cost Recovery Fee) à long terme, attribuable aux montants perçus auprès des expéditeurs, ce qui a été partiellement annulé par la réévaluation des régimes de retraite enregistrés de TMCI et des anciens régimes.

Au 31 décembre 2025, les bons de souscription relatifs à Télésat LEO ont augmenté de 80 millions de dollars, en raison d'un gain à la réévaluation. Un engagement de prêt connexe a été comptabilisé pour les bons de souscription et a été réduit de 103 millions de dollars, proportionnellement aux avances consenties au titre du prêt de Télésat.

Les fournisseurs et autres créditeurs ont diminué de 294 millions de dollars, en raison surtout d'une baisse des créditeurs et charges à payer de CTM attribuable à un recul des dépenses d'investissement à payer et à une diminution de 105 millions de dollars des intérêts exigibles liée au paiement des commissions de garantie au cours de l'exercice.

Les emprunts non courants exigibles ont augmenté de 602 millions de dollars, en raison de prélèvements sur le prêt de Télésat-EDC de 581 millions de dollars, facteur partiellement contrebalancé par la comptabilisation des produits différés – subvention gouvernementale de 217 millions de dollars. De plus, des charges d'intérêts de 1 524 millions de dollars ont été comptabilisées sur le solde du prêt d'EDC lié à CTM, ces charges ayant été compensées par des remboursements du capital et des intérêts totalisant 1 299 millions de dollars versés à EDC.

Un produit différé de 217 millions de dollars lié à la subvention du gouvernement reçue a été comptabilisé au cours de la période. TMP et 16342451 Canada Inc. ont comptabilisé des charges d'amortissement de 445 millions de dollars et de 9 millions de dollars, respectivement. Globalement, le solde des produits différés – subvention gouvernementale a diminué de 237 millions de dollars.

Le passif d'impôt différé a augmenté de 192 millions de dollars, en raison de hausses de l'impôt différé de CTM en lien avec des écarts temporaires touchant les immobilisations corporelles du PARTM, et du taux d'impôt prévu par la loi.

La provision non courante au titre des obligations de démantèlement a diminué de 106 millions de dollars, en raison principalement de révisions des estimations découlant d'un taux d'actualisation plus élevé et du traitement de la provision de SGCH.



15 Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV » ou la « Corporation »), dont la publication a été autorisée par le conseil d'administration le 25 mars 2026, incombe à la direction de CDEV. CDEV a dressé ses états financiers consolidés selon les normes IFRS de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les états financiers des filiales de la Corporation, dont elle est responsable, ont été consolidés avec les siens, sauf pour la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada, le Fonds de croissance du Canada Inc. et la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada, car ces entités ne répondent pas à la définition d'une entité contrôlée. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la Corporation choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, car ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La Corporation a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel en s'assurant qu'elles concordent avec les informations contenues dans les états financiers consolidés.

CDEV a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières consolidées sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement

des états financiers consolidés et que les actifs de CDEV sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés visés par le présent rapport essentiellement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés annuels de CDEV et fait part de ses conclusions au conseil d'administration, qui en tient compte pour approuver les états financiers. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs conjoints de la Corporation afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs conjoints de la Corporation, la vérificatrice générale du Canada et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont le rapport est présenté séparément.

À titre, respectivement, de présidente et cheffe de la direction et de chef des finances de CDEV, nous avons examiné les présents états financiers consolidés. À notre connaissance, et avec diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, nous croyons qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de CDEV au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Elizabeth Wademan

Présidente et Cheffe de la Direction

Carlos Gallardo

Chef des Finances

Toronto, Ontario • Le 25 mars 2026

États Financiers Consolidés de La Corporation de Développement des Investissements du Canada



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales (la « Corporation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Corporation au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Corporation pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les statuts et les règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 des états financiers consolidés.

À notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.


Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale
du Canada,



Firyal Awada, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 25 mars 2026



Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

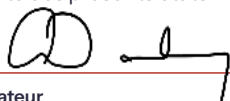
	2025	2024
Actif		
Actifs courants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5) ⁽¹⁾	962 411 \$	794 896 \$
Placements à court terme (note 5) ⁽¹⁾	49 764	168 520
Clients et autres débiteurs (note 29)	200 873	191 688
Impôts sur le résultat à recevoir	5 382	-
Autres actifs courants (note 8)	142 038	120 714
Partie courante des placements détenus au titre d'obligations futures (note 6)	216	2 220
	1 360 684	1 278 038
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles (note 10)	34 492 479	35 247 845
Prêt à recevoir (note 18)	495 054	-
Placements détenus au titre d'obligations futures (note 6)	179 826	168 830
Trésorerie soumise à restrictions (note 7)	10 494	11 586
Placements soumis à restrictions (note 9)	146 821	128 377
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	60 846	63 536
Bons de souscription (note 13)	467 455	387 456
Autres actifs (note 12)	183 516	213 443
	36 036 491	36 221 073
	37 397 175 \$	37 499 111 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Fournisseurs et autres crédateurs (note 21)	347 573 \$	641 575 \$
Partie courante des obligations locatives (note 11)	11 303	10 685
Impôts sur le résultat à payer (note 20)	-	3 241
Partie courante de la provision au titre de la participation au bénéfice net (« PBN »)	-	5 700
Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement [notes 15](a), (b)]	29 244	12 840
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 15)	101	2 111
Partie courante des produits différés – subvention gouvernementale (note 17) ⁽¹⁾	415 123	381 250
Autres passifs courants (note 14)	133 574	246 152
	936 918	1 303 554
Passifs non courants :		
Emprunts (note 17)	32 790 076	32 188 080
Produits différés – subvention gouvernementale (note 17) ⁽¹⁾	2 786 820	3 058 094
Engagement de prêt (note 18)	276 842	380 096
Impôt sur le résultat différé (note 20)	837 660	646 037
Provision au titre des obligations de démantèlement [notes 15 a) et b)]	390 677	497 157
Obligations locatives (note 11)	62 278	66 219
Obligation au titre des prestations définies (note 16)	69 540	60 965
Autres passifs non courants (note 19)	127 456	132 800
	37 341 349	37 029 448
Capitaux propres (déficit) :		
Capital social (note 22)	1	1
Surplus d'apport	603 294	603 294
Réserve au titre de la PBN (note 22)	32 638	182 540
Déficit accumulé	(1 570 916)	(1 684 147)
Cumul des autres éléments du résultat global	53 891	64 421
	(881 092)	(833 891)
	37 397 175 \$	37 499 111 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Se reporter à la note 32. Engagements (note 26) Éventualités (note 27)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil
d'administration

Administrateur



Administrateur



État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Produits :		
Produits tirés des services de transport (note 25)	2 911 159 \$	1 902 959 \$
Produits nets tirés du pétrole brut (note 24)	149 256	169 360
Produits locatifs (note 25)	64 856	62 755
Autres produits	9 251	5 777
	3 134 522	2 140 851
Autres bénéfiques :		
Produit d'assurance (note 27)	30 332	-
Frais d'utilisation des installations et frais de traitement	1 557	1 249
Profits de change	1 604	3 227
Gain (perte) sur la réévaluation de bons de souscription (note 13)	79 999	7 360
	3 248 014	2 152 687
Charges :		
Épuisement et amortissement (notes 10 et 11)	996 764	626 152
Charges d'exploitation du pipeline (note 25)	410 709	322 162
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut (note 24)	26 386	28 490
Salaires et avantages du personnel	213 552	177 146
Honoraires professionnels	26 321	25 183
Provision pour pertes de crédit attendues sur le prêt à recevoir (note 29)	13 699	-
Perte à la décomptabilisation d'immobilisations corporelles (note 10)	965	11 158
Pertes de change	2 508	1 541
Révision d'estimations relativement à la provision au titre de la remise en état d'un site (note 15)	(57)	214
Autres charges administratives	66 772	33 077
	1 757 619	1 225 123
Charges financières (produits financiers) :		
Charge d'intérêts (note 17)	1 089 213	1 232 807
Produits d'intérêts	(93 160)	(35 050)
Désactualisation des provisions (note 15)	14 667	21 009
	1 010 720	1 218 766
Résultat net avant impôt sur le résultat	479 675	(291 202)
Impôt sur le résultat (note 20) :		
Exigible	30 914	34 689
Différé	190 530	(52 737)
	221 444	(18 048)
Résultat net	258 231	(273 154)
Autres éléments du résultat global :		
<i>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</i>		
Écart de conversion	(15 922)	24 976
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>		
Réévaluations des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de l'impôt (note 16)	5 392	8 536
Total des autres éléments du résultat global	(10 530)	33 512
Résultat global	247 701 \$	(239 642) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Capital social		
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	1 \$	1 \$
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	603 294	603 294
Réserve au titre de la participation au bénéfice net		
Solde à l'ouverture de l'exercice	182 540	27 731
Provision au titre de la PBN – variation nette	133	(7 228)
PBN reçue	121 965	162 037
Dividendes	(272 000)	-
Solde à la clôture de l'exercice	32 638	182 540
Déficit accumulé		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(1 684 147)	(1 410 993)
Résultat net	258 231	(273 154)
Dividendes	(145 000)	-
Solde à la clôture de l'exercice	(1 570 916)	(1 684 147)
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde à l'ouverture de l'exercice	64 421	30 909
Autres éléments du résultat global	(10 530)	33 512
Solde à la clôture de l'exercice	53 891	64 421
Total des capitaux propres (déficit)	(881 092) \$	(833 891) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Résultat net	258 231 \$	(273 154) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Épuisement et amortissement	996 764	626 152
Perte à la décomptabilisation d'immobilisations corporelles	877	11 158
Perte (gain) sur la réévaluation de bons de souscription	(79 999)	(7 360)
Produit d'assurance (note 27)	(30 332)	-
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	221 444	(18 048)
Produits d'intérêts	(93 160)	(35 050)
Intérêts non inscrits à l'actif impayés	506 547	552 023
Désactualisation des provisions	14 667	21 009
Provision pour pertes de crédit attendues sur le prêt à recevoir	13 699	-
Variation nette des prestations définies	4 780	4 481
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	(57)	214
Intérêts reçus ⁽¹⁾	57 782	26 858
Provisions réglées	(1 953)	(5 785)
Impôts sur le résultat payés	(41 485)	(28 087)
	1 827 805	874 411
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 23)	(54 723)	250 134
Total des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation⁽¹⁾	1 773 082	1 124 545
Activités de financement :		
Produits des emprunts	581 338	20 028 000
Remboursement d'emprunts	(752 000)	(18 065 000)
Coûts d'émission de titres d'emprunt	-	(14 703)
Dividendes payés	(417 000)	-
PBN reçue (note 22)	121 965	162 037
Remboursements versés au titre de la PBN (note 22)	(5 567)	(6 528)
Païement au titre des obligations locatives, portion en capital (note 11)	(8 912)	(19 077)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(480 176)	2 084 729
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 23)	(651 410)	(2 617 175)
Avances consenties aux termes du prêt à recevoir	(581 338)	-
Produit d'assurance	30 332	34 842
Achats de placements à court terme ⁽¹⁾	(791 924)	(257 674)
Ventes de placements à court terme ⁽¹⁾	909 975	154 378
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(11 428)	(9 403)
Achat de placements soumis à restrictions	(21 568)	(21 942)
Acquisition de placements détenus au titre d'obligations futures ⁽¹⁾	(34 954)	(30 000)
Rachats de placements détenus au titre d'obligations futures ⁽¹⁾	31 376	-
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	1 092	3 877
Total des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement⁽¹⁾	(1 119 847)	(2 743 097)
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	(5 544)	7 388
Variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	167 515	473 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	794 896	321 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice⁽¹⁾	962 411 \$	794 896 \$

⁽¹⁾Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Se reporter à la note 32.

Le total des intérêts et des commissions d'attente payés en 2025 sur les emprunts se chiffrait à 578 695 \$ (1 084 160 \$ en 2024).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Entité présentant l'information financière

La Corporation se compose de sa société mère, La Corporation de développement des investissements du Canada (« Corporation » ou « CDEV »), et de ses filiales à cent pour cent : Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), la Corporation Trans Mountain (« CTM »), la Corporation d'innovation du Canada (« CIC ») et 16342451 Canada Inc. Les filiales que sont le Fonds de croissance du Canada (« FCC »), la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (« CFUEC ») et la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (« CGPAC ») ne sont pas consolidées. Se reporter aux notes 3 b) et c) pour plus de détails concernant l'évaluation faite par la Corporation et sa décision de ne pas consolider ces entités.

Société mère

La Corporation de développement des investissements du Canada a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (« LGFP ») et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (GC) dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

En juillet 2015, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2015-1107), en vertu de l'article 89 de la LGFP, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. En octobre 2015, CDEV avait harmonisé ses politiques, lignes directrices et pratiques et continuera de rendre compte de l'état de la mise en œuvre de cette instruction dans son plan d'entreprise.

En août 2019, le gouvernement du Canada a transféré à CDEV ses activités de gestion des accords de participation au bénéfice net (« PBN ») et de participation accessoire au bénéfice net (« PABN ») dans le cadre du projet de développement Hibernia, lesquelles relevaient auparavant de Ressources naturelles Canada. Se reporter à la note 3 t) pour plus de détails.

Le siège social de CDEV est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 161, rue Bay, bureau 4540, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

Filiales

- I. La Corporation Trans Mountain et Financière Canada TMP Ltée ont été constituées en 2018 en vertu de LCSA. Les sociétés sont assujetties à LGFP. Financière TMP est le mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. CTM est une société d'État non-mandataire, ce qui lui permet d'emprunter auprès de parties autres que le gouvernement du Canada. CTM est également assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

CTM possède et exploite le réseau pipeline Trans Mountain (« réseau TMPL ») et le pipeline de Puget Sound (« pipeline Puget »). Le 1^{er} mai 2024, Trans Mountain a entamé l'exploitation commerciale du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (« PARTM »), qui a fait passer la capacité du réseau TMPL d'environ 300 000 barils par jour à environ 890 000 barils par jour. Ensemble, le pipeline nouvellement construit et le pipeline d'origine constituent le réseau pipeline agrandi (le « réseau agrandi »).

Le réseau TMPL est en exploitation depuis 1953 et il achemine du pétrole brut et du pétrole raffiné d'Edmonton, en Alberta, à Burnaby, en Colombie-Britannique. Le pipeline Puget rejoint le réseau TMPL à la frontière internationale près de Sumas, en Colombie-Britannique, et achemine les produits vers des raffineries dans l'État de Washington.

Les activités de CTM sont réglementées par la Régie de l'énergie du Canada (« Régie »). La Régie est l'organisme ayant l'autorité législative sur des questions comme la construction et l'exploitation d'installations, les tarifs et la tarification, ainsi que les méthodes comptables en ce qui a trait aux pipelines canadiens qui traversent une frontière provinciale ou internationale. Les activités de Puget sont réglementées par deux organismes américains, soit la Federal Energy Regulatory Commission et le Department of Transportation Office of Pipeline Safety.

- II. Financière TMP est la société mère de CTM. Elle fournit à CTM du financement sous forme d'emprunts et de capitaux propres financés au moyen de prêts auprès de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, qui sont gérés par Exportation et développement Canada (« EDC »). Se reporter à la note 17 pour de plus amples renseignements sur les emprunts.
- III. CEI a été constituée en vertu de LCSA. Elle est assujettie à LGFP, est mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. À la suite de la vente des actions de Cameco et à la reprise d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des obligations au titre des prestations de retraite définies.
- IV. SGCH a été constituée en vertu de LCSA et a été acquise par CDEV en mars 1993. SGCH est assujettie à LGFP et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (« projet Hibernia »), un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet

1. Entité présentant l'information financière (suite) | Filiales (suite)

Hibernia comprend le champ pétrolifère original du projet Hibernia, dans lequel SGCH détient une participation directe de 8,5 %, et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), dans lequel SGCH détient actuellement une participation directe de 5,67 %. La participation directe détenue par SGCH dans le secteur unitaire du PSH est assujettie à des ajustements conformément aux dispositions applicables de l'entente du secteur unitaire du PSH.

Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité générant la totalité des produits tirés du pétrole brut.

Un compte est maintenu au nom des propriétaires de participations directes dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du PSH par son exploitant, respectivement Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH ») et ExxonMobil Canada Properties, agissant à titre de mandataire (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants selon leurs participations directes.

- v. Le 10 mai 2020, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2020-0305), en vertu de l'article 89 de LGFP, de constituer une filiale, et prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale d'un programme de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes en réponse à l'urgence relative à la COVID-19, conformément à toute instruction pouvant être donnée à cette filiale. Le 11 mai 2020, CFUEC a été constituée conformément au décret en question. CFUEC a été constituée en vertu de LCSA pour administrer, approuver et financer les transactions conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances relativement au programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « programme de CUGE » ou « CUGE »), qui a été conçu pour fournir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada en réponse à l'urgence sanitaire de la COVID-19. CFUEC est assujettie à LGFP, mais n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Depuis juillet 2022, conformément aux instructions du ministre des Finances, CFUEC n'accepte et ne traite plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE.

Le 23 mars 2025, CFUEC a reçu une instruction (C.P. 2025-0455) en vertu de l'article 89 de LGFP lui ordonnant d'administrer une nouvelle facilité de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes touchées par l'imposition réelle ou potentielle de nouveaux tarifs douaniers et contre-mesures, conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances. Le même jour, CDEV a également reçu une instruction (C.P. 2025-0456) en vertu de l'article 89 de LGFP lui ordonnant de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que CFUEC facilite l'administration d'une nouvelle facilité de soutien au crédit, conformément à toute directive qui pourrait être donnée à CFUEC. En outre, un décret a été émis le 23 mars 2025 en vertu de l'alinéa 60.2 (2)a) de LGFP pour autoriser le ministre des Finances à conclure un contrat avec CFUEC afin de souscrire des titres d'une valeur maximale de 10 milliards de dollars pour financer cette nouvelle facilité de soutien au crédit. Le 29 septembre 2025, CFUEC a annoncé le premier prêt au titre du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (« CGETDD ») qui offrira à Algoma Steel Inc. l'accès à des liquidités d'une valeur de 400 millions de dollars. Le 18 décembre 2025, CFUEC a annoncé l'octroi d'un second prêt, soit une facilité de prêt de 115 millions de dollars à Burgundy Diamond Mines.

- vi. Le 2 décembre 2022, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2022-1269) en vertu de l'article 89 de LGFP visant à constituer une filiale à cent pour cent portant le nom de Fonds de croissance du Canada inc. et à prendre les mesures nécessaires afin de faciliter l'établissement de la filiale en tant que nouveau fonds d'investissement public prenant, dans le cadre de son mandat, des décisions en matière d'investissement, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, et selon les termes de l'instruction (C.P. 2022-1272) remise à la filiale. Se reporter à la note 3 w) pour de plus amples renseignements.

Le 13 décembre 2022, le Fonds de croissance du Canada Inc. a été constitué en vertu de LCSA et autorisé à émettre des actions ordinaires et des actions privilégiées de catégorie A. FCC a pour mandat de bâtir un portefeuille d'investissements qui catalysera d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions. Comme annoncé dans le budget de 2023, FCC a fait appel aux services et à l'expertise de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et de son personnel pour la mise en œuvre du mandat de FCC. Une filiale à cent pour cent d'Investissements PSP, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc (« GAFCC ») agit à titre de gestionnaire des placements indépendant de FCC.

- vii. Le 31 janvier 2023, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2023-0039) en vertu de l'article 89 de LGFP afin de constituer une filiale à cent pour cent et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de la filiale. Le 8 février 2023, la Corporation a constitué CIC en vertu de LCSA. CIC a reçu le mandat de maximiser les investissements des entreprises dans la recherche et le développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Le gouvernement du Canada a annoncé en décembre 2023 que la mise en œuvre complète de la CIC était prévue au plus tard en 2026-2027.

- viii. Le 21 juin 2024, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2024-0808) en vertu de l'article 89 de LGFP afin de constituer une filiale à cent pour cent et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter les transactions de la filiale à cent pour cent en ce qui a trait au projet Télésat, connu sous le nom de Télésat Lightspeed, conformément à toute directive pouvant être remise à cette filiale. La filiale à cent pour cent a reçu une directive (C.P. 2024-0812) le 21 juin 2024, l'autorisant, en vertu de l'alinéa 91 (1) b) de LGFP, à acquérir des actions de Télésat LEO Inc. et l'autorisant, en vertu de l'alinéa 91 (3) b) de LGFP, à vendre ou, d'une façon générale, céder ou encore louer la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs.

Le 5 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a été constituée en vertu de LCSA et autorisée à émettre des actions ordinaires.

Le 21 juin 2024, 16342451 Canada Inc. a reçu une instruction (C.P. 2024-0811) visant i) à consentir un prêt à Télésat LEO Inc. dans le cadre du programme de Télésat, connu sous le nom de Télésat Lightspeed, ii) à administrer le prêt, y compris apporter des modifications à ce prêt, accorder des renoncations ou des consentements à cet égard et faire valoir les droits qui en découlent, selon

1. Entité présentant l'information financière (suite) | Filiales (suite)

ce que la filiale à cent pour cent peut juger souhaitable, et iii) à gérer le prêt, y compris la cession de tout bon de souscription ou de toute action acquise dans le cadre du prêt. Un contrat de prêt a été signé avec Télésat LEO Inc. le 13 septembre 2024 (le « prêt de Télésat »). Le 15 novembre 2024, un accord de prêt a été signé avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, administré par EDC. Le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a reçu des bons de souscription de Télésat LEO Inc. À la suite d'une réorganisation au sein du groupe Télésat achevée le 12 septembre 2025, Télésat LEO Inc. a été remplacée par Télésat LEO ULC (« Télésat LEO »). Se reporter à la note 18 pour plus de détails sur les prêts.

- ix. Le 25 octobre 2024, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2024-1142) en vertu de l'article 89 de LGFP, qui stipulait que CDEV devait, en vertu de LCSA, constituer une filiale à cent pour cent et prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale des garanties de prêts pour les Autochtones conformément à toute directive qui pourrait être donnée à cette filiale. Le 25 octobre 2024, la filiale à cent pour cent a reçu une directive (C.P. 2024-1143) en vertu de l'article 89 (1) de LGFP, ordonnant à la filiale à cent pour cent de CDEV de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre son mandat, conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances. La filiale à cent pour cent a été désignée société d'État mandataire en vertu de l'article 262 de la Loi no 1 d'exécution du budget de 2024.

Le 16 décembre 2024, CGPAC a été constituée en vertu de LCSA et est autorisée à émettre des actions ordinaires. CGPAC est assujettie à LGFP, mais n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. CGPAC a pour mandat d'offrir des garanties de prêts aux Autochtones et est responsable de diverses activités administratives et opérationnelles liées à l'octroi des garanties. Le 23 mars 2025, un décret (C.P. 2025-0458) a été émis en vertu du paragraphe 261 (1) de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*, autorisant CGPAC à augmenter le montant de l'ensemble du capital et des intérêts relatifs à toutes les garanties qui lui ont été fournies, pour le faire passer de 5 milliards de dollars à 10 milliards de dollars.

CGPAC a émis sa première garantie de prêt en juillet 2025. La garantie couvre une tranche de 400 millions de dollars d'un investissement de 736 millions de dollars réalisé par 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique pour une participation de 12,5 % dans le réseau pipeline Westcoast d'Enbridge.

2. Base d'établissement

a. Déclaration de conformité :

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés le 25 mars 2026.

b. Base d'évaluation :

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, comme il est indiqué dans les méthodes comptables ci-dessous, sauf si les normes IFRS de comptabilité le permettent et sauf indication contraire dans les présentes notes.

c. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation :

À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle des activités de la Corporation, à l'exception du pipeline Puget, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables:

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme par la Corporation et par ses filiales pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire au point a) ci-après.

a. Changements de méthodes comptables :

Certaines normes, modifications de normes et interprétations comptables publiées par l'IASB et présentées dans le Manuel de CPA Canada sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de l'exercice à l'étude et ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2025 conformément aux dispositions transitoires applicables. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Corporation.

b. Méthode de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société mère et de toutes ses filiales, après élimination des opérations et des soldes intragroupe. Les filiales sont définies comme étant des sociétés contrôlées par CDEV. Celle-ci contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

c. Entités structurées non consolidées :

Une entité structurée est créée dans un but précis. Elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Les entités structurées ne sont pas consolidées lorsque la substance de la relation entre la Corporation et les entités structurées indique que les entités structurées ne sont pas contrôlées par la Corporation.

CFUEC, FCC et CGPAC sont considérés comme étant des entités structurées non consolidées et ils n'ont pas été consolidés dans les états financiers de CDEV. Bien que CDEV détienne la seule action ordinaire avec droit de vote de ces entités, elle n'est pas réputée exercer un contrôle sur ces dernières, car elle n'est pas exposée à des rendements variables qui sont importants pour elle, ni ne dispose de droits sur ces rendements, et elle n'a pas non plus la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur ces rendements.

La nature de la participation du gouvernement du Canada dans ces entités, y compris son investissement dans des actions privilégiées de CFUEC et de FCC et sa prise en charge du risque lié aux garanties de prêt pour CGPAC, est décrite à la note 3 w) *Utilisation d'estimations et recours au jugement*.

d. Participations directes indivises :

Les activités du projet Hibernia sont réalisées conjointement avec d'autres parties, et la Corporation a déterminé que ces relations représentent des participations directes indivises. SGCH tient compte de ces participations directes indivises en comptabilisant sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia dans ses états financiers.

Le projet Hibernia est un projet de prospection, de mise en valeur et de production de pétrole dans le champ pétrolifère extracôtier d'Hibernia, situé à l'est de St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada. Les activités du projet Hibernia sont exercées conjointement, essentiellement par SEDH, en tant qu'exploitante et mandataire au titre du compte conjoint du projet de développement Hibernia. L'établissement principal de SEDH est situé à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada.

SGCH détient une participation directe indivise de 8,5 % dans le champ pétrolifère original du projet Hibernia et une participation directe indivise actuelle de 5,67 % dans le projet de mise en valeur du secteur unitaire du PSH. SGCH comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia dans ses états financiers.

SGCH détient aussi une participation de 8,5 % dans SEDH, et elle considère que SEDH est une entreprise associée. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Corporation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. Étant donné que la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia est détenue proportionnellement par ses propriétaires, SEDH n'a aucune propriété véritable dans les biens conjoints et n'a aucun actif, passif, produit ou charge qui lui est propre. En conséquence, la Corporation ne comptabilise aucun montant dans ses états financiers consolidés à l'égard de sa participation dans SEDH.

e. Regroupements d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs nets acquis et les passifs repris sont comptabilisés à la juste valeur. Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la Corporation à compter de la date d'acquisition. Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont pris en compte dans les honoraires.

f. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds détenus dans des comptes bancaires et les placements, lesquels sont considérés comme étant très liquides et sont assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

Les placements à court terme sont des placements très liquides dont l'échéance est supérieure à trois mois, mais qui sont encaissables après 90 jours et dont l'échéance est inférieure à 365 jours.

g. Trésorerie soumise à restrictions :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions portant sur le retrait ou l'utilisation des fonds sont présentés dans la trésorerie soumise à restrictions à l'état consolidé de la situation financière. La trésorerie soumise à restrictions se compose des fonds détenus afin de garantir des lettres de crédit (se reporter à la note 7).

h. Placements détenus au titre d'obligations futures :

Les placements de la Corporation détenus au titre d'obligations futures sont constitués de temps à autre de placements à court terme ayant une échéance d'au plus trois mois et d'autres placements, et sont détenus principalement pour financer les obligations d'abandon futures. Bien qu'une partie des placements sous-jacents soit de courte durée et très liquide, les fonds ne sont pas pris en compte dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie puisqu'ils ne sont pas détenus afin de satisfaire à des engagements en trésorerie à court terme. L'utilisation des placements n'est assortie d'aucune restriction d'origine externe.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

i. Placements soumis à restrictions :

Les placements soumis à restrictions sont des placements à long terme détenus dans la fiducie de remise en état du réseau pipeline Trans Mountain (« fiducie de remise en état »), qui serviront exclusivement à satisfaire aux exigences de la Régie à l'égard des coûts d'abandon futurs. CTM consolide les actifs de la fiducie de remise en état. La Régie établit des droits aux termes de l'Initiative de consultation relative aux questions foncières, les sommes ainsi perçues étant investies dans la fiducie de remise en état. Les actifs soumis à restrictions sont évalués à la juste valeur et un ajustement correspondant est comptabilisé dans les produits différés. Les montants seront comptabilisés dans les produits une fois que les conditions de la Régie en matière de cessation ultérieure de l'exploitation auront été remplies.

j. Immobilisations corporelles :

i. Comptabilisation et évaluation

Les éléments d'immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production du pétrole et les actifs liés au pipeline, sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'épuisement et de l'amortissement cumulés et du cumul des pertes de valeur.

Les charges liées à la construction, à l'expansion, aux rénovations majeures et aux améliorations sont inscrites à l'actif. Les coûts de la maintenance et des réparations sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les charges liées au développement de projets sont inscrites à l'actif si on s'attend à ce qu'elles génèrent des avantages futurs.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie ou de la décomptabilisation d'un élément d'immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit, le cas échéant, de la sortie ou de la décomptabilisation avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global.

ii. Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'immobilisations corporelles ne sont comptabilisés que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les participations dans des biens pétroliers inscrites à l'actif représentent les coûts engagés dans le cadre de la mise en valeur des réserves prouvées ou probables et de la mise en production ou de l'accroissement de la production de ces réserves, et elles sont cumulées en fonction du champ ou du secteur géotechnique concerné. La valeur comptable de toute composante remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global, à mesure qu'ils sont engagés.

iii. Épuisement et amortissement

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles liées au pétrole brut est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de la période par rapport aux réserves prouvées et probables connexes, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour la mise en production des réserves. Les estimations des réserves sont revues au moins une fois par année par des ingénieurs de réserves indépendants.

Les réserves prouvées et probables sont estimées à partir des informations contenues dans les rapports d'ingénieurs de réserves indépendants et elles représentent la quantité estimée de pétrole brut dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale.

La Corporation a estimé que la durée de vie utile des installations de production extracôtières, qui comprennent la plate-forme gravitaire, les installations en surface, le système de chargement extracôtier et les actifs connexes, y compris les actifs sous-marins, correspond à la durée de vie des réserves dans les secteurs où elles sont en service, sauf pour les travaux de révision et de remise en état d'envergure pouvant être nécessaires pour prolonger la durée de vie utile de ces installations. Par conséquent, la Corporation incorpore le coût de ces actifs à leur principale composante connexe aux fins de l'épuisement selon le mode des unités de production.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | j) Immobilisations corporelles (suite) | (iii) Épuisement et amortissement (suite)

À la suite de l'approbation par la Régie de l'étude d'amortissement de 2024 de CTM, les taux d'amortissement ont changé le 1^{er} juillet 2025. Les actifs liés aux pipelines sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Actif	Durée de vie utile (en années)
Pipelines	25-75
Réservoirs et matériel des stations de pompage	20-60
Autres	5-40

Les modes d'amortissement, durées de vie utile et valeurs résiduelles sont examinés à chaque date de clôture. L'épuisement et l'amortissement des actifs en construction commencent seulement lorsque la construction est achevée et que l'actif est mis en service.

k. Logiciels à usage interne :

La Corporation a des immobilisations incorporelles liées à des logiciels à usage interne qui sont inclus au poste « Autres actifs » dans l'état consolidé de la situation financière. Les projets liés aux logiciels à usage interne sont comptabilisés au coût réduit de l'amortissement et des pertes de valeurs cumulés. La Corporation incorpore au coût de l'actif les coûts engagés au cours de l'étape de l'élaboration des projets liés aux logiciels à usage interne, y compris les coûts de personnel directement liés au projet. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'actif à partir du moment où il est prêt à être utilisé, et il est comptabilisé au poste « Autres actifs ».

La durée de vie utile des logiciels est estimée à cinq ans, compte tenu de l'obsolescence technique prévue de ces actifs.

l. Contrats de location :**À titre de preneur**

Pour tous les contrats de location, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, sauf dans le cas des contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location dont la durée initiale est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. À titre de mesure de simplification, les paiements de loyers associés à ces types de contrats de location sont comptabilisés en charges ou, s'il y a lieu, sont inscrits à l'actif à mesure qu'ils sont effectués, selon l'activité dans le cadre de laquelle le bien loué est utilisé. Les biens de faible valeur comprennent le matériel informatique et le matériel de bureau.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, qui se compose du montant de l'obligation locative, diminué de tout avantage incitatif à la location reçu et augmenté du montant des paiements de loyers versés jusqu'à la date de début inclusivement, ainsi que des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés que la Corporation devra engager pour le démantèlement, l'enlèvement ou la remise en état du bien sous-jacent lorsqu'elle est tenue de le faire en vertu des dispositions du contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile du bien et la durée du contrat de location. La durée de vie utile estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée de la même manière que celle des immobilisations corporelles. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements contractuels qui n'ont pas encore été versés à la date de début, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Corporation. Le taux d'emprunt marginal de la Corporation est le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives augmentent en raison des intérêts imputés à un taux constant sur le solde impayé et sont réduites du montant des paiements de loyers versés. L'obligation est réévaluée si la durée du contrat de location change du fait d'un changement dans l'appréciation par la Corporation du degré de certitude raisonnable qu'elle a d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, s'il y a un changement dans l'estimation des sommes devant être payées au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou s'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux.

À titre de bailleur

Les contrats au titre desquels la Corporation est le bailleur et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans les produits locatifs dans l'état consolidé du résultat global.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

m. Instruments financiers :

Les instruments financiers comprennent les actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, trésorerie soumise à restrictions, placements soumis à restrictions, placements détenus au titre d'obligations futures, bons de souscription, prêts à recevoir et clients et autres débiteurs) et les passifs financiers (fournisseurs et autres créditeurs, obligations locatives, intérêts à payer sur la dette à long terme, engagement de prêt et emprunts).

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement, selon leur classement. Le classement est généralement fondé sur le modèle d'affaires selon lequel un actif financier est géré et sur les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Si le modèle d'affaires de la Corporation changeait, le classement des instruments financiers serait réévalué.

Les catégories aux fins de l'évaluation des actifs et passifs financiers de la Corporation sont présentées dans le tableau suivant :

Instrument financier	Classement
Actifs financiers :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Coût amorti
Trésorerie soumise à restrictions	Coût amorti
Prêt à recevoir	Coût amorti
Placements soumis à restrictions	Juste valeur par le biais du résultat net
Placements détenus au titre d'obligations futures	Coût amorti
Bons de souscription	Juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers:	
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti
Obligations locatives	Coût amorti
Engagement de prêt	Se reporter à la note 18
Emprunts	Coût amorti

La Corporation évalue ses actifs financiers au coût amorti si les deux critères suivants sont réunis : i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels et ii) les conditions contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. La valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti est déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les bons de souscription, qui sont des actifs financiers dérivés, sont initialement évalués à leur juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées en résultat net.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans l'état consolidé du résultat global. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'instrument financier.

n. Dépréciation :**i. Instruments financiers:**

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Corporation sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. La Corporation décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur. Les conditions sont considérées comme substantiellement différentes si la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris les frais payés nets des frais reçus et actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif initial, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | n) Dépréciation (suite) | (i) Instruments financiers (suite)

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs hors trésorerie transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat net.

La Corporation évalue sa provision pour pertes liées à ses actifs financiers, à un montant équivalant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, lorsque le risque de crédit lié à l'actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit lié à l'actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Corporation évalue la provision pour pertes à l'égard de cet instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. La Corporation a recours à une combinaison d'informations passées, actuelles et prospectives afin de déterminer le montant approprié de la provision pour pertes.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir constituent la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui résulte d'événements de défaut liés à un instrument financier qui pourraient se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les instruments financiers pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées sont appelés « instruments financiers de stade 1 ». Les instruments financiers de stade 1 n'ont pas subi d'augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale et ne sont pas considérés comme douteux.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont celles qui résultent de tous les événements de défaut pouvant survenir au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier ou de la période contractuelle maximale d'exposition. Les instruments financiers pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, mais qui ne sont pas considérés comme dépréciés, sont appelés « instruments financiers de stade 2 ». Les instruments financiers de stade 2 ont subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, mais ne sont pas considérés comme dépréciés.

Les instruments financiers pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, et qui sont considérés comme dépréciés, sont appelés « instruments financiers de stade 3 ».

Une approche simplifiée est utilisée pour évaluer la provision pour perte liée aux clients et autres débiteurs de la Corporation. Les pertes de crédit attendues à l'égard de ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice fondée sur l'historique de pertes de crédit de la Corporation, ajustée en fonction de facteurs propres aux créanciers, de la conjoncture économique en général et d'une évaluation des tendances actuelles et prévues des conditions à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, le cas échéant.

Dans le cas de l'engagement de prêt, les estimations de la provision pour pertes tiennent compte de la portion de l'engagement pour laquelle un prélèvement est prévu au cours de la période concernée. La Corporation évalue également les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir dans le cadre de son engagement de prêt non utilisé. Le montant des pertes de crédit attendues est revu à chaque date de clôture pour refléter les variations du risque de crédit survenues depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier concerné. L'engagement a été évalué selon la valeur la plus élevée entre la perte de crédit afférente attendue et le montant initialement comptabilisé, déduction faite des montants alloués aux prélèvements sur le prêt de Télésat. La Corporation évalue le prêt à recevoir pour dépréciation au moyen du modèle des pertes de crédit attendues selon IFRS 9.

Une perte de valeur est reprise si cette reprise est objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global comme étant la valeur recouvrable ou la valeur comptable déduction faite de l'amortissement si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée initialement, selon la moins élevée des deux.

ii. Actifs non financiers:

La Corporation passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans une UGT. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Corporation a regroupé ses actifs de mise en valeur et de production du pétrole dans une seule et même UGT et ses actifs liés aux pipelines, dans une autre. Lorsque des parties importantes d'un élément d'immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des composantes distinctes dans les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est égale à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie s'entend du montant qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou d'une UGT lors de transactions dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes agissant en toute liberté, diminué des coûts de sortie.

La Corporation calcule la juste valeur diminuée des coûts de sortie de son UGT du pétrole en fonction des flux de trésorerie futurs après impôt qui découleraient de la production des réserves prouvées et probables, diminués des coûts de sortie estimatifs. Les flux de trésorerie futurs après impôt estimatifs sont actualisés à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur recouvrable de l'UGT du pipeline est calculée au moyen d'une approche par le résultat, en fonction des flux de trésorerie actualisés dans différentes situations attendues pour le développement de ses actifs.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | n) Dépréciation (suite) | (ii) Actifs non financiers (suite)

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur d'utilité est calculée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable s'entend de la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un actif et de sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs font l'objet d'une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement d'estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que si la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'épuisement et de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

o. Transactions en monnaie étrangère :

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au montant de réévaluation sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts attribuables à la reconversion sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global, sauf s'ils découlent de la consolidation d'un établissement à l'étranger au titre duquel des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

p. Provisions et éventualités :

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Corporation a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes d'exploitation futures.

La Corporation constate une provision pour démantèlement à l'égard des obligations de démantèlement, de mise hors service et de remise en état liées au projet Hibernia, au pipeline Puget et au réseau TMPL. Le montant constaté correspond à la valeur actualisée des dépenses futures estimatives nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, déterminée conformément aux conditions et exigences locales.

Les coûts de démantèlement sont fondés sur les meilleures estimations de la direction, compte tenu de la réglementation en vigueur et de la technologie. Le taux d'actualisation entrant dans le calcul de la provision pour démantèlement est un taux sans risque fondé sur l'horizon temporel applicable des flux de trésorerie sous-jacents. Lorsqu'une provision pour démantèlement est constatée, un montant correspondant est porté en augmentation de l'immobilisation corporelle connexe et est ultérieurement amorti dans les coûts de cette immobilisation corporelle.

Après l'évaluation initiale, la provision est ajustée à la clôture de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés qui sous-tendent l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de désactualisation des obligations de démantèlement dans les charges financières, alors que les augmentations ou les diminutions résultant de la variation des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif en tant qu'immobilisations corporelles dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction des obligations de démantèlement sont imputés à la provision dans la mesure où celle-ci a été constituée.

Les dépenses environnementales sont inscrites à l'actif ou passées en charges, selon le cas. Certaines dépenses environnementales requises pour l'obtention de droits de passage, d'approbations réglementaires ou de permis dans le cadre de travaux de construction sont inscrites à l'actif. Les coûts environnementaux qui sont liés à une condition existante associée aux activités passées et qui ne contribuent pas aux produits actuels ou futurs sont comptabilisés et passés en charges. En règle générale, les passifs environnementaux ne sont pas ramenés à leur valeur actualisée nette puisque l'actualisation n'aurait pas une incidence significative. Ils sont comptabilisés lorsque des évaluations environnementales ou des mesures de remise en état sont probables et que les coûts peuvent être estimés au prix d'un effort raisonnable. La comptabilisation de ces montants coïncide généralement avec la finalisation d'une étude de faisabilité ou avec un engagement envers un plan d'action officiel. Les créances sont comptabilisées au titre des recouvrements d'assurance connexes attendus lorsque ces recouvrements sont réputés être pratiquement certains. Les passifs environnementaux repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, le cas échéant.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | p) Provisions et éventualités (suite)

La Corporation examine régulièrement les questions et réclamations environnementales qui pourraient avoir une incidence sur ses actifs ou ses activités. Ces examens l'aident à relever les questions environnementales et à estimer les coûts et les calendriers des efforts de restauration. Les passifs environnementaux sont aussi régulièrement ajustés pour refléter les changements d'estimations. Dans le cadre des estimations des passifs environnementaux, l'effet de la conformité environnementale, des actions en justice en instance visant la Corporation et des réclamations possibles de tierces parties est pris en compte s'il est significatif. Souvent, à mesure qu'évoluent l'évaluation et les mesures de restauration, des informations additionnelles deviennent disponibles, ce qui nécessite la révision des coûts estimatifs. Ces révisions sont prises en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle elles peuvent être déterminées de façon raisonnable. Se reporter à la note 27.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par des événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Corporation ou des obligations actuelles au titre desquelles il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire, ou dont le montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, mais ils sont présentés, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.

Obligations de compensation liées à la construction du PARTM

Des passifs sont comptabilisés pour les obligations de compensation liées aux émissions de gaz à effet de serre générées par la construction du PARTM, et le règlement de ces passifs pourrait s'étendre sur plusieurs années. Les obligations de compensation liées à la construction du PARTM sont comprises dans les postes « Autres passifs courants » et « Autres passifs non courants » de l'état consolidé de la situation financière ci-joint. La quantité d'émissions à compenser, exprimée en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (« éq. CO₂ »), est estimée à l'aide du Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada d'Environnement et Changement climatique Canada et du Modèle du bilan du carbone du secteur forestier canadien. Les coûts par tonne d'éq. CO₂ sont estimés en fonction de la juste valeur attendue des compensations, ce qui comprend des hypothèses telles que le type de compensation, l'emplacement des compensations générées et le moment prévu de règlement. Les estimations sont examinées et mises à jour régulièrement en fonction des plus récentes informations disponibles.

q. Obligation au titre des prestations définies :

L'obligation au titre des prestations définies comprend les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi offerts aux employés actifs et retraités de CTM ainsi que les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de CEI. Pour un complément d'information sur ces régimes, se reporter à la note 16.

L'obligation nette de la Corporation à l'égard des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui prennent en compte les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes (hormis les intérêts) et l'incidence du plafonnement de l'actif (le cas échéant, hormis les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Le coût financier net est obtenu par application du taux d'actualisation au solde net de l'obligation au titre des prestations définies et à la juste valeur des actifs des régimes. Le coût est pris en compte dans la charge au titre des prestations inscrite dans l'état consolidé du résultat global. Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies découlant de modifications ou de compressions des régimes sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé du résultat global en tant que coûts des services passés.

r. Impôt sur le résultat :

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt sur le revenu qui devrait vraisemblablement être payé au titre du résultat avant impôt de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé eu égard aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et leur valeur fiscale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt sur le résultat différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si la Corporation a un droit juridiquement exécutoire de compenser de tels montants, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs et actifs d'impôt sur le résultat exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | r) Impôt sur le résultat

comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un résultat imposable futur auquel ces différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

s. Produits tirés de contrats conclus avec des clients :**Produits tirés du pétrole brut***Nature des contrats conclus avec des clients:*

SGCH tire des produits de la vente de pétrole brut à des clients dans le cours normal de ses activités. Elle a recours à des agents de commercialisation du pétrole brut, ce qui lui permet de mettre en commun son pétrole brut avec celui de l'agent de commercialisation en question (qui est également propriétaire de participations directes dans le projet Hibernia) afin de faciliter les ventes de cargaisons complètes de pétrole brut aux clients. Les contrats que conclut SGCH avec des clients sont des contrats à court terme distincts, un contrat correspondant habituellement à une cargaison. Les paiements sont généralement requis dans les 30 jours civils suivant la date de livraison.

Comptabilisation des produits:

Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle du pétrole brut est transféré au client, ce qui a généralement lieu lorsque le titre de propriété passe de SGCH au client, aux points de livraison prévus au contrat. Chaque vente représente une obligation de prestation que SGCH remplit habituellement lors de la livraison du pétrole brut, ce qui se produit à un moment précis. Le pétrole brut peut être considéré comme ayant été livré lorsqu'il est chargé à bord d'un navire ou lorsqu'il atteint le point de destination du client, selon les modalités de livraison. Les modalités de livraison et le lieu de transfert du titre de propriété sont indiqués dans chaque contrat.

Les produits sont évalués au prix de transaction, lequel correspond au montant de contrepartie auquel SGCH estime avoir droit. La contrepartie précisée dans un contrat conclu par SGCH avec un client comprend un élément de contrepartie variable. La contrepartie variable reflète les prix de vente variables fondés sur les prix de référence du pétrole brut à des dates futures; ainsi, le prix de transaction n'est pas connu au moment de la signature du contrat.

SGCH verse à l'agent de commercialisation des frais de commercialisation fixes par baril de pétrole brut vendu et comptabilise ces coûts en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La PBN et la PABN payées par SGCH sont éliminées au moment de la consolidation avec la société mère, qui est devenue responsable de la gestion des accords de PBN. Les redevances et la PBN sont payées et versées par SGCH. Les redevances et la PBN sont évaluées conformément aux modalités des diverses ententes et reflètent les participations fédérales et provinciales dans les ressources du projet Hibernia.

Produits tirés des services de transport*Nature des contrats conclus avec des clients*

CTM fournit des services de transport de pétrole brut et de pétrole raffiné. Le réseau TMPL et le pipeline Puget sont des pipelines de transporteurs publics et les tarifs réglementés visent à procurer des produits d'un montant suffisant pour recouvrer les coûts liés à la prestation des services de transport aux expéditeurs, y compris un rendement du capital investi. Le réseau TMPL fournit des services garantis et non garantis, alors que le pipeline Puget fournit des services non garantis.

Depuis le début de l'exploitation commerciale du réseau agrandi, le 1^{er} mai 2024, la majeure partie des services de transport sur le réseau TMPL sont fournis dans le cadre de contrats de service garantis à long terme conclus avec des clients pour des durées de 15 et 20 ans. Les contrats de service garantis conclus avec les clients comportent des clauses d'engagement de volume minimal.

Avant la mise en service du réseau TMPL agrandi, la majeure partie des services de transport de CTM étaient non garantis. Toutefois, certains contrats « d'achat ferme » approuvés par la Régie en 2010 (les « contrats d'achat ferme 50 ») ont pris effet en 2012 et ont pris fin au moment de l'entrée en vigueur du réseau agrandi. Ces contrats permettaient aux expéditeurs de disposer de capacités fixes par jour, moyennant une prime fixe par baril, en plus des taux tarifaires unitaires standards. CTM fournissait les services de transport pour le volume minimal auquel elle s'était engagée auprès de l'expéditeur et s'était tenue prête à le faire à tout moment, et l'expéditeur était tenu de payer le montant de la prime fixe, peu importe s'il avait acheminé ou non les quantités sur le réseau.

Des services de transport non garantis (« non engagés ») sont fournis sur le réseau TMPL et le pipeline Puget, après la sélection d'un expéditeur et lorsqu'il est déterminé que ces réseaux disposent d'une capacité suffisante. Les expéditeurs paient un tarif unitaire pour les quantités réelles de produits livrés au moyen du réseau de transport.

CTM fournit également en location des capacités dans des réservoirs de stockage aux termes de contrats à long terme. Les tarifs de location sont conçus pour couvrir les coûts d'exploitation des réservoirs et pour assurer un rendement sur le capital investi.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | s) Produits tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

Comptabilisation des produits

Les contrats de service avec des clients se composent principalement de contrats de service de transport. En règle générale, pour la majeure partie de ces contrats : i) la promesse est de transférer une série de services intégrés distincts sur une période donnée, ce qui constitue une seule obligation de prestation, ii) le prix de transaction comporte une contrepartie fixe ou variable, dont le montant peut être établi au début du contrat ou à la fin de chaque mois en vertu du droit de facturer à la fin du mois un montant correspondant à la valeur des services fournis au client durant le mois en question et iii) le prix de transaction est comptabilisé dans les produits pour la période de service contractuelle (qui peut correspondre à un jour, y compris chaque jour compris dans une série de services quotidiens promis, à un mois, à une année ou à une autre période, notamment une période de rattrapage) à mesure que sont rendus les services (écoulement du temps), ou sur une méthode basée sur les unités (unités de service transférées), qui permet de mesurer le transfert du contrôle des services et la progression vers l'exécution de l'obligation de prestation selon la nature du service promis (garanti ou non garanti) et les modalités du contrat (c.-à-d. contrats avec ou sans droits de rattrapage).

Les services garantis sont des services dont la disponibilité en tout temps est promise au client pendant la ou les périodes couvertes par le contrat, sauf quelques exceptions. Les contrats de service garanti sont d'ordinaire structurés avec des dispositions de prise ferme ou d'engagements minimaux quant aux volumes, aux termes desquels sont précisées des quantités minimales de services pour lesquels le client paiera même s'il décide de ne pas les recevoir ou de les utiliser durant la période de service stipulée. Le prix de transaction est comptabilisé dans les produits au cours de la période de service précisée à mesure que les unités de service promises sont transférées au client.

Les contrats de service garanti à long terme conclus avec les clients, aux termes desquels les expéditeurs sont tenus de payer des montants fixes, peu importe les volumes expédiés, peuvent comporter des droits de rattrapage. Les droits de rattrapage sont acquis par les expéditeurs lorsque les engagements minimaux de volume ne sont pas utilisés au cours de la période, mais dans certaines circonstances, peuvent l'être au cours de périodes futures, sous réserve de leur expiration. S'il est prévu que le client comblera toutes les insuffisances auxquelles il a droit aux termes de son contrat, toute contrepartie non remboursable reçue relativement à des insuffisances temporaires qui seront comblées au cours de périodes futures sera reportée à titre de passif contractuel. Les produits associés aux droits de rattrapage sont comptabilisés à la première des dates suivantes : lorsque le volume de rattrapage est expédié, lorsque le droit de rattrapage expire ou lorsqu'il est établi que la probabilité que l'expéditeur utilise le droit de rattrapage est faible.

À l'inverse des services garantis, les services non garantis sont fournis au client selon les disponibilités. En règle générale, il n'y a aucune obligation d'exécuter ces services avant qu'une demande de service périodique d'un client soit acceptée. Aux termes de la majeure partie des contrats de service non garanti, le client paie uniquement pour les quantités réelles de services qu'il décide de recevoir ou d'utiliser, et le prix de transaction est généralement comptabilisé dans les produits à mesure que ces unités de service sont transférées au client durant la période de service indiquée (normalement, une période mensuelle).

Les surtaxes au titre des obligations de cessation de l'exploitation des pipelines conservés dans la fiducie perçues des expéditeurs sont comptabilisées dans les produits différés (se reporter à la note 19). La fiducie de remise en état a été établie en 2015 dans la province de l'Alberta. L'utilisation des fonds étant réservée au règlement des coûts d'abandon futurs, les surtaxes différées perçues sont conservées dans la fiducie de remise en état en tant que trésorerie soumise à restrictions et placements soumis à restrictions, et elles seront comptabilisées en tant que produits lorsque les fonds de la fiducie de remise en état seront utilisés aux fins d'activités d'abandon futures.

t. Participation au bénéfice net :

Le 20 août 2019, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'une lettre du ministre des Finances, a demandé le transfert de la responsabilité du Canada à l'égard des accords de PBN du projet de développement Hibernia, pour la faire passer du ministre des Ressources naturelles (« Ressources naturelles Canada ») à la Corporation. À cette fin, la Corporation et Ressources naturelles Canada ont conclu un protocole d'entente le 23 août 2019. Aux termes des accords de PBN, le gouvernement du Canada, et désormais la Corporation, a droit de recevoir une PBN de chacun des propriétaires de Hibernia (les « propriétaires du projet »), y compris SGCH, filiale de la Corporation. Le versement au titre de la PBN est fondé sur un pourcentage des ventes nettes de pétrole brut (ventes de pétrole brut ajustées pour tenir compte des frais de transport, charges d'exploitation et dépenses d'investissement), jusqu'à concurrence de 10 %.

Le gouvernement du Canada a enjoint à CDEV de lui verser tous les dividendes déclarés qui sont tirés de l'accord de PBN. Les montants reçus aux termes des accords de PBN sont comptabilisés comme des apports en capital lorsque la Corporation reçoit les sommes versées par les propriétaires du projet.

u. Autres passifs :*Primes au quai*

Afin de faciliter la gestion de la capacité des quais du réseau pipelinier Trans Mountain pendant la répartition, la Régie prévoit l'inclusion d'une prime dans la structure tarifaire. Les fonds recueillis dans le cadre de ce processus au cours d'une année donnée doivent être

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | u) Autres passifs (suite)

remboursés aux expéditeurs au moyen d'une réduction des droits de service pour tous les expéditeurs. Les montants perçus sont comptabilisés en tant que passif lors de la perception, et le passif est réduit dans des périodes ultérieures à mesure que les crédits excédentaires pour droits sont accordés. Le moment de ces réductions des droits peut varier selon l'entente de droits qui est convenue avec les expéditeurs et approuvée chaque année par la Régie, mais le délai habituel est généralement d'un an ou plus.

Produits différés – subvention gouvernementale

La Corporation comptabilise le produit découlant d'un prêt gouvernemental à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché en tant que subvention gouvernementale, conformément à IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*; elle comptabilise le prêt selon IFRS 9 *Instruments financiers*. L'avantage tiré de la subvention gouvernementale est évalué selon l'écart entre la juste valeur du prêt lors de la comptabilisation initiale et le montant reçu. L'avantage (déduit des charges d'intérêts) est comptabilisé en résultat net, sur une base systématique, sur les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts connexes que les subventions sont censées compenser.

v. Charges financières et produits financiers :

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts, qui sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent la désactualisation des obligations de démantèlement et de la provision au titre de la remise en état d'un site ainsi que les charges d'intérêts sur les emprunts et les obligations locatives.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont inscrits à l'actif jusqu'à l'achèvement de la quasi-totalité des activités nécessaires pour préparer cet actif en vue de son utilisation ou de sa vente prévue. La dette de la Corporation est considérée comme représentant des fonds empruntés de façon générale, et le montant des coûts d'emprunt pouvant être incorporé est calculé par l'application d'un taux de capitalisation aux dépenses cumulées au titre de ces actifs ou, dans le cas de la Corporation, aux travaux de construction en cours. Les montants incorporés au coût de l'actif sont limités chaque période aux coûts d'emprunt réellement engagés. Les coûts d'emprunt incorporés au coût de l'actif sont classés dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les autres charges financières sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées et sont comptabilisées en tant que charges financières.

w. Utilisation d'estimations et recours au jugement :

L'établissement en temps opportun d'états financiers consolidés de la Corporation conformes aux normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges, ainsi que toute divulgation. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations. Les conséquences à long terme des changements climatiques sur les états financiers consolidés sont difficiles à prévoir et exigent que les entités formulent des hypothèses importantes et établissent des estimations. Les changements climatiques, l'évolution de la demande mondiale d'énergie et la progression à l'échelle mondiale des sources d'énergie alternatives qui ne proviennent pas de combustibles fossiles pourraient avoir une incidence sur l'estimation des réserves de pétrole de la Corporation; pourraient modifier les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles de la Corporation et avoir une incidence sur la valeur comptable de ces actifs; pourraient affecter le développement futur; pourraient réduire la durée de vie utile prévue des actifs pétroliers, accélérant ainsi la charge d'épuisement et d'amortissement; et pourraient accélérer les obligations de démantèlement, ce qui augmenterait la valeur actuelle de la provision connexe. Le moment auquel les marchés mondiaux de l'énergie passeront des sources à base de carbone aux énergies alternatives est incertain.

Principales sources d'incertitude à l'égard des estimations :

Réserves

L'estimation des réserves de pétrole de la Corporation est prise en compte dans l'évaluation de l'épuisement, de l'amortissement, de la dépréciation et des obligations de démantèlement. L'estimation des réserves est un processus intrinsèquement complexe qui nécessite l'exercice d'un jugement professionnel. Les réserves de la Corporation sont estimées par un évaluateur de réserves qualifié indépendant. Les estimations des réserves sont fondées sur une gamme de facteurs géologiques, techniques et économiques, y compris les taux de production futurs projetés, les prix futurs projetés du pétrole, les données techniques, les nouvelles déterminations de la participation directe dans le secteur unitaire du PSH et le moment et le montant des dépenses futures, qui sont tous assujettis à des incertitudes. Les estimations reflètent les conditions du marché et réglementaires existantes au 31 décembre 2025, qui pourraient différer de celles d'autres moments de l'année ou de périodes futures.

Dans le cadre de l'entente du secteur unitaire du PSH datée du 16 février 2010, une participation directe du secteur unitaire du PSH pourrait changer par suite d'une révision du facteur de répartition parcellaire. Ces facteurs de répartition parcellaire font l'objet d'ajustements

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | w) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

périodiques, d'une première réévaluation et d'une réévaluation finale. Les premier et deuxième ajustements périodiques ont eu lieu en 2015 et en 2017, respectivement, et aucun autre ajustement périodique n'est prévu. Les dépenses d'investissement historiques ont été ajustées au moment de chaque ajustement périodique. Par ailleurs, les réévaluations se traduisent par un ajustement des dépenses d'investissement et autres coûts historiques, ainsi que par un ajustement de la production historique qui sera réglé de façon prospective. La première réévaluation a pris effet le 1^{er} mars 2021 et sert à estimer les réserves associées à la participation directe de SGCH dans le secteur unitaire du PSH. La réévaluation finale devrait être achevée d'ici à 2031, cette date faisant l'objet d'une révision annuelle.

Subventions gouvernementales

La Corporation a comptabilisé deux subventions gouvernementales distinctes liées aux prêts de Financière TMP auprès d'EDC et à la convention de prêt avec EDC pour le financement du prêt de Télésat.

La Corporation a comptabilisé l'avantage tiré des prêts du gouvernement du Canada assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché comme une subvention gouvernementale. La valeur de la subvention est calculée comme la différence entre la juste valeur du prêt et sa valeur nominale à la date d'entrée en vigueur. Pour déterminer la juste valeur des emprunts auprès d'EDC, la méthode des flux de trésorerie actualisés est appliquée, laquelle tient compte de la valeur des paiements futurs actualisés au taux du marché. La juste valeur des prêts est sensible aux variations du taux du marché. La détermination du taux d'intérêt du marché requiert un jugement important, car le taux du marché pour des prêts similaires n'est pas directement observable.

Le taux du marché du prêt d'EDC auprès de Financière TMP est déterminé au moment de la signature de la convention de prêt. Le taux d'une transaction similaire comportant un tiers prêteur pour un projet comparable a été considéré comme approprié pour l'actualisation des flux de trésorerie au moyen du taux des opérations de pension à un jour (« CORRA ») majoré de 1,25 % estimé au moment de la signature de la convention de prêt.

Le taux du marché pour le prêt d'EDC auprès de 16342451 Canada Inc. qui finance le prêt de Télésat est déterminé à la date du prélèvement de chaque avance sur le prêt. Pour ce prêt, les prélèvements ultérieurs sont traités comme une prolongation de l'engagement pris à la date de signature, la subvention gouvernementale étant calculée à l'aide de la marge à la signature. Un taux du marché de CORRA +6,79 % (estimé à la date de l'engagement de prêt) a été jugé approprié pour actualiser les flux de trésorerie. Il a été supposé que le taux du marché était équivalent au taux du marché du prêt de Télésat à la signature de la convention de prêt.

Des différences entre les taux d'intérêt estimés du marché se traduiraient par des valeurs sensiblement différentes pour les subventions et les emprunts. À la comptabilisation initiale, si le taux du marché estimé était sous-évalué, la juste valeur estimée du prêt serait surévaluée, ce qui entraînerait une sous-évaluation des subventions gouvernementales, et inversement. Il n'y a pas de conditions non remplies ni d'autres éventualités liées à aux subventions gouvernementales. Les hypothèses et les estimations sous-jacentes sont revues sur une base continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les estimations ont été revues et tout autre exercice subséquent concerné.

Pertes de crédit attendues sur le prêt de Télésat à recevoir et l'engagement de prêt envers Télésat

La Corporation évalue les pertes de crédit attendues sur le prêt à recevoir de Télésat et l'engagement de prêt non utilisé connexe selon IFRS 9. La détermination des pertes de crédit attendues nécessite un jugement important, notamment pour évaluer l'évolution du risque de crédit de Télésat LEO, estimer la probabilité de défaut, les pertes en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, et intégrer des données macroéconomiques et sectorielles prospectives. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant le rendement financier, les liquidités et l'environnement opérationnel de Télésat LEO. Les pertes de crédit réelles peuvent différer des montants estimés, et toute modification de ces hypothèses sous-jacentes pourrait entraîner des ajustements importants de la provision pour pertes de crédit attendues au cours de périodes futures.

Contrats de location

La Corporation exerce son jugement pour déterminer qui est le preneur dans les contrats de location du projet Hibernia aux fins de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives et pour déterminer la durée de certains contrats de location, notamment pour déterminer s'il est raisonnablement certain que les options de prolongation ou de résiliation seront exercées. Par conséquent, la Corporation comptabilise sa quote-part des baux du projet Hibernia conclus par l'exploitant, puisqu'elle est considérée comme partageant la responsabilité des obligations locatives.

Pour évaluer la valeur actualisée des obligations locatives, la Corporation a recours au jugement pour estimer le taux d'emprunt marginal lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement.

Les facteurs comprennent les taux d'emprunt du gouvernement du Canada, les écarts de risque de crédit applicables à la Corporation ou à ses filiales et la durée du contrat de location. Se reporter à la note 11 pour de plus amples renseignements sur les contrats de location.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | w) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Obligations de démantèlement

La Corporation comptabilise une provision pour le démantèlement futur d'immobilisations corporelles en fonction des coûts de démantèlement futurs estimatifs. La direction exerce son jugement pour évaluer la méthode prévue de remise en état relatives aux obligations de démantèlement de la Corporation à date de clôture. Les coûts réels sont incertains et les estimations peuvent varier en raison de modifications apportées aux lois et règlements pertinents, de l'utilisation de technologies et de l'émergence de nouvelles technologies, des résultats d'exploitation, des prix et des plans de fermeture. Le calendrier estimatif du démantèlement futur peut changer en raison de certains facteurs, notamment les plans de mise en valeur et la durée de vie des réserves. Les changements apportés aux estimations relatives aux coûts futurs prévus, aux taux d'actualisation, aux taux d'inflation et au calendrier pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés.

La Corporation a constitué une provision au titre des obligations de démantèlement associées aux coûts futurs d'enlèvement et de remise en état des sites. Pour déterminer la juste valeur de la provision, des hypothèses sont posées et des estimations sont établies à l'égard des taux d'actualisation, du coût attendu d'abandon du pipeline et du moment prévu de ces coûts. Toutefois, le moment réel ainsi que la nature et l'étendue des activités d'abandon qui seront éventuellement nécessaires aux fins de conformité à la réglementation à la fin de la vie du pipeline sont incertains, et les estimations pourraient varier considérablement à mesure que de nouvelles informations sont mises en lumière. Se reporter à la note 15 pour de plus amples renseignements sur les obligations de démantèlement.

Impôt sur le résultat

Les interprétations, règlements et lois en matière d'impôt des territoires où CTM et SGCH exercent leurs activités sont appelés à évoluer. Ainsi, l'impôt sur le résultat est assujéti à l'incertitude relative à la mesure. La direction évalue les actifs d'impôt différé à la date de clôture afin d'en déterminer la probabilité de réalisation à même le bénéfice imposable futur. Les détails relatifs à la charge d'impôt sur le résultat et au rapprochement du taux d'impôt effectif sont présentés à la note 20.

Évaluation des bons de souscription

La Corporation détient des bons de souscription qui sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces bons de souscription a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes. L'utilisation de ce modèle exige que la direction formule certaines hypothèses et estimations, notamment en ce qui concerne la valeur des capitaux propres, qui n'est pas directement observable à partir des prix du marché disponibles publiquement, la volatilité de l'action sous-jacente, le taux d'intérêt sans risque et la durée de vie prévue des bons de souscription. Toute modification de ces hypothèses peut avoir une incidence importante sur l'évaluation des bons de souscription. La direction révisé régulièrement les hypothèses utilisées et les actualise au besoin. Toutefois, les résultats réels peuvent différer de ces estimations, ce qui pourrait entraîner des ajustements importants aux états financiers consolidés.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en fonction des flux de trésorerie actualisés futurs attendus. L'incertitude relative aux estimations s'applique aux hypothèses quant aux résultats d'exploitation futurs et à la détermination du taux d'actualisation approprié. Se reporter à la note 10 pour plus de détails.

Obligation au titre des prestations définies

Le coût de l'obligation au titre des prestations définies est déterminé à l'aide d'évaluations actuarielles intégrant diverses hypothèses pouvant différer des faits réels dans l'avenir. Il s'agit notamment de déterminer le taux d'actualisation, les hausses salariales futures, les taux de mortalité et la croissance future des prestations de retraite. En raison des complexités liées à son évaluation ainsi que de sa nature à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est extrêmement sensible aux changements apportés à ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date de clôture. De plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations de retraite sont présentés à la note 16.

Jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables :*Entités structurées non consolidées*

CDEV détient des placements dans des entités structurées non consolidées, soit CFUEC, FCC et CGPAC. La direction exerce son jugement pour déterminer si la Corporation exerce un contrôle sur ces filiales à cent pour cent, et si elle est par conséquent tenue de consolider leurs résultats financiers.

Dans le cas de CFUEC et de FCC, CDEV et le gouvernement du Canada ont tous deux des placements dans ces entités : la première détient des actions ordinaires avec droit de vote, et le second un nombre important d'actions privilégiées. Même si le gouvernement du Canada contrôle CDEV et peut indirectement contrôler CFUEC et FCC, il ne peut le faire directement de façon explicite du fait de ses actions privilégiées, de ses participations directes ou des conventions conclues avec ces entités. CDEV n'est cependant pas exposée de

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) | w) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

manière significative aux rendements variables associés aux activités de ces entités.

CDEV, en raison des actions ordinaires avec droit de vote qu'elle détient, exerce un pouvoir sur certaines activités pertinentes de CFUEC. Les actions privilégiées ont été émises directement au gouvernement du Canada à la demande de CFUEC aux termes d'une convention de financement conclue entre CFUEC et le gouvernement du Canada.

CDEV, du fait des actions ordinaires à droit de vote qu'elle détient, exerce un pouvoir sur certaines activités pertinentes de FCC, dont une partie est déléguée à GAFCC en tant que gestionnaire.

CGPAC est détenue à cent pour cent par CDEV par le truchement de son action ordinaire à droit de vote, qui confère à CDEV un pouvoir sur certaines activités pertinentes de CGPAC. Bien que le gouvernement du Canada ne détienne pas d'actions privilégiées dans CGPAC, il conserve l'exposition principale à la variabilité des rendements en assumant le risque financier associé aux garanties de prêt pour les Autochtones. Toutefois, le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre des Finances, conserve le pouvoir décisionnel ultime, du fait de ses participations directes ou de ses ententes avec CGPAC, sur les mesures qui ont une incidence directe sur le rendement financier de CGPAC. Par conséquent, bien que CDEV exerce un pouvoir sur certaines activités pertinentes de CGPAC, elle n'est pas en mesure d'utiliser ce pouvoir pour influencer sur ses rendements. Ainsi, même si CDEV détient la seule action ordinaire en circulation de CGPAC, elle n'est pas tenue de consolider les activités de CGPAC.

Par conséquent, bien que CDEV exerce un pouvoir sur certaines activités pertinentes de CFUEC, de FCC et de CGPAC, elle n'est pas en mesure d'utiliser ce pouvoir pour influencer sur leurs rendements. Ainsi, même si la Corporation détient la seule action ordinaire en circulation de chaque entité, elle n'est pas tenue de consolider leurs activités puisqu'elle n'est pas en mesure d'influer sur les rendements des participations en actions ordinaires du fait du pouvoir qu'elle exerce sur les entités. Au 31 décembre 2025, CFUEC détenait des actions privilégiées émises d'une valeur nominale de 2 517 000 \$ (2 217 000 \$ au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, FCC avait émis des actions privilégiées pour un montant cumulatif de 7 390 000 \$ en faveur du gouvernement du Canada pour financer ses placements.

Le risque de perte maximal est déterminé en prenant en compte la nature des participations dans les entités structurées non consolidées. Au 31 décembre 2025, le risque financier maximal auquel CDEV était exposée en lien avec CFUEC, FCC et CGPAC correspondait à la valeur comptable de ses placements figurant à l'état consolidé de la situation financière, soit 1 \$ chacun.

Participations directes indivises

Les activités de SGCH dans le cadre du projet Hibernia sont réalisées conjointement avec d'autres parties. Il est nécessaire de faire appel au jugement pour déterminer si le projet Hibernia constitue un partenariat aux termes d'IFRS 11 Partenariats (« IFRS 11 »), qui s'entend d'une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint.

La Corporation a déterminé que le projet Hibernia n'est pas sous contrôle conjoint puisque les décisions ne requièrent pas le consentement unanime des parties et qu'aucun groupe de parties n'exerce un contrôle conjoint sur les activités pertinentes. Les activités conjointes dont le contrôle peut être atteint par plusieurs combinaisons de parties n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 11. La Corporation est d'avis que les relations du projet Hibernia représentent des participations directes indivises et ne forment pas un partenariat aux termes d'IFRS 11. La Corporation comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia dans ses états financiers. La comptabilisation des participations directes indivises de SGCH est actuellement la même que celles-ci soient classées ou non en tant que partenariat aux termes d'IFRS 11.

PBN et PABN

La direction a exercé un jugement important pour déterminer le traitement comptable approprié pour les versements au titre de la PBN et de la PABN reçus. Compte tenu de la nature de la transaction, la direction a déterminé que les versements devaient être comptabilisés directement en capitaux propres plutôt que dans l'état consolidé du résultat global, étant donné que CDEV est tenue, selon le protocole d'entente, d'administrer le programme au nom du gouvernement du Canada, et s'attend à verser ultimement au gouvernement du Canada tous les paiements au titre de la PBN et de la PABN reçus des propriétaires du projet Hibernia. Ces transactions n'ont donc pas de substance commerciale pour CDEV, puisqu'elles ne devraient pas donner lieu à des avantages ou pertes financiers nets pour CDEV.

4. Prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur:

Certaines nouvelles normes comptables, modifications et interprétations s'appliqueront aux exercices futurs et n'ont pas été appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés. Celles qui peuvent être pertinentes pour la Corporation sont présentées ci-dessous. Cette dernière n'a pas l'intention d'adopter ces prises de position de façon anticipée.

Modifications à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *États financiers : Informations à fournir – Classement et évaluation des instruments financiers*

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et à IFRS 7 portant sur le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces modifications clarifient le classement des actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise, et de caractéristiques similaires, et répondent aux préoccupations exprimées au sujet du règlement de passifs par le biais de systèmes de paiement électronique. De plus, IFRS 7 et IFRS 9 ont été révisées pour tenir compte des modifications publiées par l'IASB en décembre 2024. Les modifications apportées à IFRS 9 aident les entités à fournir des renseignements sur les incidences financières des contrats d'électricité produite à partir de ressources naturelles. Les modifications apportées à IFRS 7 comprennent des obligations d'information supplémentaires. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise pour le classement des actifs financiers et les informations connexes seulement. La Corporation ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*

IFRS 18 remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*, en reprenant telles quelles de nombreuses dispositions d'IAS 1 et en introduisant de nouvelles dispositions qui aideront à rendre comparables les rendements financiers d'entités similaires et à fournir aux utilisateurs des informations plus pertinentes et plus transparentes. Certains paragraphes d'IAS 1 ont été déplacés vers IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*.

Même si IFRS 18 n'aura aucune incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des postes dans les états financiers consolidés, ses effets sur la présentation et les informations à fournir devraient être généralisés, en particulier ceux qui sont liés à l'état consolidé du résultat global et à la communication de mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers consolidés. Les principaux nouveaux concepts introduits dans la norme IFRS 18 concernent la structure de l'état consolidé du résultat global, les renseignements à fournir dans les états financiers pour les « mesures de la performance définies par la direction » et les principes améliorés en matière de regroupement et de ventilation. IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. Les modifications connexes d'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et d'IAS 33 *Résultat par action*, ainsi que les révisions connexes d'IAS 8 et d'IFRS 7, entrent en vigueur lorsqu'une entité applique IFRS 18. IFRS 18 exige une application rétrospective conforme aux dispositions transitoires applicables. La direction évalue actuellement les effets de l'application d'IFRS 18 sur les états financiers consolidés de la Corporation.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme :

Les produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été gagnés à des taux d'intérêt annuels variant de 1,48 % à 4,35 % en 2025 (de 2,7 % à 5,45 % en 2024). La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le solde était détenu dans des comptes de dépôt auprès de banques et d'institutions financières canadiennes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2025 comprenaient des liquidités de 15 498 \$ (18 537 \$ en 2024) détenues dans des comptes d'épargne, désignés à l'interne par la Corporation comme faisant partie du fonds pour abandon futur et fonds lié au risque, comme il est décrit à la note 6.

Les placements à court terme comprennent des placements à court terme très liquides, notamment des acceptations bancaires et des certificats de placement garanti (« CPG »). L'intérêt a été gagné sur des placements à court terme à des taux d'intérêt annuels variant de 1,15 % à 5,50 % en 2025 (de 1,15 % à 5,90 % en 2024).

6. Placements détenus au titre d'obligations futures :

La Corporation a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du gouvernement du Canada, établi en vertu du paragraphe 129(1) de la LGFP. La Corporation a mis de côté des fonds dans le compte du Trésor du gouvernement du Canada ainsi que des investissements afin de pourvoir aux obligations futures comme suit :

	2025	2024
Solde dans un compte du Trésor à l'ouverture de l'exercice	120 037 \$	115 302 \$
Intérêts attribués	2 884	4 735
Retraits	-	-
Solde dans un compte Trésor à la clôture de l'exercice	122 921	120 037
Dépôts à terme dont l'échéance initiale est de 1 à 3 ans	38 862	30 877
CPG d'une échéance initiale de 2 ans	18 259	20 136
	180 042 \$	171 050 \$
Partie courante	216 \$	2 220 \$
Partie non courante	179 826	168 830
	180 042 \$	171 050 \$

Au 31 décembre 2025, le solde des placements détenus au titre d'obligations futures était constitué de trésorerie en dépôt et de placements liés au fonds pour abandon futur, au fonds lié aux risques et à la remise en état des sites. Sont incluses dans ce solde des sommes en dépôt dans le compte du Trésor de 7 312 \$ pour CEI et de 115 609 \$ pour SGCH (7 140 \$ et 112 897 \$ respectivement, en 2024) et des placements de 57 121 \$ détenus par SGCH (51 013 \$ en 2024).

La Corporation a déposé des sommes dans un compte du Trésor et détient des placements en prévision des obligations au titre de l'abandon futur de l'installation du champ Hibernia et pour fournir des garanties contre des risques futurs. La Corporation a réduit une partie de sa couverture d'assurance de responsabilité civile en raison du fonds lié aux risques.

Les dépôts à terme et les CPG sont détenus auprès de grandes banques canadiennes et ont généré des produits d'intérêts à des taux d'intérêt annuels variant de 3,46 % à 6,12 % en 2025 (de 4,82 % à 6,12 % en 2024). La Corporation détient également des liquidités de 15 498 \$ dans des comptes d'épargne, incluses dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025 (18 537 \$ en 2024), qui ont été désignées à l'interne comme faisant partie du fonds pour abandon futur et fonds lié au risque.

Les fonds détenus dans le compte du Trésor portent intérêt à un taux correspondant à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Des produits d'intérêts ont été gagnés à des taux d'intérêt annuels variant de 2,00 % à 2,93 % en 2025 (de 3,15 % à 4,53 % en 2024). Les intérêts sont conservés dans le compte du Trésor. L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

7. Trésorerie soumise à restrictions :

	2025	2024
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM au titre des coûts d'abandon futurs	780 \$	1,872 \$
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM à titre de garantie	982	982
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de SGCH	8 732	8 732
	10 494 \$	11 586 \$

Le solde de la trésorerie soumise à restrictions tient compte d'un montant de 8 732 \$ (8 732 \$ en 2024) donné en garantie des lettres de crédit associées au projet Hibernia.

8. Autres actifs courants :

	2025	2024
Stocks	42 525 \$	34 814 \$
Charges payées d'avance et acomptes	44 137	37 861
Droits sur les chargements de produits pétroliers en vrac (« DCPV ») payés d'avance	12 705	5 722
Recouvrement des coûts liés au régime d'intervention amélioré (« DCPV du PARTM »)	42 671	42 317
	142 038 \$	120 714 \$

Les DCPV visent à fournir à Western Canada Marine Response Corporation (« WCMRC ») des fonds au titre des interventions en cas de déversement pétrolier et sont recouverts auprès des expéditeurs en fonction du volume de marchandises passant par la zone d'intervention de WCMRC. Trans Mountain Pipeline Limited Partnership (« TMP LP ») verse les DCPV liés au trafic passant dans le terminal maritime de Westridge (« quai ») à WCMRC et les recouvre auprès des expéditeurs du réseau TMPL au moyen d'une disposition tarifaire. Depuis 2015, WCMRC publie ses droits sur les chargements de produits pétroliers en vrac du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (« DCPV du PARTM »), qui étaient payables par TMP LP. Les DCPV du PARTM avaient pour objet de fournir à WCMRC les fonds dont elle a besoin pour être prête sur le plan opérationnel pour ses interventions en cas de déversements pétroliers, compte tenu de l'augmentation prévue du trafic liée au PARTM (Enhanced Response Regime ou « régime d'intervention amélioré »). Le 19 janvier 2016, la Régie a approuvé un autre mécanisme de financement qui a permis à TMP LP de recouvrer ses paiements de DCPV du PARTM auprès des expéditeurs après le début de l'exploitation commerciale du réseau agrandi. En conséquence, le 1^{er} mai 2024, TMP LP a commencé la perception de ces paiements, qui s'étendra sur une période de cinq ans, au moyen de la redevance de recouvrement des coûts du régime d'intervention amélioré (Enhanced Response Regime Cost Recovery Fee), qui est un élément des droits variables liés au transport vers le terminal maritime de Westridge. Le recouvrement comprend des charges comptables engagées avant le début de la mise en service et des charges comptables appliquées au solde restant après la mise en service.

9. Placements soumis à restrictions:

Les placements soumis à restrictions de 146 821 \$ (128 377 \$ en 2024) détenus par CTM sont des placements à long terme dans des obligations de gouvernements canadiens et d'organismes fédéraux qui sont détenus en fiducie. L'utilisation des placements soumis à restrictions est réservée au règlement des coûts d'abandon futurs du pipeline aux termes des directives de la Régie. L'intérêt gagné est conservé dans la fiducie et la Corporation n'y a pas accès jusqu'à ce qu'elle effectue des activités d'abandon qui ont été approuvées.

10. Immobilisations corporelles :

	Travaux de construction en cours		Actifs de mise en valeur du pétrole, installations de production et siège social		TOTAL
		Pipeline			
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	30 332 636	\$ 3 840 090	\$ 602 965	\$ 34 775 691	\$
Entrées	2 226 957	-	29 214	2 256 171	
Transferts	(32 490 935)	32 490 935	-	-	
Ajustements de démantèlement	-	(155 921)	7 019	(148 902)	
Décomptabilisation	-	(14 931)	-	(14 931)	
Variation des cours de change	1 142	25 816	-	26 958	
Solde au 31 décembre 2024	69 800	\$ 36 185 989	\$ 639 198	\$ 36 894 987	\$
Entrées	302 850	-	34 799	337 649	
Transferts	(182 610)	182 610	-	-	
Ajustements de démantèlement	-	(69 495)	(32 902)	(102 397)	
Décomptabilisation	-	(2 784)	-	(2 784)	
Variation des cours de change	(606)	(14 855)	-	(15 461)	
Solde au 31 décembre 2025	189 434	\$ 36 281 465	\$ 641 095	\$ 37 111 994	\$
Épuisement et amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	-	\$ 529 835	\$ 505 121	\$ 1 034 956	\$
Épuisement et amortissement	-	585 017	26 078	611 095	
Décomptabilisation	-	(3 773)	-	(3 773)	
Variation des cours de change	-	4 864	-	4 864	
Solde au 31 décembre 2024	-	\$ 1 115 943	\$ 531 199	\$ 1 647 142	\$
Épuisement et amortissement	-	951 429	25 995	977 424	
Décomptabilisation	-	(1 833)	-	(1 833)	
Variation des cours de change	-	(3 218)	-	(3 218)	
Solde au 31 décembre 2025	-	\$ 2 062 321	\$ 557 194	\$ 2 619 515	\$
Valeurs comptables :					
Au 31 décembre 2024	69 800	\$ 35 070 046	\$ 107 999	\$ 35 247 845	\$
Au 31 décembre 2025	189 434	\$ 34 219 144	\$ 83 901	\$ 34 492 479	\$

Le 1^{er} mai 2024, à la mise en service commerciale du réseau agrandi, les actifs du PARTM ont été transférés des travaux de construction en cours vers leur catégorie respective d'immobilisations corporelles, ce qui a marqué le début de l'épuisement et de l'amortissement et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif.

Des coûts de construction continuent d'être engagés pour PARTM pour le nettoyage, la remise en état et les travaux de voirie et de génie civil restants. Au 31 décembre 2025, les travaux de construction en cours liés au PARTM s'élevaient à 125 664 \$, contre 26 839 \$ au 31 décembre 2024, et les travaux de construction en cours liés aux dépenses d'investissement sur le réseau pipelinier existant s'élevaient à 63 770 \$ au 31 décembre 2025, contre 42 960 \$ au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, les coûts qui se rapportent aux actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production assujettis au calcul de l'épuisement et de l'amortissement incluaient des coûts de mise en valeur futurs de 416 100 \$ (505 500 \$ en 2024). Les actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production comprenaient des coûts inscrits à l'actif de 69 417 \$ au 31 décembre 2025 (106 720 \$ en 2024) liés aux obligations de démantèlement futures, lesquels seront amortis sur la durée de vie utile de l'actif.

Pour des renseignements sur les ajustements de démantèlement, se reporter à la note 15, Provisions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun intérêt inscrit à l'actif n'a été inclus dans les entrées liées aux travaux de construction en cours – pipeline (561 815 \$ en 2024).

À chaque date de clôture, la Corporation évalue ses UGT afin de déceler des indices de dépréciation ou lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures, autres que les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que les pertes de valeur n'existent plus ou ont diminué.

10. Immobilisations corporelles (suite)

UGT des installations de mise en valeur et de production de pétrole

Aucun indice de dépréciation n'a été relevé pour l'UGT des installations de mise en valeur et de production de pétrole au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été requis.

UGT du pipeline

Au 31 décembre 2025, la Corporation a relevé des indices de dépréciation pour son UGT du pipeline en raison de l'incertitude quant aux résultats futurs en matière de tarification pour le réseau agrandi. Un test de dépréciation a été effectué et il a été déterminé que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable de l'UGT. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur recouvrable de l'UGT du pipeline était déterminée au moyen de la juste valeur diminuée des coûts de sortie en fonction des flux de trésorerie actualisés. L'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie requiert l'utilisation de données d'entrée non observables importantes et représente par conséquent une évaluation au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Pour l'établissement de la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT au 31 décembre 2025, l'estimation des flux de trésorerie actualisés se basait sur de multiples scénarios de tarification et de flux de trésorerie, y compris les droits provisoires approuvés, les droits fondés sur la négociation et les droits définitifs possibles, pondérés en fonction de l'évaluation par la direction de leur probabilité. Pour chaque scénario de tarification, la valeur finale a été estimée à l'aide d'une combinaison pondérée par la probabilité d'une valeur finale de nouveaux contrats et d'une valeur finale du coût du service. Les flux de trésorerie futurs ont été actualisés selon le coût du capital moyen pondéré pour refléter les conditions actuelles du marché et le profil de risque de l'UGT du pipeline, avec un taux d'actualisation médian de 7,5 % utilisé pour déterminer la juste valeur pondérée. Le test de dépréciation a nécessité le recours au jugement et l'utilisation d'hypothèses clés, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, les volumes de débit, les droits, les coûts d'exploitation et l'utilisation à long terme du pipeline.

Analyse de sensibilité

L'évaluation de la dépréciation est sensible aux changements dans les hypothèses clés. La direction a tenu compte des changements raisonnablement possibles concernant ces hypothèses et de leur incidence sur la conclusion relative à la dépréciation. La direction a notamment tenu compte de l'incidence d'une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation utilisé ou d'un changement apporté à un scénario de tarification moins favorable. Aucun de ces changements, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, n'entraînerait de diminution du montant recouvrable à un niveau égal ou inférieur à la valeur comptable des actifs, ni la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2024, aucun changement important dans les activités existantes de CTM ou dans les travaux de construction du PARTM ne laissait présumer une perte de valeur. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'effectuer un test de dépréciation au 31 décembre 2024.

11. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location :

La Corporation loue certains actifs, notamment des immeubles de bureaux, des terrains et du matériel.

La catégorie « matériel » comprend la quote-part de la Corporation attribuable à sa participation directe dans trois navires de soutien loués par SEDH au nom des propriétaires du projet Hibernia. Les contrats de location sont assortis de paiements mensuels fixes et sont en vigueur jusqu'en 2032. Les contrats de location visant du matériel comprennent également du matériel de camp de construction, de l'équipement utilisé pour l'exploitation du pipeline, des véhicules et du matériel de bureau.

La catégorie « terrains » comprend la location d'un espace au terminal maritime de Westridge, qui se compose d'une superficie de terres et d'une surface d'eau, ainsi que de terrains destinés à des stations de pompage et à des constructions temporaires. La durée des contrats de location connexes s'étend jusqu'en 2105. La catégorie « bâtiments » comprend les paiements mensuels fixes au titre de la location qui sont effectués à l'égard de locaux d'immeubles de bureaux de la Corporation situés en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. La durée des contrats de location s'étend jusqu'en 2031.

Les modifications apportées aux contrats de location en 2024 reflètent les prolongations de la durée des contrats et les rajustements de tarifs pour deux des navires de soutien et pour un des contrats de location des bureaux de la Corporation, à la suite d'une renégociation des conditions contractuelles.

Certains contrats comportent des options de renouvellement. La Corporation n'a pas la certitude raisonnable qu'elle exercera ces options, et l'exercice de celles-ci dépendra de l'évolution du marché et des besoins de la Corporation au moment où ces options pourront être exercées. Certains contrats de location sont assujettis à des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (« IPC »), l'obligation locative étant réévaluée lorsque l'IPC varie. De plus, certains contrats de location immobiliers comportent des paiements variables au titre de la location qui sont liés aux coûts d'exploitation.

11. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite)

La Corporation n'est pas exposée à un risque de sorties de trésorerie additionnelles importantes qui ne sont pas déjà reflétées dans le montant présenté des obligations locatives, mis à part certaines pénalités pour résiliation que la Corporation n'a pas la certitude raisonnable de devoir verser au 31 décembre 2025.

État consolidé de la situation financière

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation :

	Matériel et véhicules		Terrains et bâtiments		Total	
1 ^{er} janvier 2024	17 035	\$	43 494	\$	60 529	\$
Entrées	8 061		948		9 009	
Modifications de contrats de location	10 391		1 930		12 321	
Avantages incitatifs	-		(3 120)		(3 120)	
Amortissement*	(7 395)		(7 925)		(15 320)	
Change	117		-		117	
31 décembre 2024	28 209	\$	35 327	\$	63 536	\$
Entrées	2 970		3 216		6 186	
Modifications de contrats de location	324		41		365	
Décomptabilisation	-		(785)		(785)	
Amortissement*	(5 849)		(2 540)		(8 389)	
Change	(67)		-		(67)	
31 décembre 2025	25 587	\$	35 259	\$	60 846	\$

* Y compris des coûts d'amortissement inscrits à l'actif à titre d'entrées d'immobilisations corporelles de 73 \$ et de 7 080 \$, respectivement, pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Les obligations locatives se présentent comme suit :

	2025		2024	
Obligations locatives, solde d'ouverture	76 904	\$	74 491	\$
Entrées	6 186		9 009	
Modifications de contrats de location	365		12 321	
Décomptabilisation	(873)		-	
Charges d'intérêts	3 973		4 047	
Paiements au titre de la location	(12 885)		(23 124)	
Variation des cours de change	(89)		160	
Obligations locatives, solde de clôture	73 581	\$	76 904	\$
Partie courante	11 303	\$	10 685	\$
Partie non courante	62 278		66 219	
	73 581	\$	76 904	\$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives au 31 décembre 2025 était de 5,13 % (4,60 % en 2024). Se reporter à la note 29 b) pour une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels.

11. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite)

État consolidé du résultat global et tableau consolidé des flux de trésorerie :

	2025	2024
État consolidé du résultat global :		
Intérêts sur les obligations locatives	3 973 \$	4 047 \$
Moins : les intérêts inscrits à l'actif	(2)	(196)
Intérêts sur les obligations locatives, montant net	3 971	3 851
Tableau consolidé des flux de trésorerie :		
Total des sorties de fonds au titre des contrats de location	(12 885) \$	(23 124) \$

Bailleur

Les contrats de location simple dont la Corporation est le bailleur se rapportent à des réservoirs de stockage appartenant à la Corporation et des logements situés le long de l'emprise du pipeline ou à proximité de stations de pompage.

Ces contrats de location ont des durées résiduelles allant jusqu'à 13 ans et certains comportent une option de prolongation de jusqu'à cinq ans par date de renouvellement. Les modalités contractuelles visant certains réservoirs de stockage prévoient le renouvellement automatique pour des durées de cinq ans, à moins que l'une des parties au contrat le résilie moyennant un préavis spécifié. En ce qui concerne les mêmes réservoirs de stockage, la Corporation conserve le droit de céder le droit du preneur d'utiliser un ou plusieurs réservoirs déterminés lorsque les actifs doivent être mis à la disposition d'un service réglementé et que le préavis approprié (environ deux ans) a été donné. Les options de renouvellement pour le preneur ne sont pas incluses dans les produits locatifs minimums futurs au titre des contrats de location simple. Aucun des contrats de location de la Corporation n'autorise le bailleur à acheter l'actif loué.

Certains contrats de location prévoient des paiements pour les composantes locatives et non locatives, comme les services liés à l'exploitation de divers réservoirs de stockage. Les paiements de loyers variables liés au service d'exploitation de certains réservoirs de stockage ont été exclus des produits locatifs futurs au titre des contrats de location simple, car leur caractère variable est lié à l'utilisation des réservoirs de stockage, aux conditions et aux prix du marché, à la survenance ou à la non-survenance de certains événements ou à d'autres facteurs sur lesquels la Corporation exerce un contrôle à titre de bailleur.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits locatifs tirés des contrats de location simple de réservoirs de stockage comptabilisés dans les « Produits locatifs » se sont établis à 64 856 \$ (62 755 \$ en 2024) et comprennent les paiements au titre de la location variables décrits ci-dessus.

Les produits locatifs minimums futurs non actualisés au titre des contrats de location simple aux termes d'engagements contractuels se présentent comme suit :

2026	34 894	\$
2027	32 856	
2028	31 255	
2029	29 679	
2030	28 126	
Par la suite	171 630	
Total	328 440	\$

12. Autres actifs :

	2025	2024
Valeur recouvrable de WCMRC	96 279 \$	145 329 \$
Logiciels à usage interne	39 472	38 421
Projets recouvrable	11 693	11 664
Actifs des régimes	26 736	15 180
Autres	9 336	2 849
	183 516 \$	213 443 \$

CTM a fourni à Western Canada Marine Response Corporation (« WCMRC ») les fonds dont elle a besoin pour ses interventions en cas de déversements pétroliers, compte tenu de l'augmentation prévue de la circulation liée au PARTM (Enhanced Response Regime ou « régime d'intervention amélioré »). Les coûts liés à ce régime ont été remis à WCMRC par CTM. CTM a commencé la perception de ces paiements, qui s'étendra sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, par l'intermédiaire de la redevance de recouvrement des coûts du régime d'intervention amélioré, qui est un élément des droits variables liés au service de transport vers le terminal maritime de Westridge. Les projets recouvrables concernent les coûts des projets qui sont remboursables par des tiers.

La dotation aux amortissements imputée au poste « Autres actifs » est liée aux logiciels à usage interne, et s'établissait à 10 363 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (7 243 \$ en 2024).

13. Bons de souscription de Télésat LEO :

Le 15 novembre 2024, en échange de l'engagement de prêt (se reporter à la note 18), 16342451 Canada Inc. a reçu des bons de souscription de Télésat LEO Inc. (maintenant Télésat LEO ULC). Dans le cadre d'une restructuration du groupe Télésat, achevée le 12 septembre 2025, les bons de souscription (« bons de souscription de Télésat LEO ») ont été modifiés afin de pouvoir être exercés en échange de parts de société en commandite de Lightspeed LEO Limited Partnership (« LEO LP »), une entité de portefeuille à vocation unique qui détient une participation de 100 % dans Télésat LEO. La transaction donne à la filiale le droit d'acquérir une part de société en commandite de LEO LP par bon de souscription, soit 346 551 bons de souscription, à un prix d'exercice de 982,2713 \$ US, ce qui permet à la filiale d'acquérir une participation indirecte pleinement diluée de 10 % dans Télésat LEO. Les bons de souscription de Télésat LEO peuvent être exercés, en tout ou en partie, et à tout moment après le deuxième anniversaire de leur date d'émission, et jusqu'à dix ans après leur date d'émission (sous réserve des modalités d'acquisition et des autres conditions de l'accord sur les bons de souscription).

Les bons de souscription sont classés comme des actifs financiers dérivés et sont initialement comptabilisés à la juste valeur de 380 096 \$, puis évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En 2025, la Corporation a comptabilisé des gains de juste valeur de 79 999 \$ (7 360 \$ en 2024) liés aux bons de souscription de Télésat LEO dans les autres bénéfices. Se reporter à la note 29 pour l'évaluation de la juste valeur et de la gestion des risques.

14. Autres passifs courants :

	2025	2024
Primes au quai	15 968 \$	47 092 \$
Coûts environnementaux à payer	4 889	2 326
Obligation au titre des prestations définies (note 16)	2 550	1 960
Passifs sur contrat (note 25)	47 041	134 411
Obligations de compensation liées aux émissions généralisées par la construction du PARTM	17 000	48 772
Partage des produits avec les clients*	42 664	-
Autres	3 462	11 591
	133 574 \$	246 152 \$

Se reporter à la note 3 u) pour une description des primes au quai.

* Conformément à l'entente de services de transport de CTM, les expéditeurs ont droit à un certain partage des produits, qui est calculé en fonction d'une partie des produits provenant de volumes non souscrits. Les montants du partage des produits sont comptabilisés dans les autres passifs courants et sont remboursés aux expéditeurs au moyen des droits futurs, généralement dans un délai d'un an.

15. Provisions :

La variation des provisions au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présente comme suit :

	Obligations de démantèlement			
	Pipeline	Puits et installations	Total	Remise en état d'un site
Solde au 1^{er} janvier 2024	522 275 \$	123 667 \$	645 942 \$	3 204 \$
Provisions additionnelles	224 331	-	224 331	113
Modifications des estimations	(300 223)	13 303	(286 920)	(258)
Obligations réglées	(7 056)	(4 401)	(11 457)	(1 384)
Variation du taux d'actualisation	(80 029)	(6 284)	(86 313)	359
Incidence des fluctuations du change	3 482	-	3 482	-
Désactualisation	16 979	3 953	20 932	77
Solde au 31 décembre 2024	379 759 \$	130 238 \$	509 997 \$	2 111 \$
Provisions additionnelles	-	-	-	-
Modifications des estimations	9 256	(20 671)	(11 415)	(66)
Obligations réglées	(1 189)	-	(1 189)	(1 953)
Variation du taux d'actualisation	(78 751)	(12 231)	(90 982)	9
Incidence des fluctuations du change	(1 157)	-	(1 157)	-
Désactualisation	11 635	3 032	14 667	-
Solde au 31 décembre 2025	319 553 \$	100 368 \$	419 921 \$	101 \$
Partie courante	29 244 \$	- \$	29 244 \$	101 \$
Partie non courante	290 309	100 368	390 677	-
	319 553 \$	100 368 \$	419 921 \$	101 \$

Analyse de sensibilité

Les variations du taux d'actualisation ou du taux d'inflation auraient eu les répercussions suivantes sur la provision au titre des obligations de démantèlement de la Corporation au 31 décembre 2025 :

	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent
Taux d'actualisation	(124 135) \$	193 822 \$
Taux d'inflation	195 678 \$	(126 822) \$

a. Provision au titre des obligations de démantèlement des puits et des installations :

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la Corporation dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés.

La Corporation estime que le passif futur non actualisé totalisait 239 449 \$ au 31 décembre 2025 (249 100 \$ en 2024). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements. La modification des estimations au titre du démantèlement des puits et installations tient compte de l'incidence d'un changement dans le traitement de certaines dépenses liées à la remise en état de puits, ce qui entraîne une réduction de 21 193 \$.

Les paiements au titre du règlement de ces obligations devraient avoir lieu en 2048, en fonction de la durée de vie utile des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 31 décembre 2025 selon un taux d'inflation moyen de 2,5 % (2,5 % en 2024) et a été actualisée selon un taux sans risque de 3,85 % (3,27 % en 2024).

15. Provisions (suite)

b. Provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines:

La provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines est fondée sur l'estimation par la direction des coûts liés à l'abandon, estimés à 319 553 \$ au 31 décembre 2025 (379 759 \$ en 2024), actualisés selon un taux moyen sans risque de 3,85 % (3,33 % en 2024). Des dispositions supplémentaires ont été prévues pour tenir compte de la mise en service du réseau agrandi le 1^{er} mai 2024. Le montant non actualisé du passif de démantèlement est estimé à 1 813 000 \$ (1 847 000 \$ en 2024) compte tenu d'un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % en 2024), et ces obligations seront réglées en fonction du calendrier d'abandon, qui s'étend actuellement jusqu'en 2074.

La provision au titre des obligations de démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés qui devraient être affectés au démantèlement du réseau de pipelines de CTM. La durée d'utilité économique moyenne pondérée des actifs couverts par l'obligation de démantèlement est estimée à 43 ans. La durée d'utilité économique estimée sert à déterminer les flux de trésorerie non actualisés au moment du démantèlement et reflète le calendrier attendu des sorties de fonds au titre de la provision.

16. Obligation au titre des prestations définies :

	2025	2024
CTM (voir le tableau détaillé plus loin)		
Régimes de retraite	29 285 \$	31 298 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	15 734	16 089
Avantages des retraités de CEI	335	358
Obligation au titre des prestations définies, montant net	45 354 \$	47 745 \$
Passifs courants ^{a)}	2 550 \$	1 960 \$
Passifs non courants ^{b)}	69 540	60 965
Actifs non courants ^{c)}	(26 736)	(15 180)
	45 354 \$	47 745 \$

a) Montants inclus dans les autres passifs courants à l'état consolidé de la situation financière (se reporter à la note 14).

b) Montants inclus dans l'obligation au titre des prestations définies à l'état consolidé de la situation financière.

c) Montants inclus dans les autres actifs à l'état consolidé de la situation financière.

Trans Mountain Canada Inc. (« TMCI »), une filiale de CTM, est le promoteur de régimes de retraite offerts aux employés actifs et retraités canadiens admissibles (les « anciens régimes » et les « régimes de TMCI »). Les anciens régimes n'acceptent plus de nouveaux participants. Les régimes comprennent des régimes de retraite à prestations définies agréés (l'ancien régime comporte une composante à cotisations définies et est inclus dans les informations suivantes) et des régimes complémentaires sans capitalisation (qui fournissent des prestations de retraite en sus du plafond prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu*). Des avantages postérieurs à l'emploi autres que des prestations de retraite sont également offerts aux employés retraités admissibles.

Les prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service validé et sur les revenus ouvrant droit à pension des employés. Les cotisations à la composante à prestations définies des régimes sont fondées sur des évaluations actuarielles indépendantes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite à prestations définies aux fins de capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2025. Les cotisations à la composante à prestations définies de l'ancien régime étaient fondées sur les revenus ouvrant droit à pension.

Certains employés sont admissibles à recevoir des prestations supplémentaires aux termes des régimes à prestations définies. Les régimes complémentaires offrent des prestations de retraite en sus du plafond de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, mais en conformité avec la formule de calcul du régime. Le régime complémentaire de TMCI n'est pas capitalisé, alors que l'ancien régime complémentaire est garanti par une lettre de crédit.

Les autres avantages postérieurs à l'emploi (« APE ») sont offerts aux retraités actuels et futurs et à leurs personnes à charge, et ils comprennent notamment, selon les circonstances, une couverture complémentaire pour soins de santé, soins dentaires et assurance vie. Les prestations médicales aux termes de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi peuvent être assujetties à des franchises, à des dispositions de participation aux coûts, à des plafonds absolus et à d'autres limites à l'égard du montant des coûts de l'employeur, et la Corporation se réserve le droit de modifier ces prestations. Les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés, et une charge annuelle est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'engagement en vertu de calculs actuariels indépendants considérant, entre autres, la hausse des coûts des soins de santé. La plus récente évaluation actuarielle aux fins comptables a été réalisée au 31 décembre 2025.

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité liée aux obligations au titre des prestations définies pour certains retraités incombe à CEI. Ces prestations comprennent notamment une couverture d'assurance vie, d'assurance médicale et d'assurance dentaire.

16. Obligation au titre des prestations définies (suite)

	2025		2024	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Variation de l'obligation au titre des prestations définies :				
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice précédent	313 040 \$	16 089 \$	291 489 \$	15 447 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14 233	369	11 591	377
Coût des services passés	-	-	-	-
Charges d'intérêts	13 561	688	13 160	696
Paiements de prestations au moyen des actifs des régimes	(11 653)	-	(10 299)	-
Paiements de prestations par l'employeur	(2 980)	(713)	(2 212)	(566)
Cotisations des participants	7 552	-	6 378	-
Effet des changements d'hypothèses démographiques	-	-	-	7
Effet des changements d'hypothèses financières	(14 570)	(573)	(1 938)	(171)
Effet des hypothèses liées à l'expérience	16 517	(126)	4 871	299
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice	335 700 \$	15 734 \$	313 040 \$	16 089 \$

	2025		2024	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes, à la clôture de l'exercice précédent	282 166 \$	- \$	254 991 \$	- \$
Produits d'intérêts	12 593	-	11 780	-
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu de produits d'intérêts)	7 994	-	12 600	-
Cotisations de l'employeur	8 534	-	7 471	-
Paiements directs de prestations par l'employeur	2 980	713	2 212	566
Cotisations des participants	7 552	-	6 378	-
Paiements de prestations au moyen des actifs des régimes	(11 653)	-	(10 299)	-
Paiements de prestations par l'employeur	(2 980)	(713)	(2 212)	(566)
Charges administratives payées découlant des actifs des régimes	(771)	-	(755)	-
Juste valeur des actifs des régimes, à la clôture de l'exercice	306 415 \$	- \$	282 166 \$	- \$
Variation du plafonnement de l'actif				
Plafonnement de l'actif à la clôture de l'exercice précédent	424	-	2 224	-
Produits d'intérêts	18	-	103	-
Réévaluations	-	-	-	-
Variations du plafonnement de l'actif (compte non tenu des intérêts)	(442)	-	(1 903)	-
Plafonnement de l'actif à la clôture de l'exercice	- \$	- \$	424 \$	- \$
Situation de capitalisation présentée à l'état consolidé de la situation financière				
Obligation au titre des prestations définies	335 700	15 734	313 040	16 089
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	306 415	-	282 166	-
Situation de capitalisation	29 285 \$	15 734 \$	30 874 \$	16 089 \$
Incidence du plafonnement de l'actif découlant de la réévaluation	-	-	424	-
Passif au titre des prestations définies, montant net, à la clôture de l'exercice	29 285 \$	15 734 \$	31 298 \$	16 089 \$
Se présente comme suit :				
Partie courante du passif au titre des prestations ^{a)}	1 624	846	1 041	839
Partie non courante du passif au titre des prestations ^{b)}	54 397	14 888	45 437	15 250
Partie non courante de l'actif au titre des prestations ^{c)}	(26 736)	-	(15 180)	-
Passif au titre des prestations définies, montant net	29 285 \$	15 734 \$	31 298 \$	16 089 \$

a) Montants inclus dans les autres passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

b) Montants inclus dans l'obligation au titre des prestations définies à l'état consolidé de la situation financière.

c) Montants inclus dans les autres actifs à l'état consolidé de la situation financière.

16. Obligation au titre des prestations définies (suite)

Les composantes du coût des prestations définies comptabilisées en résultat net et dans les autres éléments du résultat global au titre des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2025		2024	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Composantes du coût des prestations définies				
Coût des services				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14 233 \$	369 \$	11 591 \$	377 \$
Total du coût des services	14 233	369	11 591	377
Coût financier net				
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	13 561	688	13 160	696
(Produits) d'intérêts sur les actifs des régimes	(12 593)	-	(11 780)	-
Charge d'intérêts liée à l'incidence du plafonnement de l'actif	18	-	103	-
Total du coût financier net	986	688	1 483	696
Charges administratives ou impôt (non prévus dans l'obligation au titre des prestations définies)	675	-	675	-
Coût des prestations définies inclus dans le résultat net	15 894 \$	1 057 \$	13 749 \$	1 073 \$
Réévaluations (comptabilisées dans les autres éléments du résultat global)				
Effet des changements d'hypothèses démographiques	-	-	-	7
Effet des changements d'hypothèses financières	(14 570)	(573)	(1 938)	(171)
(Rendement) des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	(7 898)	-	(12 520)	-
Effet des ajustements liés à l'expérience	16 517	(126)	4 871	299
Variations du plafonnement de l'actif (compte non tenu des produits d'intérêts)	(442)	-	(1 903)	-
Total des réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(6 393)	(699)	(11 490)	135
Total du coût des prestations définies	9 501 \$	358 \$	2 259 \$	1 208 \$

Rapprochement du passif au titre des prestations définies, montant net

	2025		2024	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Passif au titre des prestations définies, montant net	31 298 \$	16 089 \$	38 722 \$	15 447 \$
Coût des prestations définies inclus dans le résultat net	15 894	1 057	13 749	1 073
Total des réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(6 393)	(699)	(11 490)	135
Flux de trésorerie				
a. Cotisations de l'employeur	(8 534)	-	(7 471)	-
b. Paiements directs de prestations par l'employeur	(2 980)	(713)	(2 212)	(566)
Passif au titre des prestations définies, montant net, à la clôture de l'exercice	29 285 \$	15 734 \$	31 298 \$	16 089 \$

16. Obligation au titre des prestations définies (suite)

Obligation au titre des prestations définies par catégorie de participants – Autres avantages postérieurs à l'emploi

	2025		2024	
Participants actifs	6 013	\$	6 168	\$
Participants retraités	9 721		9 921	
	15 734	\$	16 089	\$

Actifs des régimes

Les politiques et stratégies de placement des actifs des régimes de retraite sont élaborées par le comité de retraite (« comité »), à qui incombent les décisions en matière de placement et la surveillance de la gestion des régimes. Le comité s'efforce de gérer ces actifs d'une manière compatible avec l'objectif formulé lors de la création des régimes et l'échéance des obligations des régimes. Les objectifs du programme de gestion des placements consistent i) à égaler ou à dépasser les hypothèses actuarielles en matière de rendement des régimes à long terme et ii) à procurer un rendement des actifs raisonnable, en fonction des lignes directrices établies en matière de tolérance au risque, et à satisfaire aux besoins en liquidités des régimes, dans le but de pouvoir verser les prestations et régler les charges lorsqu'elles deviennent exigibles. Le comité reconnaît que, pour faire des placements judicieux, il se doit d'accepter des risques raisonnables de manière à accroître la probabilité d'atteindre les rendements des placements ciblés. Pour réduire le risque et la volatilité du portefeuille, le comité a adopté une stratégie passant par l'utilisation de multiples catégories d'actifs.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la répartition cible des actifs des anciens régimes était de 95 % de titres à revenu fixe et 5 % de titres de capitaux propres et la répartition cible des actifs des régimes de TMCI était de 40 % de titres à revenu fixe, 50 % de titres de capitaux propres et 10 % de placements immobiliers.

Suivent ci-après des détails sur les actifs des régimes de retraite par catégorie et une description des méthodes d'évaluation utilisées pour les actifs évalués à la juste valeur.

- Les justes valeurs des actifs classés au niveau 1 sont fondées sur les cours du marché des instruments sur des marchés actifs. La trésorerie et les fonds communs de placement négociés en bourse sont classés à ce niveau. Ces placements sont évalués au cours de clôture sur le marché actif où chaque titre est coté.
- Les actifs inclus au niveau 2 comprennent les fonds de placement immobilier dont la juste valeur est déterminée au moyen de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs.

Le tableau suivant présente les justes valeurs des actifs des régimes de retraite qui sont comptabilisés à la juste valeur, par catégorie, et selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	2025		2024	
Évalués au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs				
Trésorerie	3 928	\$	3 341	\$
Fonds communs de placement	285 670		261 759	
Évalués au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs				
Placements immobiliers	16 817		17 066	
	306 415	\$	282 166	\$

Actifs des régimes, par catégorie	2025	2024
Titres de capitaux propres canadiens	8 %	7 %
Titres de capitaux propres internationaux	32 %	30 %
Titres à revenu fixe canadiens	48 %	57 %
Autres	12 %	6 %
Total	100 %	100 %

Ce tableau tient compte des actifs du régime de retraite agréé de TMCI et de l'ancien régime de retraite agréé, mais fait abstraction des actifs de l'ancien régime complémentaire de retraite, qui ne sont pas investis.

16. Obligation au titre des prestations définies (suite)

Paievements de prestations futures et cotisations de l'employeur attendus

Suivent les paievements de prestations futures attendus :

	2025		2024	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Cotisations de l'employeur attendues	11 940	846	9 927	839
Total des paievements de prestations attendus				
Année 1	15 890	846	14 512	839
Année 2	16 599	859	15 063	848
Année 3	17 035	877	15 523	860
Année 4	17 436	896	15 812	878
Année 5	17 770	912	16 129	897
Cinq années suivantes	94 421	4 890	84 773	4 789

Hypothèses actuarielles importantes

Les obligations au titre des prestations définies et le coût net des prestations reposent sur des estimations et des hypothèses actuarielles. Le tableau suivant présente les hypothèses actuarielles moyennes pondérées entrant dans le calcul de l'obligation au titre des prestations de même que du coût net des prestations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la fin de l'exercice :

	2025		2024	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Hypothèses liées aux obligations au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation effectif de l'obligation au titre des prestations définies	4,99 %	5,01%	4,70%	4,72%
Taux tendanciel immédiat de croissance du coût des soins de santé		5,09%		5,14%
Taux tendanciel final de croissance du coût des soins de santé		4,00%		4,00%
Année d'atteinte du taux tendanciel final		2040		2040
Hypothèses liées au coût des prestations				
Taux d'actualisation effectif des obligations au titre des prestations	4,70 %	4,72 %	4,64 %	4,64 %
Taux effectif entrant dans le calcul du coût financier net	4,42 %	4,39 %	4,62 %	4,63 %
Taux d'actualisation effectif entrant dans le calcul du coût des services	4,78 %	4,81 %	4,63 %	4,64 %
Taux effectif entrant dans le calcul de l'intérêt sur le coût des services	4,62 %	4,77 %	4,63 %	4,65 %
Taux tendanciel immédiat de croissance du coût des soins de santé		5,14 %		5,10 %
Taux tendanciel final de croissance du coût des soins de santé		4,00 %		4,00 %
Année d'atteinte du taux tendanciel final		2040		2040
Durée des obligations au titre des prestations définies				
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies (en années)		14,25		14,19

16. Obligation au titre des prestations définies (suite)

Analyse de sensibilité

Les taux tendanciels de croissance du coût des soins de santé présumés ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les hypothèses importantes ont été soumises à une analyse de sensibilité. Une variation de un point de pourcentage des taux présumés aurait eu l'incidence suivante à la clôture de l'exercice :

	2025		2024	
	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent
Taux tendanciel du coût des soins de santé				
i. Effet sur le total des composantes coûts des services et coût financier	97	(75)	94	(71)
ii. Effet sur l'obligation au titre des prestations	980	(789)	1 033	(828)
iii. Effet sur le coût net des prestations constituées	97	(75)	94	(71)
Taux d'actualisation				
i. Effet sur l'obligation au titre des prestations	(1 820)	2 261	(1 909)	(2 384)
ii. Effet sur le coût net des prestations constituées	(22)	25	(32)	41

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses les plus importantes pour le régime de retraite :

	2025		2024	
	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent
Augmentation (diminution) de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies				
Échelle salariale	13 411	(11 706)	12 372	(10 911)
Taux d'actualisation	(40 826)	51 275	(37 965)	47 770

17. Emprunts :**Emprunts auprès d'EDC**

Les accords de prêt de la Corporation comprennent i) les prêts détenus par Financière Canada TMP Ltée liés à CTM et ii) un prêt détenu par 16342451 Canada Inc. lié au projet Télésat LEO Lightspeed. Ces arrangements sont décrits séparément ci-dessous.

i. Facilités de Financière TMP :

Le 29 août 2018, la Corporation, par l'intermédiaire de Financière TMP, a conclu des conventions de crédit avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les facilités font partie du Compte du Canada du gouvernement, qui est administré par EDC. La facilité d'acquisition a servi à financer l'acquisition des entités du réseau TMPL. La facilité de construction a été utilisée principalement pour financer la construction du PARTM. Le 25 mars 2019, la Corporation a conclu avec la Régie une convention de crédit modifiée. La facilité de la Régie permet à la Corporation d'emprunter des fonds qui serviront à fournir les sûretés financières que pourrait exiger la Régie au titre du réseau TMPL. Avec prise d'effet le 27 juin 2024, les dates d'échéance de toutes les facilités d'emprunt auprès du gouvernement du Canada ont été modifiées pour le 29 août 2027.

Le 13 décembre 2024, la Corporation, par l'intermédiaire de Financière TMP, a conclu une convention de crédit modifiée et reformulée pour les facilités d'acquisition, de construction, de refinancement et de fonds de roulement (la « convention de crédit de Financière TMP ») entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, en tant que prêteur, et Financière TMP, en tant qu'emprunteur, laquelle établit une nouvelle facilité de refinancement et une facilité de fonds de roulement, en plus des facilités existantes. La facilité de refinancement a été mise à disposition pour fournir des fonds à CTM afin de refinancer et de rembourser la dette dans le cadre de la convention de crédit consortiale précédemment en cours et de rembourser les commissions de garantie correspondantes.

17. Emprunts (suite)

En décembre 2024, un montant total de 18 053 000 \$ a été prélevé sur la facilité de refinancement. Le solde de la facilité de refinancement qui n'avait pas été prélevé avant le 17 janvier 2025 a été annulé. La facilité de crédit renouvelable pour fonds de roulement était mise à disposition pour fournir des avances à CTM afin de combler ses besoins en fonds de roulement et ses besoins généraux. Le 13 décembre 2024, la date d'échéance de la facilité de la Régie a été reportée au 31 décembre 2035 et le taux d'intérêt sur les montants impayés est passé à 3,01 % à compter du 12 janvier 2025.

Les prêts d'acquisition et de construction existants sont maintenus conformément aux modalités de la convention de crédit de Financière TMP modifiée. En vertu de cette convention :

- a. La date d'échéance de toutes les facilités du gouvernement du Canada a été reportée au 31 août 2032.
- b. Le taux d'intérêt pour les facilités d'acquisition et de construction a été révisé de 4,7 % à 3,01 %, avec effet au 30 juin 2024
- c. Les intérêts sur les prêts existants ont été payés en nature et ajoutés au solde de la facilité de construction deux fois l'an.
- d. Les intérêts sur la facilité de refinancement de 3,01 % ont été payés en nature et ajoutés au solde de la facilité de refinancement au 30 juin 2025.
- e. Après le 30 juin 2025, les intérêts sur toutes les facilités seront payés en espèces deux fois par année.

Au 31 décembre 2025, les fonds prélevés sur les facilités d'acquisition et de construction s'élevaient à 17 060 262 \$ (17 550 304 \$ au 31 décembre 2024). Au cours de l'exercice, des intérêts payés en nature de 261 957 \$ ont été ajoutés au solde de la facilité de construction (655 834 \$ en 2024) et de 290 653 \$ ont été ajoutés au solde de la facilité de refinancement (néant en 2024). Le 15 décembre 2025, la Corporation a effectué un remboursement anticipé facultatif de capital de 752 000 \$ sur la facilité d'acquisition. Le montant total prélevé sur la facilité de refinancement était de 18 343 653 \$ au 31 décembre 2025 (18 053 000 \$ au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, les intérêts contractuels à payer s'élevaient à 1 407 \$ sur les facilités d'acquisition et de construction (1 443 \$ en 2024) et à 1 513 \$ sur la facilité de refinancement (22 677 \$ en 2024).

En raison de la modification et du refinancement des facilités d'emprunt de Financière TMP, la facilité de crédit consortiale précédente de CTM a été remplacée, ainsi qu'il est décrit ci-après.

Convention de crédit avec un consortium de prêteurs

Le 29 avril 2022, CTM a conclu une convention de crédit avec un consortium de prêteurs (la « convention de crédit consortiale ») qui comprend une facilité renouvelable non garantie (« facilité consortiale ») et une garantie fournie par le gouvernement du Canada. Se reporter à la note 30 pour plus de renseignements sur la garantie et les frais associés. Le 24 mars 2023, la Corporation a modifié et mis à jour la convention de crédit consortiale pour en faire une facilité renouvelable non garantie de premier rang de deux ans conforme aux principes de l'Équateur 4 et, entre autres changements, l'a modifiée pour y inclure une facilité de lettre de crédit (« facilité LC »). Le 17 mai 2024, la convention de crédit consortiale a été de nouveau modifiée pour reporter la date d'échéance au 31 août 2026 et accroître le crédit disponible pour le faire passer à 18,9 milliards de dollars. Le 20 décembre 2024, CTM a payé le solde restant et a annulé la facilité consortiale.

Facilités de lettres de crédit

Le 5 février 2025, la facilité LC et la convention de crédit consortiale ont été annulées. Simultanément, la facilité LC a été remplacée par une facilité de lettre de crédit de premier rang renouvelable à vue non engagée consentie par un tiers de 100 millions de dollars (la « facilité LC renouvelable à vue »). Toutes les lettres de crédit émises et en cours sont réputées être des lettres de crédit émises dans le cadre de la facilité LC renouvelable à vue.

Au 31 décembre 2025, CTM avait des lettres de crédit de 55 millions de dollars émises et en cours sur la facilité LC renouvelable à vue disponible de 100 millions de dollars (lettres de crédit de 73,4 millions de dollars émises et en cours sur la facilité LC de 100 millions de dollars au 31 décembre 2024).

Modification de prêt

Conformément à IFRS 9, la Corporation a procédé à une évaluation quantitative des modifications apportées aux facilités d'acquisition et de construction. Puisque la valeur actuelle des flux de trésorerie, selon les modalités modifiées, actualisée au taux d'intérêt effectif initial, diffère de plus de 10 % de la valeur actuelle des flux de trésorerie restants aux termes des modalités du prêt initial, la modification a été jugée substantielle. Par conséquent, le passif financier existant a été décomptabilisé (à la valeur comptable de 17 524 707 \$) et un nouveau passif a été comptabilisé à sa juste valeur (15 822 820 \$). Il en résulte un gain différé provenant de la modification du prêt de 1 701 887 \$ au 31 décembre 2024, qui a été comptabilisé dans la subvention gouvernementale (voir la rubrique « Subventions gouvernementales » ci-après).

17. Emprunts (suite)

ii. Facilité de 16342451 Canada Inc.:

Le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC (la « convention de crédit de 16342451 Canada Inc. ») pour un prêt maximal de 2,14 milliards de dollars, plus tout intérêt en nature inscrit à l'actif, à déboursier sur une base non renouvelable au fur et à mesure que des prélèvements sont effectués sur le prêt de Télésat connexe. Le prêt est assorti d'un taux d'intérêt variable équivalent au taux CORRA de trois mois. Le prêt arrive à échéance le jour du quinzième anniversaire de la date de l'avance initiale. Se reporter à la note 18 pour plus d'informations sur la nature et les conditions du prêt d'EDC.

Par conséquent, le prêt d'EDC sera initialement comptabilisé au moment de tout prélèvement futur par 16342451 Canada Inc., à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables, et sera ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 décembre 2025, un montant de 589 091 \$ avait été prélevé sur cette facilité (néant au 31 décembre 2024). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des intérêts en nature de 7 752 \$ ont été ajoutés au solde restant.

Subventions gouvernementales

Les prêts auprès d'EDC portent intérêt à des taux inférieurs au marché et comportent une composante subvention gouvernementale conformément à IAS 20. L'avantage lié au taux d'intérêt inférieur au marché de la subvention gouvernementale est évalué comme l'écart entre la juste valeur du prêt lors de la comptabilisation initiale et sa valeur nominale à la date d'entrée en vigueur.

- i. Le taux d'intérêt révisé de 3,01 % pour les facilités de crédit de refinancement existantes et nouvelles conclues avec EDC aux termes de la convention de crédit de Financière TMP a été jugé inférieur au taux d'intérêt du marché pour la période de prolongation. En conséquence, l'avantage lié à l'intérêt correspondait à la définition de subvention gouvernementale selon IAS 20. La juste valeur des prêts a été calculée selon un taux de marché estimé de 4,54 %, et la différence, totalisant 3 452 640 \$, a été comptabilisée comme produits différés – subvention gouvernementale dans l'état consolidé de la situation financière au 13 décembre 2024. Le montant total des produits différés comprend l'incidence de la modification du prêt décrite ci-dessus.

L'avantage sera amorti sur la durée restante des prêts. Pour la période close le 31 décembre 2025, un montant de 445 073 \$ a été comptabilisé à titre d'amortissement des produits différés – subvention gouvernementale et a été déduit des charges d'intérêts brutes dans l'état consolidé du résultat global (13 296 \$ au 31 décembre 2024).

- ii. Les intérêts au taux CORRA dans le cadre de la convention de crédit de 16342451 Canada Inc. ont été déterminés comme étant inférieurs à ceux du marché. En conséquence, l'avantage lié à l'intérêt correspondait à la définition de subvention gouvernementale selon IAS 20. À l'origine, le taux d'intérêt nominal du prêt au taux CORRA était de 3,52 %. La juste valeur du prêt d'EDC a été calculée sur la base d'un taux d'intérêt du marché estimé au taux CORRA + 6,79 %. Par conséquent, à chaque date de prélèvement, le taux du marché estimé au taux CORRA + 6,79 % est utilisé pour estimer la juste valeur des produits de l'emprunt et l'avantage lié à la subvention gouvernementale. L'avantage est ensuite comptabilisé dans les produits sur la durée restante du prêt d'EDC servant à financer Télésat LEO.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Corporation a comptabilisé 216 972 \$ dans les produits différés – subvention gouvernementale à l'état consolidé de la situation financière (néant au 31 décembre 2024). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de 9 299 \$ a été comptabilisé à titre de produits tirés de la subvention et a été déduit des charges d'intérêts brutes (néant du 31 décembre 2024).

Le solde total des produits différés – subvention gouvernementale se présente comme suit :

Produits différés – subvention gouvernementale	2025	2024
Produits différés – Prêt de 16342451 Canada Inc.	207 672 \$	- \$
Produits différés – Prêts de Financière TMP	2 994 271	3 439 344
Total des produits différés – subvention gouvernementale	3 201 943 \$	3 439 344 \$
Partie courante (note 32)	415 123 \$	381 250 \$
Partie courante (note 32)	2 786 820	3 058 094
	3 201 943 \$	3 439 344 \$

17. Emprunts (suite)

Le tableau suivant présente le détail des facilités de prêt au 31 décembre 2025 :

Facility	Limite d'emprunt initiale ⁽⁴⁾	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Taux d'intérêt sur montants décaissés ⁽¹⁾	Commission d'attente sur montants non décaissés	Date d'échéance
Acquisition	4 670 000 \$	3 586 960 \$	4 157 166 \$	3,01 %	-	31 août 2032
Construction	13 500 000 \$	12 031 844 \$	11 700 337 \$	3,01 %	-	31 août 2032
Régie ⁽²⁾	550 000 \$	- \$	- \$	3,01 %	0,30 %	31 décembre 2035
Refinancement	19 000 000 \$	16 793 759 \$	16 330 577 \$	3,01 %	-	31 août 2032
Fonds de roulement ⁽³⁾	500 000 \$	- \$	- \$	3,01 %	-	31 août 2032
Total selon la convention de crédit de Financière TMP		32 412 563 \$	32 188 080 \$			
Facilité de crédit de 16342451 Canada Inc.	2 140 000 \$	377 513 \$	- \$	CORRA		15 janvier 2040
Total selon la facilité de crédit de 16342451 Canada Inc.		377 513 \$	- \$			
Total auprès du gouvernement du Canada		32 790 076 \$	32 188 080 \$			
Présenté comme :						
Partie courante		- \$	- \$			
Partie non courante		32 790 076 \$	32 188 080 \$			

⁽¹⁾ Le taux d'intérêt sur les montants décaissés au titre des facilités du gouvernement du Canada était de 4,70 % jusqu'au 2 juillet 2024 et de 3,01 % par la suite. Le changement de taux pour la facilité de la Régie est entré en vigueur le 12 janvier 2025.

⁽³⁾ La limite d'emprunt disponible sur la facilité de fonds de roulement de 1 000 000 \$ est limitée par le pouvoir d'emprunt au 31 décembre 2025.

⁽⁴⁾ En avril 2022, le crédit disponible a été réduit à néant pour les prélèvements de trésorerie sur les facilités d'acquisition et de construction. Au 17 janvier 2025, le crédit disponible pour les prélèvements de trésorerie sur la facilité de refinancement a été réduit à néant.

Le total des charges d'intérêts se compose des éléments suivants :

	2025	2024
Intérêts sur les emprunts	1 537 946 \$	1 734 526 \$
Amortissement des coûts d'émission de titres d'emprunt	-	24 190
Intérêts sur les contrats de location (note 11)	3 971	3 851
Intérêts et commissions inscrits à l'actif (note 10)	-	(561 815)
Commissions de garantie	18	42 327
Commissions d'attente	1 650	3 024
Charges d'intérêts	1 543 585 \$	1 246 103 \$
Amortissement des produits différés – subvention gouvernementale	(454 372)	(13 296)
Charges d'intérêts, montant net	1 089 213 \$	1 232 807 \$

Les prêts à taux fixe du gouvernement du Canada auprès de Financière TMP étaient assortis d'un taux d'intérêt effectif de 4,7 % jusqu'au 2 juillet 2024, de 3,01 % jusqu'au 13 décembre 2024 et de 4,54 % par la suite (4,7 % en 2024). Le prêt à taux d'intérêt variable de 16342451 Canada Inc. était assorti d'un taux d'intérêt effectif moyen de 9,31 % en 2025. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les charges d'intérêts accumulées sur le solde des prêts de Financière TMP et de 16342451 Canada Inc. ont totalisé 1 524 109 \$, dont 552 610 \$ étaient inclus dans les intérêts payés en nature (63 014 \$ au 31 décembre 2024, dont 25 597 \$ étaient inclus dans les intérêts payés en nature) et 13 146 \$, dont 7 752 \$ étaient inclus dans les charges payées en nature (néant au 31 décembre 2024). Des intérêts de 547 625 \$ ont été payés sur les prêts de Financière TMP en décembre 2025.

18. Engagement de prêt et prêt à recevoir :

Le 13 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a conclu une entente par laquelle elle s'engage à accorder à Télésat LEO Inc. (maintenant Télésat LEO ULC) un prêt de 2,14 milliards de dollars, à condition que la Corporation conclue un accord de financement avec EDC, au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour financer le prêt de Télésat. Par la suite, le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC pour un montant maximal de 2,14 milliards de dollars à déboursier sur une base non renouvelable au fur et à mesure que des prélèvements sont effectués sur le prêt de Télésat (voir la note 17 pour le prêt d'EDC connexe).

Le prêt de Télésat a été accordé pour un montant maximum de 2,14 milliards de dollars et arrive à échéance le jour du quinzième anniversaire de la date de l'avance initiale. Les avances au titre de la facilité seront décaissées sur une base non renouvelable à mesure que certaines étapes du projet seront franchies. Le prêt de Télésat est garanti par les actifs du projet et porte intérêt au taux CORRA+ 4,75 %. En contrepartie de l'engagement de prêt, 16342451 Canada Inc. a reçu 346 551 bons de souscription de Télésat LEO Inc. Comme il est indiqué à la note 13, les bons de souscription ont été comptabilisés à leur juste valeur et un passif au titre de frais d'engagement de prêt différé correspondant a été comptabilisé. La direction a estimé que le taux d'intérêt déclaré du prêt était inférieur à celui du marché et, par conséquent, l'engagement a été évalué par la suite selon la valeur la plus élevée entre la perte de crédit afférente attendue et le montant initialement comptabilisé, déduction faite des montants alloués aux prélèvements sur le prêt de Télésat. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le montant initial comptabilisé pour l'engagement de prêt était supérieur au total de la provision pour pertes de crédit attendues pour l'engagement.

Au 31 décembre 2025, un montant de 581 338 \$ avait été déboursé dans le cadre du prêt de Télésat (néant en 2024) et un montant de 103 254 \$ au titre de l'engagement initialement comptabilisé avait été affecté aux prélèvements sur le prêt de Télésat (néant en 2024). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, des produits d'intérêts de 30 669 \$ (néant en 2024) ont été comptabilisés et présentés dans les produits d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global.

	Prêt de Télésat à recevoir	
Solde au 31 décembre 2024	-	\$
Montants décaissés	581 338	
Engagement de prêt comptabilisé	(103 254)	
Produits d'intérêts – taux d'intérêt effectif	25 680	
Profit net sur les variations des flux de trésorerie attendus	4 989	
Évaluation nette de la provision pour pertes	(13 699)	
Solde au 31 décembre 2025	495 054	\$

19. Autres passifs non courants :

	2025		2024	
Passifs sur contrat et autres produits différés	122 706	\$	125 833	\$
Passifs environnementaux	4 750		6 967	
	127 456	\$	132 800	\$

Les produits différés comprennent un montant d'environ 24 045 \$ (25 999 \$ en 2024) payé d'avance par certains clients au titre des frais initiaux ou des améliorations d'immobilisations, lequel est ultérieurement comptabilisé dans les produits selon le mode linéaire sur la durée initiale du contrat connexe conclu avec le client, ainsi qu'un montant de 98 661 \$ (81 253 \$ en 2024) payé par des clients au titre de la fiducie de remise en état, lequel sera comptabilisé dans les produits lorsque les fonds dans la fiducie de remise en état seront utilisés dans le cadre d'activités d'abandon futures.

20. Impôt sur le résultat :

SGCH est assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada. CTM est assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada et une de ses filiales est assujettie à l'impôt aux États-Unis. Les autres entités du groupe ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat au Canada.

a. Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat sont les suivantes :

	2025	2024
Charge d'impôt exigible		
Période considérée	31 295 \$	35 060 \$
Ajustement au titre des périodes antérieures	472	308
Crédits d'impôt à l'investissement	(853)	(679)
	30 914	34 689
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	191 272	(52 778)
Ajustement au titre des périodes antérieures	(3 605)	41
Variation des taux d'impôt appliqués aux différences temporaires	2 863	-
	190 530	(52 737)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	221 444 \$	(18 048) \$

b. Rapprochement du taux d'impôt effectif

Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à CTM et SGCH était de 24,81 % (24,67 % en 2024) et de 28,65 % (28,48 % en 2024), respectivement, en 2025. Le taux mixte prévu par la loi s'est établi à 25,17 % en 2025 (26,01 % en 2024).

	2025	2024
Résultat net avant impôt sur le résultat	479 675 \$	(291 202) \$
Impôt sur le résultat au taux mixte prévu par la loi de 25,17 % (26,01 % en 2024)	120 728	(75 754)
Charges des entités non assujetties à l'impôt	96 335	54 418
Modification du taux d'impôt prévu par la loi	3 459	-
Charges non déductibles et autres	1 065	382
Ajustements se rapportant à des périodes antérieures	(3 986)	(330)
Variation de l'actif d'impôt différé non comptabilisé	(319)	(757)
Différences de taux et autres	4 162	3 993
	221 444 \$	(18 048) \$

Actifs (passifs) d'impôt différé comptabilisés

Le tableau suivant présente les principales composantes des actifs (passifs) d'impôt différé et du produit (de la charge) d'impôt différé de la Corporation :

20. Impôt sur le résultat (suite)

	Immobilisations corporelles	Provisions	Charges à payer et autres	Pertes autres qu'en capital	Intérêts excédentaires	Total
Au 31 décembre 2023	(1 376 256)	\$ 101 433	\$ 12 270	\$ 567 558	\$ -	\$ (694 995)
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	(604 810)	22 135	53 222	325 726	256 464	52 737
Crédités (imputés) à l'état des autres éléments du résultat global	-	-	(2 796)	-	-	(2 796)
Crédités (imputés) à l'écart de conversion	(2 989)	168	95	1 350	393	(983)
Au 31 décembre 2024	(1 984 055)	\$ 123 736	\$ 62 791	\$ 894 634	\$ 256 857	\$ (646 037)
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	(285 827)	(34 549)	(6 217)	156 273	(20 210)	(190 530)
Crédités (imputés) à l'état des autres éléments du résultat global	-	-	(1 779)	-	-	(1 779)
Crédités (imputés) à l'écart de conversion	1,927	(74)	(47)	(917)	(203)	686
Au 31 décembre 2025	(2 267 955)	\$ 89 113	\$ 54 748	\$ 1 049 990	\$ 236 444	\$ (837 660)

Périodes d'expiration des actifs d'impôt différé :

Au 31 décembre 2025, des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant de 4 232 141 \$ (3 626 404 \$ au 31 décembre 2024) commenceront à expirer à compter de 2037. Au 31 décembre 2025, des charges d'intérêts excédentaires de 953 018 \$ ont été reportées (1 049 994 \$ au 31 décembre 2024), précédant la restructuration du capital et de la dette de CTM en décembre 2024 (note 17), et celles-ci commenceront à s'éteindre en 2045.

Actifs (passifs) d'impôt différé non comptabilisés :

CTM n'avait aucun actif d'impôt différé non comptabilisé au 31 décembre 2025.

SGCH avait un actif d'impôt différé net non comptabilisé de 25 285 \$ au 31 décembre 2025 (24 183 \$ en 2024) lié à sa provision pour obligations de démantèlement, car le bénéfice imposable futur estimatif ne devrait pas être suffisant pour réaliser l'actif d'impôt différé dans les délais prescrits.

21. Fournisseurs et autres créditeurs :

	2025	2024
Créditeurs et charges à payer	204 422 \$	208 953 \$
Intérêts à payer	818	105 814
Charges à payer au titre des immobilisations corporelles et retenues de garantie des entrepreneurs	142 333	326 808
	347 573 \$	641 575 \$

Des renseignements sur l'exposition de la Corporation aux risques de change et de liquidité sont présentés à la note 29.

22. Capital social et réserve au titre de la participation au bénéfice net :

a. Capital social

	2025	2024
Capital social :		
Autorisé – nombre illimité d’actions ordinaires		
Émis et entièrement libéré – 101 actions ordinaires	1 \$	1 \$

Le détenteur d’actions ordinaires a droit au versement de dividendes, tels qu’ils sont déclarés de temps à autre, ainsi qu’à un vote par action aux assemblées de la Corporation.

b. Réserve au titre de la participation au bénéfice net

Au cours de l’exercice, les versements reçus au titre de la PBN ont totalisé 132 954 \$, dont une tranche de 10 989 \$ a été reçue de SGCH et éliminée lors de la consolidation (177 443 \$, dont une tranche de 15 406 \$ a été éliminée, en 2024). Aucune provision supplémentaire n’a été constituée en 2025 pour les remboursements futurs au titre de la PBN (5 700 \$ en 2024). Les paiements de remboursement au titre de la PBN se sont élevés à 5 583 \$ en 2025, dont une tranche de 16 \$ a été versée à SGCH et éliminée lors de la consolidation (7 134 \$ en 2024, dont 606 \$ ont été éliminés).

23. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :

Les variations des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d’autres soldes pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2025	2024
Clients et autres débiteurs	(9 184) \$	(17 773) \$
Autres actifs courants	(21 649)	(91 763)
Charges différées et autres actifs	31 105	71 820
Fournisseurs et autres créditeurs et intérêts à payer	(263 679)	(480 677)
Autres passifs courants	(114 357)	177 664
Autres passifs non courants	(2 220)	64 085
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d’autres éléments	(379 984) \$	(276 644) \$
Liée aux :		
Activités d’exploitation	(54 723) \$	250 134 \$
Activités de financement	-	(91)
Activités d’investissement	(325 261)	(526 687)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d’autres éléments	(379 984) \$	(276 644) \$

Les dépenses en immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	2025	2024
Entrées d’immobilisations corporelles (note 10)	(337 649) \$	(2 256 171) \$
Variation des éléments hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles	(313 833)	(371 205)
Amortissement et intérêts liés aux contrats de location inscrits au coût de l’actif	72	10 201
Sorties de trésorerie liées aux dépenses en immobilisations corporelles	(651 410) \$	(2 617 175) \$

23. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (suite)

Les variations du passif résultant des activités de financement peuvent être classées comme suit :

	2025	2024
Solde d'ouverture	32 188 080 \$	32 975 494 \$
Variations de la trésorerie :		
Produits des emprunts	581 338	20 028 000
Remboursement d'emprunts (note 17)	(752 000)	(18 065 000)
Coûts d'émission de titres d'emprunt	-	(14 703)
Intérêts payés (note 17)	(547 625)	-
Variation des éléments hors trésorerie :		
Intérêts payés en nature (note 17)	560 362	655 834
Amortissement des coûts d'émission de titres d'emprunt (note 17)	-	24 190
Produits différés – subvention gouvernementale (note 17)	(216 972)	(3 452 640)
Intérêts amortis – taux d'intérêt effectif	976 893	37 417
Autres	-	(512)
Solde de clôture	32 790 076 \$	32 188 080 \$

24. Produits nets tirés du pétrole brut et charges d'exploitation, de transport et de commercialisation :

a. Les produits nets tirés du pétrole brut pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2025	2024
Ventes de pétrole brut	192 524 \$	216 975 \$
Moins : redevances	(43 268)	(47 615)
Produits nets tirés du pétrole brut	149 256 \$	169 360 \$

b. Les ventes de pétrole brut sont la seule source de produits tirés des contrats conclus avec des clients de SGCH. Les ventes de pétrole brut par destination se détaillent comme suit :

	2025	2024
Europe	96 315 \$	34 165 \$
États-Unis	96 209	182 810
	192 524 \$	216 975 \$

c. Redevances

SGCH verse des redevances une fois par mois à la province de Terre-Neuve-et-Labrador sur les produits qu'elle tire de la production du projet Hibernia conformément à des accords de redevances et aux ententes connexes qui régissent les zones de licence qui s'appliquent. Ces accords de redevances comprennent des redevances progressives, dont une redevance brute, une redevance nette, une redevance supplémentaire et certaines redevances supplémentaires, dont certaines sont fondées sur le prix du pétrole. Bien que les taux de redevances stipulés varient de 5 % du produit brut de transfert à plus de 50 % du produit net de transfert selon la zone de redevances, la plupart des produits de SGCH pour 2025 étaient grevés d'un taux de redevances de 30 % sur le produit net de transfert, comme il est précisé dans les accords de redevances. Le produit brut de transfert reflète les ventes de pétrole brut diminuées des frais de transport admissibles, alors que les produits nets de transfert se rapportent aux produits bruts de transfert diminués des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles. En 2025, les redevances ont totalisé en moyenne 22 % des ventes de pétrole brut (22 % en 2024).

d. Participation au bénéfice net

SGCH est également partie à un accord de PBN qui prévoit le versement mensuel d'une PBN au gouvernement du Canada par tous les propriétaires du projet de développement Hibernia. Les versements au titre de la PBN sont fondés sur un pourcentage des ventes nettes de pétrole brut, comme il est précisé dans l'accord de PBN (ventes de pétrole brut diminuées des frais de transport, des charges

24. Produits nets tirés du pétrole brut et charges d'exploitation, de transport et de commercialisation (suite) | d) Participation au bénéfice net (suite)

d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles). Le taux maximal est de 10 %, mais il peut être ajusté à la baisse en fonction de l'environnement des prix du pétrole selon un facteur d'indice pétrolier. En 2025, le taux ajusté moyen s'est établi à 8,3 % (9,7 % en 2024). En 2025, les versements au titre de la PBN ont représenté en moyenne 6 % des ventes de pétrole brut (6 % en 2024). Les versements au titre de la PBN sont versés à CDEV, et ils ne sont pas portés en réduction des produits lors de la consolidation, car ils constituent une charge intragroupe.

e. Les charges d'exploitation, de transport et de commercialisation pour les exercices clos les 31 décembre étaient les suivants :

	2025	2024
Charges d'exploitation liées au projet Hibernia	19 800 \$	23 955 \$
Variation du surplus de production (déficit) (i)	677	(648)
Transport et transbordement du pétrole brut	5 595	4 897
Commercialisation du pétrole brut	314	286
Total des charges d'exploitation, de transport et de commercialisation	26 386 \$	28 490 \$

(i) La nature physique de la production et du transport du pétrole du projet Hibernia est telle qu'il est plus efficace pour les propriétaires du projet de procéder à l'extraction du pétrole de navires-citernes pleins. Un calendrier indique l'ordre et la fréquence des enlèvements effectués par chaque propriétaire. La quantité de pétrole enlevée par chaque propriétaire à la date indiquée dans l'état de la situation financière pourrait ne pas être équivalente à sa participation directe. Certains propriétaires auront enlevé un plus grand volume que ce que leur permet leur niveau de participation directe (surplus) et d'autres auront enlevé un plus faible volume que ce que leur permet leur niveau de participation directe (déficit).

Au 31 décembre 2025, la Corporation était en position de déficit de production, ayant vendu moins de barils qu'elle n'en avait produits. Le déficit est comptabilisé comme un stock, et des crédits correspondants sont portés aux charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation, et aux charges d'épuisement et d'amortissement. Au 31 décembre 2024, la Corporation était également en position de déficit de production.

25. Produits et charges d'exploitation liés au pipeline :

Pour les exercices clos les 31 décembre, les produits et les charges d'exploitation liés au pipeline, répartis par source et par type de produits, se sont établis comme suit :

	2025	2024
Produits tirés des services de transport	2 911 159 \$	1 902 959 \$
Produits locatifs	64 856	62 755
Autres produits	3 233	4 977
Total	2 979 248 \$	1 970 691 \$
Charges d'exploitation et coûts de production du pipeline	410 709 \$	322 162 \$
Salaires et avantages du personnel	201 743	169 150
Autres charges générales et administratives	80 242	43 248
Total des charges d'exploitation, exclusion faite des charges financières et de l'amortissement	692 694 \$	534 560 \$

Les produits tirés de l'exploitation du pipeline sont générés principalement au Canada, moins de 10 % étant générés à l'extérieur du pays.

25. Produits et charges d'exploitation liés au pipeline (suite)

Produits attribués aux obligations de prestation restantes

Les produits contractuels se composent principalement des contrats de service des clients, qui sont assortis d'obligations de paiement d'un volume minimal. Les produits réels comptabilisés à l'égard de ces contrats conclus avec des clients sont appelés à varier selon le service rendu, et les produits engagés contractuels aux fins de présentation dans le tableau ci-après se limitent généralement aux engagements de produits minimaux prévus aux contrats de service garantis. Les composantes variables des droits liés aux contrats de service garantis et la contrepartie associée aux services de transport non engagés sont exclues des montants ci-dessus jusqu'à ce que les volumes et les droits réels soient déterminés.

Le tableau suivant présente les produits estimatifs attribués aux obligations de prestation restantes liées à des produits contractuels qui n'ont pas encore été comptabilisés au 31 décembre 2025 et qui seront facturés ou transférés depuis les passifs sur contrat (comptabilisés dans les produits différés, voir les notes 14 et 19) et comptabilisés dans des périodes ultérieures.

Exercice	Produits estimatifs
2026	2 606 166 \$
2027	2 623 317
2028	2 696 146
2029	2 756 124
2030	2 825 027
Par la suite	43 908 784
Total	57 415 564 \$

Soldes des contrats

Les passifs sur contrat découlent de différences temporaires entre la comptabilisation des produits, la facturation et les encaissements; ils représentent les paiements reçus au titre des obligations de prestation qui n'ont pas encore été remplies. Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, aucun actif sur contrat n'a été comptabilisé. Les passifs sur contrat se rapportent principalement aux droits de rattrapage et aux produits différés pour les contrats de service garantis en place dans le cadre du réseau agrandi. Les passifs sur contrat comprennent également des améliorations d'immobilisations payées d'avance par certains clients, lesquelles sont ultérieurement comptabilisées dans les produits selon le mode linéaire sur la durée initiale des contrats conclus avec les clients, et les surcharges d'abandon de pipeline perçues par les clients et comptabilisées dans les produits ultérieurement, lorsque les coûts d'abandon sont engagés.

Le tableau suivant présente les variations des passifs sur contrat :

	2025	2024
Solde d'ouverture	219 017 \$	65 820 \$
Entrées et modifications	116 745	340 913
Virement aux produits	(186 920)	(187 716)
Solde de clôture	148 842 \$	219 017 \$
Autres passifs courants	47 041 \$	134 411 \$
Autres passifs non courants	101 801	84 606
	148 842 \$	219 017 \$

26. Engagements :

Les engagements de la Corporation au 31 décembre 2025 sont résumés dans le tableau ci-après :

	2026	2027-2030	Par la suite	Total
Services de transport du pétrole brut et de transbordement ⁽ⁱ⁾	5 411 \$	18 422 \$	- \$	23 833 \$
Contrats liés au projet Hibernia ⁽ⁱⁱ⁾	1 372	229	-	1 601
Immobilisations corporelles liées aux pipelines ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1 786	-	-	1 786
Autres engagements au titre de l'exploitation ^(iv)	81 295	278 970	895 248	1 255 513
Total des engagements	89 864 \$	297 621 \$	895 248 \$	1 282 733 \$

- i. Dans le cadre du système de transport et de transbordement desservant le bassin (Basin Wide Transportation and Transshipment System ou « BWTTTS »), auquel participent d'autres producteurs de pétrole de la côte est du Canada, SGCH a conclu un engagement pour des services de transport du pétrole brut, lequel est défini par un contrat d'affrètement. Parallèlement au BWTTTS, SGCH est également engagée dans des services de transbordement de pétrole brut dans le cadre d'une entente de services de capacité de production réservée de Newfoundland Transshipment Ltd. Ces deux engagements ont pris effet le 1^{er} juin 2015 et viendront à échéance le 31 mai 2030.
- ii. SGCH s'est engagée à payer sa part pour 2026 des coûts d'immobilisations, d'exploitation et d'abandon relativement à sa participation directe dans le projet Hibernia, montant qui est estimé à 76 498 \$, ce qui comprend les montants présentés pour 2026 dans le tableau des engagements ci-dessus. Le montant réel financé dépend de la nature des contrats ou des bons de commande sous-jacents qui n'ont pas encore été négociés par SEDH et des autorisations réelles approuvées pour les dépenses relatives aux projets d'immobilisations.
- iii. Les immobilisations corporelles liées aux pipelines comprennent des engagements visant l'acquisition d'immobilisations corporelles, lesquels engagements sont principalement liés aux travaux restants dans le cadre du PARTM.
- iv. Les autres engagements au titre de l'exploitation se rapportent principalement à des engagements visant à fournir du financement pour soutenir les communautés autochtones et les collectivités locales, à des paiements à la province de la Colombie-Britannique (la « province »), à des engagements à l'égard de l'électricité et d'autres services. Les dépenses liées à ces engagements au titre de l'exploitation sont comptabilisées à titre de coûts d'exploitation liés au pipeline à mesure qu'elles sont engagées. Certains engagements comprennent une estimation des augmentations de l'indice des prix à la consommation. Afin de respecter les conditions pour exercer ses activités en Colombie-Britannique, la Corporation s'est engagée à effectuer des paiements à long terme à la province sur une période initiale de 20 ans. Les paiements comprennent un montant garanti annuel de 25 millions de dollars et un montant variable fondé sur les produits tirés du volume non souscrit jusqu'à concurrence d'un paiement combiné maximal de 50 millions de dollars par année. Les paiements futurs présentés dans le tableau ci-dessus représentent les montants minimaux garantis.

27. Éventualités :

Dans le cours normal de leurs activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation.

CEI était codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro, dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite était fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. Ce recours collectif a été rejeté le 19 août 2025.

En 2021, à la suite de la résiliation par TMP LP de contrats de construction générale (« contrats ») conclus avec l'entrepreneur général en construction à l'égard des tronçons 1, 4B et 6 (« EGC ») du PARTM, l'EGC a remis à la Corporation un avis de litige relativement à des montants qu'il prétendait être impayés aux termes des contrats. Par la suite, la Corporation a entamé des discussions avec l'EGC et a accepté de payer pour certains travaux qui avaient été réalisés. Toutefois, la Corporation a informé l'EGC qu'elle avait droit au remboursement des frais occasionnés par la résiliation. Le 12 mars 2025, Trans Mountain et l'EGC ont conclu un accord de règlement et de renonciation mutuelle aux termes duquel l'EGC a accepté de verser une somme nette de 10 millions de dollars à la Corporation pour résoudre toutes les questions découlant des contrats ou liées à ceux-ci. Le montant reçu a permis de régler toutes les dettes de la Corporation envers l'EGC et a été comptabilisé comme une réduction des coûts du PARTM engagés par la Corporation à la suite de la résiliation.

27. Éventualités (suite)

Produit d'assurance en cas d'inondation

En 2021, d'importantes inondations en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington ont entraîné des pertes financières, y compris des dommages aux actifs de CTM, des retards dans la construction du PARTM et une interruption des activités. La Corporation a comptabilisé un produit d'assurance total de 118 millions de dollars depuis l'événement initial en 2021. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un produit d'assurance lié aux demandes d'indemnisation pour les inondations d'un montant de 30 332 \$ (néant en 2024) a été comptabilisé dans les autres bénéfices comme recouvrement des coûts en capital. Bien que certaines réclamations comprises dans les montants comptabilisés depuis l'événement aient fait l'objet d'un règlement définitif, il reste une réclamation pour laquelle le produit comptabilisé représente les règlements provisoires. Le montant et le moment de tout produit d'assurance futur des réclamations en cours ne peuvent être raisonnablement estimés.

28. Gestion du capital:

La structure du capital de la Corporation se compose du total des capitaux propres (déficit) de (881 092) \$ [(833 891) \$ en 2024], ce qui comprend le capital social, le surplus d'apport, la réserve au titre de la participation au bénéfice net, le déficit accumulé, le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que les emprunts de 32 790 076 \$ (32 188 080 \$ en 2024). Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des activités générales pour atteindre leurs objectifs, tout en assurant la continuité de leurs opérations. Le capital social de la Corporation n'est assujéti à aucune restriction d'origine externe. SGCH surveille l'évolution de la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie de l'énergie afin de continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes. En 2025, les engagements en capital, les engagements au titre de l'exploitation et les autres engagements ont été entièrement financés par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. La direction est d'avis que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation continueront d'être suffisants pour répondre aux besoins de SGCH en lien avec les engagements en capital, les engagements au titre de l'exploitation et les autres engagements en 2026. Pour améliorer la liquidité, SGCH peut réduire ou reporter les dividendes. SGCH peut également accéder à un financement supplémentaire de son fonds pour abandon et de son fonds lié au risque.

CEI surveille sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que la somme détenue dans le compte du Trésor pour s'assurer de pouvoir s'acquitter de ses obligations. En 2025, le passif au titre de la remise en état des sites a été réglé puisque toutes les propriétés restantes ont été transférées au Programme de contrôle institutionnel de la province de la Saskatchewan.

CTM surveille les prévisions des besoins en trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose d'un financement suffisant pour régler ses passifs financiers à leur échéance. En 2025, la stratégie de gestion du capital de CTM consistait à maintenir une trésorerie et un fonds de roulement suffisants pour autofinancer les projets d'investissement liés à l'exploitation et à la maintenance. Avec le début des opérations commerciales du système agrandi et le refinancement de la facilité de crédit consortiale, les principales sources de liquidités et de ressources en capital pour CTM sont les fonds générés par les opérations et la capacité disponible sur la facilité de fonds de roulement avec Financière TMP.

29. Risques auxquels est exposée la Corporation :

De par la nature de ses activités consolidées, CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. La présente note fournit des renseignements sur l'exposition de la Corporation à ces risques ainsi que les objectifs, politiques et processus liés à l'évaluation et à la gestion de ces risques.

a. Risque de crédit et risque contractuel :

Le risque de crédit et le risque contractuel s'entendent du risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations contractuelles, et il découle principalement des clients et autres débiteurs de la Corporation. Une exposition importante à ce risque est liée à la vente de pétrole brut et à la vente de cargaisons de pétrole en vertu de contrats conclus avec des clients.

- i. Pour ses contrats de vente de pétrole brut, la Corporation a jugé que le risque de non recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec son agent de commercialisation, qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec des contreparties solvables et qu'elle peut utiliser des lettres de crédit, des garanties de la société mère ou d'autres instruments pour atténuer le risque de crédit avant de conclure des contrats de vente avec certaines contreparties. Les créances auprès des clients du pétrole brut de la Corporation sont généralement recouvrés 30 jours ouvrables après la livraison du pétrole brut. La Corporation n'a jamais éprouvé de difficultés à recouvrer des créances auprès de ses clients du pétrole brut.

Au cours du premier semestre de 2024, la Corporation a fait appel aux services d'un agent de commercialisation du pétrole brut dans le cadre d'un contrat d'agence, en vertu duquel l'agent a conclu des contrats avec des clients pour le compte de la Corporation. La Corporation a conclu des ventes avec trois clients au cours de cette période. Au cours du deuxième semestre de 2024, le contrat avec l'agence a été résilié et la Corporation a conclu un accord avec un autre agent de commercialisation du

29. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) | a) Risque de crédit et risque contractuel (suite)

pétrole brut. Dans le cadre de ce dernier accord, la Corporation vend son pétrole directement à l'agent de commercialisation. Ainsi, ce dernier était le seul client de la Corporation au cours du deuxième semestre de 2024 et en 2025. Cette contrepartie a une notation de crédit de première qualité.

- ii. Pour les ventes de cargaisons de pétrole, la Corporation limite son exposition au risque de crédit en exigeant des expéditeurs dont la solvabilité ou la situation financière est inadéquate qu'ils fournissent une sûreté acceptable généralement sous forme de garanties de parties ayant un bon dossier de crédit ou de lettres de crédit d'institutions financières bien cotées, ou un paiement anticipé pour les services. La majorité des clients de la Corporation exercent leurs activités dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur pétrolière et gazière, de la commercialisation de l'énergie ou des carburants de transport. Il peut y avoir une exposition aux baisses à long terme des prix des marchandises énergétiques, y compris le prix du pétrole brut, et à l'instabilité économique résultant de ces événements ou d'autres événements de crédit ayant une incidence sur ces industries et sur la capacité des clients à payer pour des services.
- iii. La Corporation est exposée à un risque de crédit du fait de son engagement de prêt envers Télésat LEO et du prêt de Télésat à recevoir. L'engagement a été évalué selon la valeur la plus élevée entre la perte de crédit afférente attendue et le montant initialement comptabilisé, déduction faite des montants alloués aux prélèvements sur le prêt de Télésat. L'engagement et le prêt à recevoir étaient initialement notés entre B- et CCC. En date de la fin de l'exercice, il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit. L'engagement de prêt envers Télésat et le prêt à recevoir de Télésat demeurent de stade 1. Une explication du terme « stade 1 » est fournie à la note 3 n).

Les provisions pour pertes sur actifs financiers sont fondées sur des hypothèses liées au risque de défaut et aux taux de pertes attendus. La Corporation exerce son jugement lorsqu'elle formule ces hypothèses et détermine les données d'entrée, sur la base des conditions du marché existantes, ainsi que les estimations prospectives à la fin de chaque période de déclaration.

La variation de la provision pour dépréciation quant au prêt de Télésat à recevoir au cours de la période s'établit comme suit :

	Prêt de Télésat à recevoir
Solde au 31 décembre 2024	-
Montants radiés	-
Évaluation nette de la provision pour pertes	13 699
Solde au 31 décembre 2025	13 699 \$

La provision pour pertes est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur comptable brute du prêt de Télésat à recevoir en raison des prélèvements effectués au cours du trimestre. La méthode de calcul des pertes de crédit attendues est la même que celle décrite dans les derniers états financiers annuels. L'engagement de prêt à Télésat LEO est évalué à sa valeur comptable initiale, diminuée du montant cumulé des produits comptabilisés, conformément à IFRS 15. Comme la valeur comptable reste supérieure aux pertes de crédit attendues, celles qui sont liées à l'engagement n'ont pas été comptabilisées.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'y avait aucun débiteur important en souffrance ou déprécié.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la provision pour créances douteuses de la Corporation était négligeable. Aux 31 décembre, les clients et autres débiteurs comprenaient les montants suivants :

	2025	2024
Contrats conclus avec des expéditeurs utilisant le pipeline	171 271 \$	155 982 \$
Contrats conclus avec des clients du pétrole brut	448	13 278
Compte conjoint du projet Hibernia	2 123	865
Crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH)*	7 595	11 137
Autres	19 436	10 426
Clients et autres débiteurs	200 873 \$	191 688 \$
Montant non réglé depuis plus de 90 jours	9 387 \$	10 430 \$

* Les crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH) ne sont pas des instruments financiers.

Une proportion de 85 % (88 % en 2024) du montant total lié aux clients et autres débiteurs est liée à des contrats conclus avec des clients, montant qui a été entièrement recouvré après la fin de l'exercice. La qualité du crédit des contreparties de la Corporation étant très élevée, la provision pour pertes de crédit attendues était négligeable au 31 décembre 2025.

29. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) | a) Risque de crédit et risque contractuel (suite)

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, de la trésorerie soumise à restrictions et des placements soumis à restrictions, ainsi que des placements détenus au titre d'obligations futures représente l'exposition maximale de ces actifs financiers au risque de crédit.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la trésorerie soumise à restrictions et les placements soumis à restrictions ainsi que les placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures sont confiés à de grandes banques à charte et institutions financières canadiennes ou au gouvernement du Canada. Tous les équivalents de trésorerie et les placements sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service.

Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements était négligeable au 31 décembre 2025. La Corporation n'a enregistré aucune perte de valeur réelle au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

b. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Corporation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles.

La Corporation effectue des prévisions des besoins en trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose d'un financement suffisant pour régler ses passifs financiers à leur échéance. Les principales sources de liquidités et de ressources en capital sont les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et de l'émission de titres d'emprunt, y compris la capacité disponible sur la facilité de fonds de roulement. Se reporter à la note 17 pour des précisions sur les emprunts.

La Corporation continue de conserver de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme qui lui procurent la souplesse financière nécessaire pour respecter ses obligations à leur échéance. La Corporation pourrait être exposée à des ralentissements à long terme dans le secteur de l'énergie et à la volatilité économique, qui est atténuée par les cadres réglementaires actuels régissant les activités de la Corporation liées aux pipelines et la position concurrentielle des actifs de production de pétrole et de pipelines de la Corporation.

Les fournisseurs et autres créiteurs sont généralement exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les flux de trésorerie liés à l'engagement de prêt comprennent les flux de trésorerie non actualisés attribués à la première période au cours de laquelle le prêt peut être tiré.

Analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels :

Flux de trésorerie contractuels					
31 décembre 2025	Valeur comptable	Total	1 an ou moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs	347 573 \$	347 573 \$	347 573 \$	- \$	- \$
Obligations locatives	73 581	159 604	12 742	37 714	109 148
Engagement de prêt	276 842	1 558 661	745 630	813 031	-
Prêt exigible – Financière TMP	32 412 563	42 511 219	1 065 658	5 328 289	36 117 272
Prêt exigible – 16342451 Canada Inc.	377 513	687 805	-	211 109	476 696
	33 488 072 \$	45 264 862 \$	2 171 603 \$	6 390 143 \$	36 703 116 \$

Flux de trésorerie contractuels					
31 décembre 2024	Valeur comptable	Total	1 an ou moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs	641 575 \$	641 575 \$	641 575 \$	- \$	- \$
Obligations locatives	76 904	166 361	11 859	38 900	115 602
Engagement de prêt	380 096	2 140 000	930 985	1 209 015	-
Prêt exigible – Financière TMP	32 188 080	43 963 390	548 663	4 353 526	39 061 201
	33 286 655 \$	46 911 326 \$	2 133 082 \$	5 601 441 \$	39 176 803 \$

29. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

c. Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier en raison de variations des cours du marché. Il englobe le risque de change, le risque marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Corporation n'a pas recours à des instruments dérivés, comme des swaps de taux d'intérêt ou des contrats de change à terme, ni à d'autres outils ou stratégies pour gérer ses risques liés au marché.

i. Risque du taux de change

Le risque du taux de change s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des cours de change. Ce risque découle des instruments financiers libellés en dollars américains à la clôture de la période, soit essentiellement la trésorerie, les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs qui découlent des produits et des dépenses libellés en dollars américains. Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien pourrait avoir une incidence sur les produits.

Le pipeline Puget exerce ses activités dans l'État de Washington et, par conséquent, ses produits et la majorité de ses charges sont libellés en dollars américains. Les fluctuations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien peuvent donc influencer sur les bénéfices apportés par le pipeline Puget et sur nos résultats.

Selon les estimations, le raffermissement ou le fléchissement de 1% du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les activités poursuivies ont enregistré des profits de change réalisés de 1 604 \$ et des pertes de change réalisées de 2 508 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (respectivement 3 227 \$ et 1 541 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024). Aux 31 décembre 2025 et 2024 ou pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait aucun contrat de change en vigueur.

ii. Risque de prix des marchandises

Le risque de prix des marchandises s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des prix des marchandises. Bien que la production de pétrole de SGCH soit vendue à des cours au comptant, ses instruments financiers ne fluctuent pas en fonction des prix des marchandises, et SGCH n'utilise pas d'instruments dérivés. La sensibilité au risque de prix des marchandises des instruments financiers de SGCH est négligeable.

iii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Corporation est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que sur les divers placements détenus. Ce risque n'est pas considéré comme important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent environ 3% du total de ses produits.

Au 31 décembre 2025, la Corporation n'était pas exposée de manière importante au risque de taux d'intérêt sur les prêts de sa société mère à taux d'intérêt fixe à la date de clôture. Le prêt d'EDC à 16342451 Canada Inc. est assorti d'un taux d'intérêt correspondant au taux CORRA en vigueur. Le prêt correspondant à Télésat LEO porte intérêt au taux CORRA en vigueur majoré d'une marge applicable fixe. Puisque les prêts sont structurés comme des prêts adossés avec une exposition au taux CORRA correspondante, tant pour les créditeurs que pour les débiteurs, l'exposition de la Corporation au risque de taux d'intérêt n'est pas importante.

Les modifications apportées aux emprunts dans le cadre de la convention de crédit conclue avec EDC ont permis de réduire le taux d'intérêt fixe à 3,01% et de repousser la date d'échéance, améliorant ainsi les flux de trésorerie. Les emprunts au titre de la convention de crédit consortiale, qui étaient assortis de taux d'intérêt variables et d'une commission de garantie à taux fixe, ont été remplacés par le prêt de refinancement à taux fixe.

iv. Autre risque de prix

La Corporation n'est pas exposée de manière importante au risque de prix lié aux titres de capitaux propres ou aux matières premières dans le cours normal de ses activités. Cependant, la Corporation est exposée au risque de prix associé à la valeur des bons de souscription de Télésat LEO, la juste valeur pouvant ne pas être équivalente à la valeur de liquidation des bons de souscription. Se reporter à la note 13 pour plus de détails.

d. Juste valeur des instruments financiers

La Corporation classe la juste valeur de ses instruments financiers selon la hiérarchie suivante, en fonction des montants des données d'entrée observables utilisées pour évaluer l'instrument financier :

- Niveau 1 – Des cours sont disponibles sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques qui peuvent être évalués à la date d'évaluation. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume

29. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) | d) Juste valeur des instruments financiers (suite)

suffisants pour fournir de l'information continue sur le prix.

- Niveau 2 – Les données d'entrée sont des prix autres que les cours du marché qui sont entièrement observables, directement ou indirectement. Les évaluations de niveau 2 sont fondées sur des données d'entrée pouvant, en substance, être observées ou corroborées par le marché.
- Niveau 3 – Les évaluations de ce niveau sont fondées sur des données d'entrée non observables sur le marché concernant l'actif ou le passif. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation, peu importe si ce prix est directement observable ou estimé au moyen d'une technique d'évaluation.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont comptabilisés à la date de clôture de la période au cours de laquelle ils surviennent. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période.

Les valeurs comptables de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des liquidités soumises à restrictions, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs représentent une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des placements détenus au titre des obligations futures se rapproche de leur juste valeur, car les montants sont soit de la trésorerie en dépôt, soit des placements dont l'échéance est d'au plus 365 jours.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des placements soumis à restrictions, des bons de souscription de Télésat LEO, de l'engagement de prêt et des emprunts, y compris leur niveau selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Classement	Hiérarchie	Valeur comptable		Juste valeur		
			2025	2024	2025	2024	
Actifs financiers							
Placements soumis à restrictions	JVRN	Niveau 2	146 821	128 377	146 821	128 377	
Bons de souscription de Télésat LEO	JVRN	Niveau 3	467 455	387 456	467 455	387 456	
Prêt à recevoir – Télésat	Coût amorti	Niveau 2	495 054	-	481 137	-	
Passifs financiers							
Engagement de prêt ⁽¹⁾	Voir note 18	Niveau 3	276 842	380 096	358 821	448 419	
Prêt exigible – Financière TMP	Coût amorti	Niveau 2	32 412 563	32 188 080	34 338 421	32 123 849	
Prêt exigible – 16342451 Canada Inc.	Coût amorti	Niveau 2	377 513	-	341 429	-	

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été modifiés pour tenir compte d'une mise à jour de l'estimation de la juste valeur.

Les variations de la juste valeur des bons de souscription de Télésat LEO, évalués au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, sont présentées ci-après.

31 décembre 2024	387 456 \$
Gain (perte) sur la réévaluation de bons de souscription	79 999 \$
31 décembre 2025	467 455 \$

29. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) | d) Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les justes valeurs des placements soumis à restrictions sont déterminées selon des prix et des données d'entrée observables sur le marché pour des instruments similaires, en utilisant des modèles de flux de trésorerie largement répandus pour évaluer ces instruments. La juste valeur des emprunts est estimée par actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt en vigueur sur le marché qui serait offert à la Corporation pour des instruments financiers similaires.

La Corporation a utilisé le modèle de calcul de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des bons de souscription. Les principaux éléments utilisés dans le modèle Black et Scholes comprennent la valeur des capitaux propres de Télésat LEO qui est utilisée pour déterminer le prix estimé de l'action, le prix d'exercice, la durée prévue, le taux sans risque et le rendement des dividendes. La valeur des capitaux propres de Télésat LEO a été calculée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui repose principalement sur le taux d'actualisation utilisé pour ramener les flux de trésorerie futurs à leur valeur actuelle et le multiple de sortie appliqué à la valeur finale des capitaux propres.

La Corporation a déterminé que ces techniques d'évaluation se situent au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs, car la volatilité estimative n'est généralement pas observable et nécessite une estimation de la part de la direction. Les données suivantes ont été utilisées pour évaluer la juste valeur des bons de souscription :

Hypothèses clés	Création	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur des capitaux propres			
Taux d'actualisation	20 %	20 %	20 %
Multiple de sortie	10x	10x	10x
Valeur des bons de souscription			
Valeur des capitaux propres (USD)	3 755 000	4 511 000	3 755 000
Taux sans risque	3,52 %	3,41 %	3,51 %
Volatilité	55 %	61 %	55 %

L'engagement de prêt, évalué au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, est lié à l'obligation de la Corporation d'assurer la disponibilité des fonds aux termes d'un accord de prêt avec Télésat LEO Inc. (se reporter à la note 18 pour un complément d'information sur la nature de l'engagement et de l'accord de prêt). La Corporation a eu recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de la portion non tirée du prêt à Telesat LEO, correspondant à l'engagement de prêt. Les principales hypothèses utilisées dans ce modèle sont le calendrier prévu et le montant des futurs décaissements en fonction des modalités contractuelles, des jalons du projet et des prévisions de la direction, la courbe des taux d'intérêt à terme applicable, ainsi que le taux d'actualisation servant à ramener la valeur des sorties futures de fonds à leur valeur actuelle. Étant donné que l'engagement de prêt constitue pour la Corporation une obligation de mise à disposition de fonds, le taux d'actualisation appliqué reflète son profil de risque, ajusté pour tenir compte des conditions de marché en vigueur à la date d'évaluation.

Analyse de sensibilité

Au 31 décembre 2025, les modifications raisonnablement envisageables pour chacune des données non observables importantes sur lesquelles repose le modèle, en supposant que les autres données demeurent constantes, auraient eu les effets suivants sur l'évaluation des bons de souscription:

	Résultat net	
	Augmentation	Diminution
31 décembre 2025		
Valeur des capitaux propres (variation de 10 %)	56 181	(55 597)
Taux sans risque (variation de 1 %)	7 705	(8 027)
Volatilité attendue (variation de 10 %)	29 797	(33 277)
Taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien (variation de 0,05)	17 031	(17 031)

30. Transaction avec des parties liées :

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Le 15 juillet 2020, CFUEC et CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de CFUEC et l'administration par CFUEC du programme de CUGE.

Le gouvernement du Canada a fourni à CTM une garantie relativement à sa convention de crédit consortiale précédente (se reporter à la note 17), en échange d'une commission à un taux fixe sur le solde non réglé de la convention de crédit consortiale, qui a été résiliée avec l'annulation de la convention de crédit consortiale le 5 février 2025. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, CTM a engagé 18 \$ (42 327 \$ en 2024) au titre des commissions de garantie, incluses dans les charges d'intérêts. Au 31 décembre 2025, la commission de garantie à payer s'élevait à néant (104 998 \$ en 2024).

Le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC pour un montant maximal de 2,14 milliards de dollars afin de financer le prêt de Télésat. Se reporter à la note 18 pour plus de détails.

En 2025, CDEV a recouvré auprès de FCC des charges 85 \$ qui avaient été engagées au cours de l'exercice. Ce montant est inclus dans les honoraires professionnels pour 2025 (62 \$ en 2024, inclus dans les autres bénéfices).

Le 6 octobre 2025, CGPAC et CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de CGPAC et l'administration par CGPAC du Programme de prêts pour les Autochtones. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les coûts engagés par CGPAC et financés par CDEV ont été de 5 839 \$. Au 31 décembre 2025, CDEV avait un montant à recevoir de CGPAC au titre d'une partie liée de 7 720 \$. Ce montant comprend le remboursement de charges engagées par CDEV avant la constitution de CGPAC pour établir CGPAC et l'aider à mettre sur pied le programme, ainsi que remboursement de certaines dépenses engagées par CDEV pour le compte de CGPAC, y compris les honoraires et les frais de services-conseils, les salaires et les avantages du personnel, les loyers, les déplacements, l'assurance et d'autres coûts d'exploitation.

a. Rémunération des principaux dirigeants :

Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les membres de la direction de CDEV et de ses filiales. Outre leur salaire, la Corporation offre aussi aux membres de la direction des avantages non monétaires.

	2025	2024
Rémunération des principaux dirigeants composée de ce qui suit :		
Salaires, indemnités de fin de contrat de travail, autres avantages à court terme, jetons de présence et avantages postérieurs à l'emploi	20 996 \$	18 307 \$

b. Les transactions entre CDEV et sa société mère sont présentées ci-après :

	2025	2024
Prêts du gouvernement du Canada (Compte du Canada) (note 17)	32 790 076 \$	32 188 080 \$
Produits différés – subventions gouvernementales (note 17)	3 201 943	3 439 344
Amortissement des produits différés – subventions gouvernementales	(454 372)	(13 296)
Intérêts/commissions d'attente (note 17)	1 538 905	694 900
Intérêts à payer au gouvernement du Canada (note 17)	2 920	24 120
Dividendes payés au gouvernement du Canada	417 000	-
Trésorerie en dépôt dans le compte du Trésor	122 921	120 037
Commissions de garantie (note 17)	18	42 327
Commissions de garantie à payer	-	104 998
Produits d'intérêts du compte du Trésor	2 884	4 735

30. Transactions entre parties liées (suite)

c. Les transactions entre CDEV et ses entités structurées non consolidées sont présentées ci après :

	2025	2024
Débiteurs de CFUEC	984 \$	290 \$
Frais de gestion à recevoir de CFUEC	1 404	800
Débiteurs de CGPAC	7 720	-
Frais de gestion à recevoir de CGPAC	2 475	-
Débiteurs de FCC	43	24
Autres bénéfiques (recouvrement de charges) – FCC	(85)	(62)
Autres bénéfiques (recouvrement de charges) – CGPAC	(3 450)	-

31. Informations supplémentaires :

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des résultats des principales entités en exploitation qui composent CDEV. Les résultats du siège social de CDEV ainsi que les résultats de CEI, de CIC, de Financière TMP et de 16342451 Canada Inc. sont pris en compte dans la catégorie « Autres ».

		2025						
	CTM (PCGR des États-Unis)	Ajustement selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGHC	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés	
État du résultat global :								
Produits								
Produits tirés des services de transport	2 938 021	\$ (26 862) ⁽¹⁾	\$ 2 911 159	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 2 911 159	
Produits nets tirés du pétrole brut	-	-	-	138 422	-	10 834	149 256	
Produits locatifs	63 114	1 742	64 856	-	-	-	64 856	
Autres produits	3 233	-	3 233	-	6 018	-	9 251	
Autres bénéfiques	189	30 332	30 521	2 886	-	86	33 493	
Gain (perte) sur les bons de souscription	-	-	-	-	79 999	-	79 999	
	3 004 557	\$ 5 212	\$ 3 009 769	\$ 141 308	\$ 86 017	\$ 10 920	\$ 3 248 014	
Charges :								
Épuisement et amortissement	994 684	(43 148) ⁽²⁾	951 536	29 036	60 581	(44 389)	996 764	
Exploitation et production	413 103	(2 394)	410 709	26 386	-	-	437 095	
Salaires et avantages du personnel	200 069	1 674 ⁽³⁾	201 743	1 893	9 916	-	213 552	
Frais généraux et administratifs, autres et change	80 155	87	80 242	3 201	25 821	(21)	109 243	
	1 688 011	\$ (43 781)	\$ 1 644 230	\$ 60 516	\$ 96 318	\$ (44 410)	\$ 1 756 654	
Charges (produits) financiers :								
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	1 492	(1 492) ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	
Autres, montant net	939	(1 904)	(965)	-	-	-	(965)	
Désactualisation	-	(11 635) ⁽⁴⁾	(11 635)	(3 805)	-	773	(14 667)	
(Charge) d'intérêts, montant net	(571 516)	(3 985) ⁽⁴⁾	(575 501)	8 010	(430 212)	1 650	(996 053)	
	(569 085)	\$ (19 016)	\$ (588 101)	\$ 4 205	\$ (430 212)	\$ 2 423	\$ (1 011 685)	
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat	747 461	29 977	777 438	84 997	(440 513)	57 753	479 675	
Impôt sur le résultat	191 498	4 809 ⁽⁵⁾	196 307	25 137	-	-	221 444	
Bénéfice net (perte nette)	555 963	\$ 25 168	\$ 581 131	\$ 59 860	\$ (440 513)	\$ 57 753	\$ 258 231	
Autres éléments du résultat global	(14 067)	\$ 3 537 ⁽⁶⁾	\$ (10 530)	\$ -	\$ (21 060)	\$ 21 060	\$ (10 530)	
État de la situation financière :								
Actifs :								
Actifs courants	802 441	- ⁽⁷⁾	802 441	92 900	570 163	(104 820)	1 360 684	
Actifs non courants	35 870 548	(1 632 320) ⁽⁸⁾	34 238 228	283 415	36 919 062	(35 404 214)	36 036 491	
	36 672 989	\$ (1 632 320)	\$ 35 040 669	\$ 376 315	\$ 37 489 225	\$ (35 509 034)	\$ 37 397 175	
Passifs								
Passifs courants	608 409	(10 229)	598 180	14 632	428 984	(104 878)	936 918	
Passifs non courants	13 549 834	(183 108) ⁽⁹⁾	13 366 726	116 732	35 857 891	(12 000 000)	37 341 349	
	14 158 243	\$ (193 337)	\$ 13 964 906	\$ 131 364	\$ 36 286 875	\$ (12 104 878)	\$ 38 278 267	
Capitaux propres	22 514 746	\$ (1 438 983) ⁽¹⁰⁾	\$ 21 075 763	\$ 244 951	\$ 1 202 350	\$ (23 404 156)	\$ (881 092)	
	36 672 989	\$ (1 632 320)	\$ 35 040 669	\$ 376 315	\$ 37 489 225	\$ (35 509 034)	\$ 37 397 175	

31. Informations supplémentaires (suite)

	2024						
	CTM (PCGR des États-Unis)	Ajustement selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGCH	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
État du résultat global :							
Produits :							
Produits tirés des services de transport	1 817 575 \$	85 384 ⁽¹⁾ \$	1 902 959 \$	- \$	- \$	- \$	1 902 959 \$
Produits locatifs	61 594	1 161	62 755	-	-	-	62 755
Produits nets tirés du pétrole brut	-	-	-	155 623	-	13,737	169 360
Autres produits	2 728	2 249	4 977	-	2,598	(1,798)	5 777
Autres bénéfiques/écart de conversion	41	-	41	4 449	3	(17)	4 476
Gain (perte) sur les bons de souscription	-	-	-	-	7,360	-	7 360
	1 881 938 \$	88 794 ⁽¹⁾ \$	1 970 732 \$	160 072 \$	9 961 \$	11 922 \$	2 152 687 \$
Charges :							
Épuisement et amortissement	607 125	(19,779) ⁽²⁾	587 346	28 418	40 411	(30 023)	626 152
Exploitation et production	322 666	(504)	322 162	28 490	-	-	350 652
Salaires et avantages du personnel	166 971	2 179 ⁽³⁾	169 150	1 827	6 169	-	177 146
Frais généraux et administratifs, autres et change	46 732	(3 484)	43 248	2 474	14 441	(148)	60 015
	1 143 494 \$	(21 588) \$	1 121 906 \$	61 209 \$	61 021 \$	(30 171) \$	1 213 965 \$
Charges financières :							
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	461 827	(461,827) ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-
Autres, montant net	934	(12 092)	(11 158)	-	-	-	(11 158)
Désactualisation	-	(16 979) ⁽⁴⁾	(16 979)	(3 953)	(77)	-	(21 009)
(Charge) d'intérêts, montant net	(1 196 616)	187 242 ⁽⁴⁾	(1 009 374)	11 760	16 157	(216 300)	(1 197 757)
	(733 855) \$	(303 656) \$	(1 037 511) \$	7 807 \$	16 080 \$	(216 300) \$	(1 229 924) \$
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	4 589	(193 274)	(188 685)	106 670	(34 980)	(174 207)	(291 202)
Impôt sur le résultat	(415)	(47 607) ⁽⁵⁾	(48 022)	29 974	-	-	(18 048)
Bénéfice net	5 004 \$	(145 667) \$	(140 663) \$	76 696 \$	(34 980) \$	(174 207) \$	(273 154) \$
Autres éléments du résultat global	31 868 \$	1 644 ⁽⁶⁾ \$	33 512 \$	- \$	67 024 \$	(67 024) \$	33 512 \$
État de la situation financière							
Actifs							
Actifs courants	777 840	- ⁽⁷⁾	777 840	104 947	399 701	(4 450)	1 278 038
Actifs non courants	36 602 038	(1 632 974) ⁽⁸⁾	34 969 064	301 663	36 779 530	(35 829 184)	36 221 073
	37 379 878 \$	(1 632 974) \$	35 746 904 \$	406 610 \$	37 179 231 \$	(35 833 634) \$	37 499 111 \$
Passifs							
Passifs courants	928 016	(36 901)	891 115	15 580	20 169	(4 560)	922 304
Passifs non courants	13 379 012	(128 385) ⁽⁹⁾	13 250 627	149 066	36 011 005	(12 000 000)	37 410 698
	14 307 028 \$	(165 286) \$	14 141 742 \$	164 646 \$	36 031 174 \$	(12 004 560) \$	38 333 002 \$
Capitaux propres	23 072 850 \$	(1 467 688) ⁽¹⁰⁾ \$	21 605 162 \$	241 964 \$	1 148 057 \$	(23 829 074) \$	(833 891) \$
	37 379 878 \$	(1 632 974) \$	35 746 904 \$	406 610 \$	37 179 231 \$	(35 833 634) \$	37 499 111 \$

31. Informations supplémentaires (suite)

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Selon les normes IFRS de comptabilité, une société mère doit préparer des états financiers consolidés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Par conséquent, CTM a ajusté ses données financières aux termes des PCGR des États-Unis aux fins de conformité avec les normes IFRS de comptabilité. Ces ajustements comptables sont présentés sous la colonne « Ajustements selon les IFRS » et sont détaillés ci-après :

1. Produits tirés du transport : Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, *Regulated Operations*, aux termes de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui prévu par les normes IFRS de comptabilité. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, les produits sont comptabilisés conformément à IFRS 15. Conformément aux PCGR des États-Unis, des ajustements réglementaires sont effectués pour tenir compte des différences entre les produits tirés du transport comptabilisés en vertu des accords sur les droits ou des accords sur les services de transport approuvés par la Régie de l'énergie du Canada et les droits réellement perçus sur le réseau TMPL. Ces ajustements réglementaires sont annulés selon les normes IFRS de comptabilité. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un produit d'assurance a été comptabilisé relativement aux règlements provisoires des réclamations liées aux inondations. En vertu des PCGR des États-Unis, une tranche de 30 332 \$ du produit a été comptabilisée à titre de recouvrement des coûts en capital liés aux actifs à tarifs réglementés. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés selon les IFRS, ces produits sont comptabilisés dans les autres bénéfices.
2. L'amortissement est plus faible selon les normes IFRS de comptabilité en raison d'un nombre plus faible d'actifs, attribuable à la comptabilisation d'une provision pour fonds utilisés pendant la construction, aux termes des PCGR des États-Unis, comme il est décrit plus en détail dans la note de bas de page no 4. Ce montant est partiellement compensé par une obligation de démantèlement et le coût de mise hors service correspondant, selon les normes IFRS de comptabilité. En raison de l'incertitude considérable entourant le moment et l'étendue de l'abandon, certains passifs liés à une obligation de démantèlement ne sont pas comptabilisés selon les PCGR des États-Unis, donnant lieu à une diminution des actifs et de l'amortissement aux termes des PCGR des États-Unis portant sur le coût de mise hors service d'immobilisations.
3. La charge liée aux salaires et aux avantages du personnel est plus élevée aux termes des normes IFRS de comptabilité en raison de différences dans la comptabilisation de la charge de retraite entre les deux référentiels comptables. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, les réévaluations des actifs et des passifs des régimes sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, certains profits et pertes liés aux régimes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et amortis en résultat net sur une plus longue période. De plus, il existe des différences en ce qui a trait à la détermination des coûts financiers et du rendement des actifs des régimes.
4. Selon l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, une provision pour fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles et est amortie sur les périodes futures en tant que composante du coût total de l'actif connexe. La provision pour fonds utilisés pendant la construction se compose d'une composante intérêts et, sur approbation de l'organisme de réglementation, d'une composante coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux inscrites à l'actif en fonction des taux établis dans un accord avec l'organisme de réglementation. La composante intérêts de la provision pour fonds utilisés pendant la construction entraîne une baisse des charges d'intérêts alors que sa composante coût des capitaux propres est comptabilisée dans les produits financiers. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, aucune provision pour fonds utilisés pendant la construction n'est comptabilisée, et seuls les intérêts courus sur la dette contractée pour financer les dépenses d'investissement admissibles sont inscrits à l'actif aux termes d'IAS 23 *Coûts d'emprunt*. La désactualisation de l'obligation de démantèlement aux termes des normes IFRS de comptabilité est également prise en compte dans les ajustements des charges financières selon les normes IFRS.
5. L'impôt calculé en vertu des normes IFRS de comptabilité est moins élevé en raison des ajustements mentionnés plus haut pour les produits, l'amortissement, la charge liée aux salaires et aux avantages du personnel et la provision pour fonds utilisés pendant la construction.
6. Les autres éléments du résultat global calculés conformément aux normes IFRS de comptabilité diffèrent en raison d'un traitement différent des ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés conformément aux PCGR des États-Unis.
7. Les actifs courants sont inférieurs selon les normes IFRS de comptabilité, essentiellement en raison d'écarts temporaires entre la comptabilisation des produits aux termes des PCGR des États-Unis et des normes IFRS de comptabilité.
8. Les actifs non courants sont moins élevés selon les normes IFRS de comptabilité, principalement en raison des ajustements apportés aux immobilisations corporelles. La juste valeur des actifs nets diffère selon qu'on applique les PCGR des États-Unis ou les normes IFRS de comptabilité, surtout en ce qui a trait à l'obligation de démantèlement, aux passifs réglementaires et à l'impôt différé lié à l'acquisition. À la suite de l'acquisition, le nombre d'immobilisations corporelles est moins élevé selon les normes IFRS de comptabilité en raison de la comptabilisation de la provision pour fonds utilisés pendant la construction prévue dans les PCGR des États-Unis, qui est partiellement compensée par l'augmentation de l'obligation de démantèlement et des coûts de mise hors service correspondants prévus dans les normes IFRS. La CTM comptabilise aussi le produit tiré de certains contrats (y compris les primes liées aux contrats d'achat ferme 50) en tant qu'aide à la construction aux termes de l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, ce qui réduit les immobilisations. Cette aide est comptabilisée en tant que produits aux termes des normes IFRS de comptabilité

31. Informations supplémentaires (suite)

9. Les passifs non courants diffèrent selon les normes IFRS de comptabilité, principalement en raison de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement et d'autres obligations environnementales. CTM ne comptabilise pas ces obligations aux termes des PCGR des États-Unis, puisque le moment et l'étendue sont indéterminés. En outre, des ajustements sont apportés à l'impôt différé selon les normes IFRS de comptabilité. Les différences entre les PCGR des États-Unis et les normes IFRS de comptabilité lors de l'acquisition ont une incidence fiscale connexe qui entraîne une diminution de l'impôt différé à l'acquisition. Aux termes des PCGR des États-Unis, les frais d'émission de titres d'emprunt sont comptabilisés en tant qu'actif, alors qu'ils sont déduits de la dette selon les normes IFRS de comptabilité. Par ailleurs, il existe une différence permanente en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat différé du fait de différences touchant le bénéfice net et la charge d'impôt comptabilisés.
10. L'incidence cumulative produite par les ajustements apportés aux capitaux propres, selon les normes IFRS de comptabilité, s'élève à 1 438 983 \$, dont 25 168 \$ représentent l'incidence de la perte nette de 2025.

32. Modification du classement :

La Corporation a reclassé les chiffres comparatifs afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

- i. Au cours de l'exercice, la Corporation a déterminé qu'un compte d'épargne à préavis inclus au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans l'état consolidé de la situation financière devrait être reclassé en « Placements à court terme », dans l'actif à court terme. L'incidence de ce changement sur les montants déjà déclarés est décrite ci-dessous :

	31 décembre 2024 Montants déjà déclaré	Ajustement	31 décembre 2024 Montant reclassé
État consolidé de la situation financière :			
Actifs courants :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	815 509	(20 613)	794 896
Placements à court terme	147 907	20 613	168 520

Ce changement a également eu une incidence sur le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Corporation, car le solde global de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été réduit de 20 613 \$ et le poste correspondant de l'exercice précédent, qui présentait le montant net des « ventes (achats) nettes de placements à court terme », a été rajusté de 20 613 \$ pour refléter une position d'achat net ajustée de 103 296 \$. De plus, en réponse à un changement de méthode comptable de la Corporation pour la présentation des placements à court terme, ce poste a été reclassé en deux postes afin de refléter le montant brut des « achats de placements à court terme » de 257 674 \$ et le montant brut des « ventes de placements à court terme » de 154 378 \$. Ce changement de méthode comptable vise à fournir des renseignements plus pertinents dans les états financiers sur l'incidence des opérations de placement à court terme sur les flux de trésorerie.

- ii. Au cours de l'exercice, la Corporation a modifié sa méthode comptable pour la présentation des produits différés provenant de subventions gouvernementales afin de fournir des renseignements plus pertinents dans les états financiers. Par conséquent, la Corporation a reclassé le passif « Produits différés – subvention gouvernementale » qui devrait être comptabilisé en résultat net au cours d'un exercice, d'un montant de 381 250 \$, le faisant passer du passif non courant au passif à court terme dans l'état consolidé de la situation financière.
- iii. La Corporation a également supprimé les variations des intérêts hors trésorerie de 7 390 \$ qu'elle avait incluses au poste « Intérêts reçus » dans les activités d'exploitation dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, avec un rajustement correspondant aux activités d'investissement respectives. De plus, en raison d'une modification de la méthode comptable utilisée pour la présentation des placements détenus au titre d'obligations futures, la Corporation a également modifié l'intitulé du poste « Variation des placements détenus au titre d'obligations futures » pour le remplacer par « Achats de placements détenus au titre d'obligations futures » afin de fournir des renseignements plus pertinents dans les états financiers sur l'incidence de ces opérations de placement sur les flux de trésorerie. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été mis à jour pour tenir compte de la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Ces ajustements apportés au tableau consolidé des flux de trésorerie étaient négligeables et n'ont eu aucune incidence globale sur le solde de trésorerie de clôture de la Corporation.

La Corporation de développement des investissements du Canada

Bureau principal de Toronto

161, rue Bay, bureau 4540
Toronto ON M5J 2S1

Bureau d'Ottawa

50, rue O'Connor, bureau 1601
Ottawa ON K1P 6L2

Téléphone: (416) 966-2221

Courriel : info@cdev.gc.ca

cdev.gc.ca